Quatre-vingt-unième année. — N° 298. Le Numéro : 10 francs. Dimanche 18 Décembre 1949.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 100.97, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.000	1.650	900	700	500	300	200	4.500	2.500	1.350
Etranger	5.500	2.900	1.600	2.550	1.400	850	350	11.300	5.900	2.600

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Editions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 15 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

FONCTION PUBLIQUE ET RÉFORME ADMINISTRATIVE

Tableaux annexés au décret n° 49-508 du 14 avril 1949 relatif à la revision du plan de classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites (additifs et rectificatifs) (p. 12131).

Ministère de la défense nationale.

Décret du 14 décembre 1949 portant admission d'un officier général dans la 2e section du cadre de l'état-major général de l'armée de l'air (cadre de réserve) (p. 12131).

Décret relatif à l'institution de l'école des élèves ingénieurs mécaniciens (rectificatif) (p. 12134).

Décret portant désignation du directeur de l'école nationale des travaux aéronautiques (rectificatif) (p. 12135).

Décrets portant attribution de la médaille des évadés (rectificatif) (p. 12135).

Arrêtés portant homologation de grade au titre de la Résistance intérieure française (p. 12135).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret du 17 décembre 1949 relatif au règlement des dépenses publiques au moyen de traites (p. 12136).

Arrêté du 14 décembre 1949 portant approbation du transfert du portefeuille de contrats d'une société d'assurances sur la vie (p. 12136).

Arrêté du 15 décembre 1949 modifiant l'arrêté du 6 novembre 1947 instituant des commissions administratives paritaires à la caisse des dépôts et consignations (p. 12136).

Arrêté du 15 décembre 1949 fixant les cours moyens de certaines eaux-de-vie durant le troisième trimestre 1949 et les nouveaux taux de la redevance prévue par l'article 3 *bis* du code des contributions indirectes (p. 12137).

Arrêté du 17 décembre 1949 relatif au prix de la viande de veau (p. 12137).

Arrêté du 17 décembre 1949 relatif aux prix des chevaux de boucherie et de la viande de cheval (p. 12137).

Arrêté du 17 décembre 1949 relatif aux prix de la viande de porc, des salaisons et des produits de charcuterie (p. 12137).

Arrêté portant nomination des membres de la mission de contrôle financier instituée auprès de la Société nationale des chemins de fer français pour l'année 1950 (p. 12137).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret n° 49-1397 du 17 décembre 1949 relatif à l'ouverture des concours de recrutement dans l'enseignement du second degré pour 1950 (p. 12142).

Arrêté du 9 décembre 1949 modifiant les conditions d'admission à l'école nationale supérieure de céramique de Sèvres (p. 12142).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté du 15 décembre 1949 portant ouverture de crédits (fonds de concours) et rectificatif (p. 12141).

Ministère de l'agriculture.

Décret du 8 décembre 1949 portant nomination d'un inspecteur général des eaux et forêts (p. 12143).

Arrêtés du 1er décembre 1949 portant ouverture et report de crédits (fonds de concours) (p. 12143).

Arrêté du 15 décembre 1949 fixant la date des élections des délégués communaux des collèges de mutualité sociale agricole (p. 12144).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 12 décembre 1949 approuvant les délibérations 359 et 358-49 du 29 août 1949 de l'assemblée représentative de Madagascar modifiant la réglementation des impôts sur les revenus et supprimant la perception de l'impôt cédulaire sur les traitements et salaires (p. 12144).

Arrêté plaçant en position de mission des inspecteurs généraux de l'instruction publique (p. 12145).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 12 décembre 1949 approuvant la modification de l'article 10 des statuts de la section professionnelle des chirurgiens dentistes (p. 12145).

Arrêté du 15 décembre 1949 autorisant le fonctionnement d'une caisse de retraites (p. 12145).

Arrêtés portant promotions, nominations et titularisations (administration centrale et caisse nationale de sécurité sociale) (p. 12145).

Tableaux d'aptitude et d'honorariat pour l'année 1949 (directions régionales de la sécurité sociale) (p. 12146).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Décret n° 49-1398 du 17 décembre 1949 relatif à la modification de l'indemnité aux rapporteurs de la commission des marchés des postes, télégraphes et téléphones (p. 12147).

Naturalisations, réintégrations et rectificatifs (p. 12158).

Suspension temporaire de fonctions (p. 12155).

Caisse des offrandes nationales. — Rapport du comité supérieur de la caisse des offrandes nationales en faveur des armées de terre, de mer et de l'air sur les opérations de la caisse pendant l'année 1948 (p. 12155).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions. — Convocation de la conférence des présidents (p. 12157).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 12158).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 12159).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 12160).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Avis de concours pour le recrutement de secrétaires rédacteurs à la direction des Journaux officiels (p. 12160).

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux importateurs de pelleteries en provenance de Hollande (p. 12160).

Avis aux importateurs de caoutchouc en provenance de l'Union économique belgo-luxembourgeoise (p. 12160).

Avis aux exportateurs de produits vers les Etats-Unis (rectificatif) (p. 12160).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Avis de concours pour le recrutement de professeurs techniques adjoints dans les écoles nationales professionnelles et les collèges techniques de garçons (p. 12161).

Avis de vacance de chaires (p. 12161).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Avis aux importateurs de pelleteries en provenance de Hollande (p. 12160).

Avis aux importateurs de caoutchouc en provenance de l'Union économique belgo-luxembourgeoise (p. 12160).

Avis relatif au concours ouvert en 1950 pour l'admission d'élèves à l'école nationale supérieure des mines de Paris, l'école nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, l'école supérieure de la métallurgie et de l'industrie des mines de Nancy, l'école nationale supérieure de l'aéronautique et l'école nationale supérieure du génie maritime (p. 12161).

Annonces (p. 12162).

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

FONCTION PUBLIQUE ET REFORME ADMINISTRATIVE

Tableaux annexés au décret n° 49-508 du 14 avril 1949 relatif à la revision du plan de classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites.

(Additifs et rectificatifs au *Journal officiel* des 17 septembre et 6 décembre 1949.)

Journal officiel du 6 décembre 1949, page 11736:

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Compléter, dans la colonne Observations:

... (5) Directeur de recherches.

Journal officiel du 6 décembre 1949, page 11739:

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Compléter:

Observatoire de Paris.

Photographe	145-290

Ecole centrale des arts et manufactures.

Au lieu de:

Chef de travaux.....	230-510

Lire:

Chef de travaux.....	250-510

Journal officiel du 17 septembre 1949, page 9343:

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

FINANCES

Supprimer les sous-titres:

Administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre (atelier général du timbre).

Service des laboratoires.

Au lieu de:

Ingénieur	250-360

Lire:

Ingénieur chimiste.....	250-360 (4 *bis*)

(4 *bis*) Les agents de ce grade, actuellement en fonctions, dont l'échelon de traitement est affecté d'un indice supérieur à 360 par application de l'arrêté du 18 novembre 1948, continuent à percevoir, à titre personnel, la rémunération correspondant à cet indice.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Ajouter:

Grande chancellerie de la Légion d'honneur.

Maisons d'éducation.

Maîtresse stagiaire d'internat.....	175 (1) 185 (2)

(1) Non licenciée.
(2) Licenciée.

Journal officiel du 6 décembre 1949, page 11740:

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Au lieu de:

Inspecteur de l'urbanisme de 1re classe.....	500-550 (18)

Lire:

Inspecteur de l'urbanisme de 1re classe.....	500-550 (18)

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret du 14 décembre 1949 portant admission d'un officier général dans la 2e section du cadre de l'état-major général de l'armée de l'air (cadre de réserve).

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées,

Vu la loi du 30 mars 1928 relative au statut du personnel navigant de l'aéronautique et les textes qui l'ont modifiée;

Vu la loi du 9 avril 1935 fixant le statut du personnel des cadres actifs de l'armée de l'air et les textes qui l'ont modifiée;

Vu le décret du 6 juin 1939 relatif au statut des officiers généraux de la 2e section du cadre de l'état-major général de l'armée de l'air (cadre de réserve);

Vu le décret n° 47-2270 du 29 novembre 1947 fixant les attributions du ministre des forces armées et des secrétaires d'Etat aux forces armées;

Vu le décret n° 49-1510 du 21 novembre 1949 fixant les attributions des secrétaires d'Etat aux forces armées;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est admis dans la 2e section du cadre de l'état-major général de l'armée de l'air (cadre de réserve), à compter du 23 octobre 1949 (date d'expiration du congé définitif du personnel navigant):

M. le général de brigade aérienne Fleschi (Jean-Toussaint).

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat aux forces armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 décembre 1949.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
GEORGES BIDAULT.

Le ministre de la défense nationale,
R. PLEVEN.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),
ANDRÉ MAROSELLI.

Décret relatif à l'institution de l'école des élèves ingénieurs mécaniciens.

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 décembre 1949:

Page 11976, 2e colonne:

Au lieu de:

« Vu la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents cours d'officiers de l'armée de mer et du cours des équipages de la flotte »,

Lire:

« Vu la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte ».

Page 11977, 2e colonne:

Au lieu de:

« Art. 20. — Le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat aux forces armées sont chargés de l'exécution du présent décret »,

Lire:

« Art. 20. — Le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) sont chargés de l'exécution du présent décret ».

Au lieu de:

« *Le secrétaire d'Etat aux forces armées,*
« JEAN RAYMOND-LAURENT »,

Lire:

« *Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),*
« JEAN RAYMOND-LAURENT ».

Décret portant désignation du directeur de l'école nationale des travaux aéronautiques.

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 décembre 1949: page 12104, 1re colonne, 59e ligne, au lieu de: « Décret du 13 décembre 1949 portant... », lire: « Décret du 14 décembre 1949 portant... »; 2e colonne, 31e ligne, au lieu de: « Fait à Paris, le 13 décembre 1949 », lire: « Fait à Paris, le 14 décembre 1949 ».

Décrets portant attribution de la médaille des évadés.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 décembre 1949:

Page 11749, 3e colonne, au lieu de: « Bailly », lire: « Bairy »; au lieu de: « Demidnck », lire: « Demuynck ».

Page 11750, 3e colonne, au lieu de: « Batselle », lire: « Batselo ».

Page 11751, 2e colonne, au lieu de: « Chapelle (Robert-A.-H.), recrutement de Toulon », lire: « Chapelle (Robert-A.-H.), recrutement de Toulouse ».

Page 11754, 3e colonne, au lieu de: « Mondolini », lire: « Mondoloni ».

Page 11755, 3e colonne, au lieu de: « Rivière (Jean-A.), mle 1804 », lire: « Rivière (Jean-A.), mle 1294 ».

Homologation de grade au titre de la Résistance intérieure française.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

Vu l'ordonnance n° 45-322 du 3 mars 1945 portant application aux membres de la Résistance des pensions militaires fondées sur le décès ou l'invalidité;

Vu le décret n° 47-1956 du 9 septembre 1947 portant règlement provisoire des droits des membres de la Résistance intérieure française;

Vu l'instruction ministérielle n° 437 CAB/CIV/CC du 17 octobre 1947 fixant les conditions de reconnaissance des mouvements de la Résistance clandestine et de l'homologation de leurs membres;

Vu l'instruction ministérielle n° 449 CAB/CIV/CC du 21 octobre 1947 fixant les conditions d'application du décret du 9 septembre 1947 portant règlement provisoire des droits des membres de la Résistance intérieure française;

Vu la circulaire ministérielle n° 235 CAB/FA/FFCI du 5 février 1948 fixant les modalités de règlement des droits des membres de la Résistance intérieure française;

Vu la loi n° 49-418 du 25 mars 1949 relative au statut et aux droits des combattants volontaires de la Résistance;

Vu l'instruction ministérielle n° 1230 CAB/FA/FFCI du 28 mai 1948 et son modificatif n° 93515 PM/6 du 16 juin 1949 relatifs aux dossiers de demandes de pension des membres des ex-forces françaises combattantes de l'intérieur et de la Résistance intérieure française, militaires de carrière ou non, et de leurs ayants cause,

Arrête:

Art. 1er. — Sont homologués à titre posthume les personnels de la Résistance intérieure française ci-après:

Dans le grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
Bloch (Marc), né le 6 juillet 1886.

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1941.)
Frebault (Louis), né le 12 février 1909.

(Pour prendre rang du 1er mars 1942.)
Dudach (Georges), né le 18 septembre 1914.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.)
Goutte (Marie-Antoine), né le 3 septembre 1891.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1943.)
Pottier (Jules), né le 15 juillet 1880.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
Imbach (Joseph), né le 23 décembre 1881.
Lepesme (Jacques), né le 18 août 1904.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
Davlais (Jean), né le 21 juillet 1878.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.)
Heidet (Jules), né le 16 juin 1894.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
Estrabaud (Eric), né le 17 avril 1893.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
Robbe (Paul), né le 13 août 1884.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Chait (Isaac), né le 7 décembre 1880.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)
Jahan (Yves), né le 30 décembre 1908.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1944.)
Fleury (Marie-Thérèse), née le 21 juillet 1907.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1944.)
De Martimprey (Eric), né le 18 janvier 1923.

(Pour prendre rang du 1er février 1942.)
Pican (André), né le 19 octobre 1901.

(Pour prendre rang du 1er mars 1942.)
Dellwali (Georges), né le 30 juin 1884.
François-Lorrain (Victorine), née le 12 décembre 1881.

(Pour prendre rang du 1er avril 1942.)
Carré (Joseph), né le 9 novembre 1884.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1943.)
Humbert-Laroche (Hélène), née le 30 juillet 1915.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
De Fayet de Montjoie (Marie-Joseph), né le 23 juin 1899.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
Colas (Abel), né le 17 novembre 1899.
Hefler (Emmanuel), né le 11 mai 1884.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
Pauxois (Odette), née le 15 février 1925.
Guiffos (Louis), né le 21 décembre 1921.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Matter (Emile), né le 26 juin 1916.
Pommier (Jacques), né le 17 avril 1912.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)
Broucksaux (Raymond), né le 7 juillet 1922.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
Saillard (Blanche), née le 12 juin 1912.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1942.)
Stern (Werner), né le 17 octobre 1913.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
Chandelier (René), né le 28 juin 1921.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 1er juin 1943.)
Feigna (Paul), né le 10 février 1921.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
Croissant (Charles), né le 26 septembre 1897.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
Bouchon (Marie-Victor), né le 27 novembre 1901.
Dongay (Jean), né le 24 septembre 1896.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
Gaubert (Lucien), né le 24 novembre 1897.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Bund (Charles), né le 31 juillet 1893.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1940.)
Frèche (Bertrand), né le 15 novembre 1923.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1940.)
Bosse (Aristide), né le 28 novembre 1889.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1941.)
Jusselin (Armand), né le 4 mai 1901.

(Pour prendre rang du 1er février 1941.)
Sterrinou (Jean), né le 15 juin 1905.

(Pour prendre rang du 1er mars 1941.)
Le Clainche (Joseph), né le 16 juillet 1903.

(Pour prendre rang du 1er juin 1941.)
Labuxière (André), né le 19 mars 1922.
Lagaisse (Jules), né le 23 juin 1880.
Maretheux (Jean), né le 13 février 1896.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1941.)
Gervais (René), né le 16 décembre 1902.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1941.)
Fourline (Louis), né le 3 septembre 1922.

(Pour prendre rang du 1er avril 1942.)
Foux (Emile), né le 6 février 1901.
Kend (Andrée) née le 21 novembre 1896.

(Pour prendre rang du 1er mai 1942.)
Cossin (René), né le 28 septembre 1905.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1942.)
Bachler (Jacques), né le 16 juin 1921.

(Pour prendre rang du 1er août 1942.)
Charpentier (Lucien), né le 6 mars 1915.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1942.)
Kuhn (Robert), né le 2 novembre 1908.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1942.)
Decugis (Yves), né le 20 juillet 1914.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1943.)
Cordier (Emile), né le 2 avril 1893.
Huchet (Théophile), né le 2 décembre 1906.

(Pour prendre rang du 1er février 1943.)
Duchauffour (Marc), né le 18 janvier 1919.

(Pour prendre rang du 1er juin 1943.)
Desnayes (René), né le 11 mai 1921.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1943.)
Palluau (Roger), né le 14 juin 1919.

(Pour prendre rang du 1er août 1943.)
Ridet (Jean), né le 6 avril 1911.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1943.)
Jamet (Marius), né le 9 mars 1904.
Tavernier (André), né le 26 mai 1921.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.)
Gantois (René), né le 11 juillet 1923.
Joly (René), né le 31 mai 1921.
Marly (Henri), né le 23 août 1910.
Niaucel (René), né le 18 janvier 1910.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1943.)
Chomette (Paul), né le 2 avril 1926.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
Gilardi (Joseph), né le 26 mai 1905.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
Hallaire (Robert), né le 25 mai 1922.
Hittel (Joseph), né le 19 juin 1894.
Lebois (Georges), né le 15 janvier 1915.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
Cronnier (Aurélien), né le 20 septembre 1895.
Merle (Henri), né le 12 juin 1914.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
Arsac (Marie), née le 27 mai 1907.
Charvet (Jean-Marie), né le 2 août 1891.
Dahan (Abraham), né le 3 novembre 1916.
Fontanel (Marius), né le 28 août 1894.
Georges (Gabriel), né le 18 avril 1902.
Hennequin (Marcel), né le 15 novembre 1912.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
Jandot (Raymond), né le 1er janvier 1916.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
Batut (Albert), né le 17 juin 1915.
Becquin (Edmond), né le 28 octobre 1893.
Cabreux (Jean-Marie), né le 9 mai 1924.
Cabreux (Joseph), né le 18 décembre 1899.
Fournier (Roger), né le 10 septembre 1924.
Garnier (Jean), né le 1er décembre 1922.
Gestin (Yves), né le 31 mai 1923.
Uxaut (Jean), né le 14 avril 1902.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Aubertin (Edmond), né le 13 février 1912.
De Corta (Elisabeth), née le 19 avril 1887.
Damour (René), né le 29 mai 1906.
Delaisse (Maurice), né le 9 juin 1905.
Heintz (Victor), né le 22 décembre 1890.
Jaffrezic (Robert), né le 29 avril 1924.
Léon (Jean), né le 4 juillet 1893.
Magdelaine (René), né le 26 mars 1925.
Moreau (Raymond), né le 25 décembre 1915.
Tanguy (Henri), né le 27 août 1923.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1944.)
Kunegel (Paul), né le 13 juillet 1910.

Art. 2. — Sont homologués à titre posthume les personnels de la Résistance intérieure française ci-après :

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
Anselmet (François), né le 1er juin 1898.
Couzinou (Léon), né le 28 décembre 1900.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
Banas (Jean), né le 21 mai 1898.
Reix (Marcelin), né le 23 juillet 1923.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1940.)
Bonnel (Charles), né le 7 novembre 1906.
Chevalier (Louis), né le 15 août 1897.
Degdier (Eugène), né le 1er janvier 1909.
François (Joseph), né le 8 décembre 1882.
Ouvrier (Marcel), né le 2 août 1899.
Platiau (Raoul), né le 8 octobre 1917.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1940.)
Dupont (François), né le 11 octobre 1889.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1940.)
Debat (Albert), né le 15 mars 1914.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1941.)
Duchiron (Maurice), né le 26 février 1901.

(Pour prendre rang du 1er avril 1941.)
Le Mouel (Jean), né le 7 janvier 1909.
Manello (Raphaël), né le 2 février 1914.

(Pour prendre rang du 1er mai 1941.)
Gibert (Jean), né le 17 février 1895.
Grolleau (Jean), né le 9 septembre 1920.
Noyer (Paul), né le 25 janvier 1894.

(Pour prendre rang du 1er juin 1941.)
Beaujard (Edmond), né le 7 juin 1887
Coquelard (Alexandre), né le 7 janvier 1881.
Chevallier (Raymond), né le 17 août 1894.
Cordier (Pierre), né le 21 mars 1896.
Degobertière (Emile), né le 6 septembre 1896.
Pruniaux (Maurice), né le 22 juin 1907.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1941.)
Artiga (Joseph), né le 17 juin 1898.
Clipffel (Paul), né le 17 décembre 1921.

(Pour prendre rang du 1er août 1941.)
Briot (Adrien), né le 16 novembre 1893.
Milcent (Marcel), né le 18 octobre 1899.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1941.)
Baudet (René), né le 11 mars 1905.
Goutelle (André), né le 20 septembre 1914.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1941.)
Lefebvre (Maurice), né le 29 juin 1907.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1941.)
Dablement (Henri), né le 10 avril 1901.
Grandjean (Francisque), né le 8 janvier 1881.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1942.)
Bergeret (Jean-Marie), né le 16 mai 1893.

(Pour prendre rang du 1er février 1942.)
Berthouin (Roger), né le 11 mai 1902.
Huon (Jules), né le 20 janvier 1890.
Pichard (André), né le 3 août 1900.

(Pour prendre rang du 1er mai 1942.)
Amiot (Armand), né le 14 novembre 1908.
Chardin (Louis), né le 22 avril 1900.
Fletcher (John), né le 12 décembre 1892.

(Pour prendre rang du 1er juin 1942.)
Quatremaire (Jacqueline), née le 17 octobre 1918.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1942.)
Guilbert (Charles), né le 22 novembre 1922.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1942.)
Allard (Anotine), né le 27 novembre 1909.
Franchi (Joseph), né le 31 mai 1902.
Knecht (Edouard), né le 25 janvier 1892.
Rouarh (Marcel), né le 10 août 1920.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1943.)
Dubernet (Robert), né le 29 janvier 1909.
Isnard (Bruno), né le 22 juin 1919.
Lacour (Charles), né le 4 février 1899.

(Pour prendre rang du 1er février 1943.)
Kerdanet (Jean), né le 29 mai 1921.
Keusen (Louis), né le 4 février 1921.
Queval (Henri), né le 2 juillet 1874.

(Pour prendre rang du 1er mars 1943.)
Amsallem (Albert), né le 9 mars 1904.
Barraud (Fernand), né le 10 décembre 1897.
Cottrant (Roland), né le 15 juin 1922.
Demoisson (René), né le 30 novembre 1919.
Duc (Henri), né le 29 janvier 1921.
Garducci (Henri), né le 15 juillet 1922.
Lahouratate (Joseph), né le 4 mai 1925.
Rabet (François), né le 27 octobre 1912.
Sirop (André), né le 30 mars 1899.

(Pour prendre rang du 1er avril 1943.)
Cordier (Jean-Marie), né le 19 juillet 1893.
Moulinat (André), né le 15 août 1923.

(Pour prendre rang du 1er août 1943.)
Dessalupt (Paul), né le 2 août 1909.
Henry (Robert), né le 4 octobre 1914.
Josse (Francine), née le 25 février 1850.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1943.)
Grenier (Pierre), né le 4 août 1893.
Kieffer (Hubert), né le 4 août 1924.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.)
Duhau (Jean), né le 1er mai 1903.
Jourjon (François), né le 11 janvier 1886.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
Allante (Antonin), né le 3 décembre 1880.
Dupont (Georges), né le 5 février 1897.
Garnier (Gabriel), né le 11 février 1925.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
Coulon (Thérèse), née le 10 mars 1905
Goetschel (Gustave), né le 27 mai 1900.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
Antier (François), né le 24 juillet 1903.
Batteau (Georges), né le 22 juin 1917.
Baudin (Georges), né le 28 octobre 1915.
Beck (Eugène), né le 19 mai 1901.
Bertoletti (Celino), né le 24 mars 1925.
Domergue (Maurice), né le 12 octobre 1903.
Dupouy (François), né le 25 octobre 1893.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
Berthuet (Lucien), né le 18 janvier 1921.
Donguy (Simone), née le 10 janvier 1920.
Marceau (Marcel), né le 20 avril 1924.
Riber (Pierre), né le 4 mars 1923.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
Barreau (Edmond), né le 4 décembre 1925.
Feuillet (Pierre), né le 29 juillet 1902
Friedmann (Raymond), né le 4 avril 1907.
Guisset (François), né le 11 mars 1901.
Maison (Jean), né le 9 août 1899.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Blat (Auguste), né le 20 avril 1907.
Fortin (René), né le 21 septembre 1914.
Generet (Robert), né le 19 janvier 1920.
Passeron (Joseph), né le 8 novembre 1912.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Alarcon (Bartholome), né le 4 août 1903.
Beauvoir (Marguerite), née le 11 mars 1913.
Besson (Roger), né le 14 mars 1906.
Campagne (Antoine), né le 26 avril 1883.
Chassang (André), né le 10 mars 1926.

Art. 3. — Sont homologués à titre posthume les personnels de la Résistance intérieure française ci-après:

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Claudon (Louis), né le 22 mai 1899.
Claudon (Maurice), né le 11 avril 1924
Colotte (Gaston), né le 3 avril 1909.
Danger (Pierre), né le 12 mai 1880.
De Gerin (Méderic), né le 15 mars 1924.
Demange (René), né le 15 janvier 1910.
Derrien (Jean), né le 21 janvier 1904.
Detharet (Maximel, né le 22 août 1917.
Didier (Marie-Roger), né le 27 janvier 1923.
Didier (Paul), né le 28 février 1925.
Fauvel (François), né le 23 mars 1903.
Fochrenbacher (Robert), né le 9 janvier 1907.
Guillotreau (Michel), né le 19 mars 1922.
Houssemand (Lucien), né le 9 juin 1910.
Huguenin (Serge), né le 25 avril 1921.
Idoux (Emile), né le 26 février 1912.
Maire (Maurice), né le 5 mai 1915.
Mann (Joseph), né le 12 mars 1909.
Martin (Fernand), né le 5 décembre 1926.
Meignolle (Emile), né le 25 octobre 1925.
Perret (Pierre), né le 30 décembre 1898.
Prevost (Roger), né le 8 juin 1913.
Sarrazin (Charles), né le 23 septembre 1891.
Zimmermann (René), né le 21 février 1928.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)
Bilay (Albert), né le 24 avril 1911.
Grosz (Robert), né le 18 juin 1903.

Dans le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1940.)
Puech (Gabriel), né le 29 avril 1899.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1941.)
Lenoir (Louis), né le 6 février 1905.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1942.)
Danon (David), né le 20 juin 1883.
Freyermuth (Antoine), né le 14 février 1921.

(Pour prendre rang du 1er juin 1943.)
Daniel (Michel), né le 26 novembre 1919.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
Colletta (Pierre), né le 2 juillet 1902.
Copier (Gilbert), né le 1er juin 1923.
Jaffeux (Pierre), né le 12 janvier 1920.
Ott (André), né le 30 juin 1912.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
Chardenal (Jean), né le 14 mars 1915.
Peronnet (Gaston), né le 14 septembre 1921.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Gilbert (Marcel), né le 11 juin 1910.

Dans le grade de soldat.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1940.)
Ruan (Gaston), né le 16 avril 1889.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1940.)
Arblade (Aloye), né le 18 août 1901.
Feyssaguet (Germain), né le 31 mai 1913.
Hervy (Paul), né le 25 mars 1915.
Jodon (René), né le 7 décembre 1908.
Malard (François), né le 16 novembre 1890.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1940.)
Chaillet (Maurice), né le 24 mars 1891.
Carlou (Yves), né le 8 septembre 1908.
Marly (Marcel), né le 28 décembre 1895.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1940.)
Nicolai (Jean), né le 30 avril 1921.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1941.)
Collerais (Isidore), né le 4 mai 1887.

(Pour prendre rang du 1er février 1941.)
Rémy (Albert), né le 20 août 1902.

(Pour prendre rang du 1er mars 1941.)
Giraud (Georges), née le 12 avril 1889.

(Pour prendre rang du 1er avril 1941.)
Bastogne (Henry), né le 14 mai 1918.

(Pour prendre rang du 1er mai 1941.)
Tardieu (Gérard), né le 10 février 1905.

(Pour prendre rang du 1er juin 1941.)
Aufrère (André), né le 17 octobre 1907.
Waege (Gaston), né le 30 juillet 1899.

(Pour prendre rang du 1er août 1941.)
Duguet (Louis), né le 1er septembre 1922.
Senesiska (Jean), né le 19 mars 1920.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1941.)
Havard (François), né le 15 mai 1893.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1941.)
Couillon (Marcel), née le 14 mai 1905.
Gérard (Constant), né le 27 avril 1889.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1941.)
Aupée (Marcel), né le 29 juillet 1913.
Kehr (Lucien), né le 1er avril 1904.

(Pour prendre rang du 1er avril 1942.)
Momon (Louis), né le 19 juin 1896.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1942.)
Leclère (André), né le 23 août 1901.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1942.)
Guillemard (René), né le 16 juillet 1908.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1942.)
Gachy (René), né le 15 novembre 1906.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1942.)
Magnin (Albert), né le 2 décembre 1923.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1942,)
Le Guillermic (Victorine), née le 26 octobre 1889.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1943.)
Beucher (Albert), né le 26 août 1899.
Guillon (Octave), né le 14 octobre 1887.

(Pour prendre rang du 1er février 1943.)
Hardy (Gustave), né le 7 mars 1897.
Viraud (René), né le 13 avril 1920.

(Pour prendre rang du 1er mars 1943.)
Badias (Roger), né le 28 juillet 1922.
Barre (Bernard), né le 16 décembre 1921.
Cote (Albert), né le 25 avril 1887.
Coutan (Raymond), né le 30 novembre 1921.
Gillet (Gaston), né le 24 juillet 1921.
Iscar (Modeste), né le 7 juiellet 1920.
Kugler (Bernard), né le 11 janvier 1920.
Langlet (Robert), né le 2 janvier 1923.
Mangin (Henri), né le 1er novembre 1900.

(Pour prendre rang du 1er avril 1943.)
Bleard (André), né le 8 mars 1923.
Brillon (Paul), né le 21 février 1900.

(Pour prendre rang du 1er mai 1943,)
Blumenfeld (Rivin), né le 10 novembre 1889.

(Pour prendre rang du 1er juin 1943.)
Besnier (Robert), né le 25 février 1912.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1943.)
Barrau (Louis), né le 17 décembre 1924.
Buffet (Joseph), né le 14 janvier 1900.
Epie (Michel), né le 29 juin 1921.
Grosyeux (René), né le 1er avril 1907.
Malfroy (Charles), né le 15 janvier 1895.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.)
Brizion (Henri), né le 23 février 1907.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1943.)
Besson (Pierre), né le 4 avril 1924.
Bonzon (Jacques), né le 22 août 1925.
Legouge (Roger), né le 23 mai 1923.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
Chassaing (Augustin), né le 18 mai 1888.
Chaumont (Charles), né le 30 octobre 1911.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
Decobecq (Jean-Marie), né le 3 décembre 1922.
Erbi (Glona), né le 1er septembre 1921.
Lambing (Jean), né le 4 janvier 1905.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
Barbe (Emile), né le 26 mai 1908.
Bourgade (Adrien), né le 26 mars 1894.

Art. 4. — Sont homologués à titre posthume les personnels de la Résistance intérieure française ci-après.

Dans le grade de soldat.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
Chichignoud (Léon), né le 11 avril 1901.
Goudier (Lazare), né le 25 septembre 1923.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
Bigot (Michel), né le 16 décembre 1926.
Blazer (André), né le 11 novembre 1922.
Canier (Ludolphe), né le 7 mai 1919.
Darmey (Georges), né le 9 janvier 1902.
Derozereuil (Marcel), né le 15 janvier 1922.
Derozereuil (Maurice), né le 23 juin 1923.
Donnez (Jean), né le 16 mars 1904.
Duparchy (Gaston), né le 14 novembre 1921.
Etoc (Paul), né le 9 mars 1901.
Genoudet (Gaston), né le 20 novembre 1914.
Grille (René), né le 21 novembre 1923.
Heroin (Fernand), né le 3 février 1895.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
Brunel (Marie-Jeanne), née le 8 septembre 1896.
Forgette (Léon), né le 20 juillet 1883.
Grenier (Pierre), né le 26 mai 1894.
Thaon (Joseph), né le 7 février 1887.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Bernard (Alexandre), né le 22 octobre 1918.
Bernier (André), né le 6 mars 1925.
Defoor (Joseph), né le 21 avril 1910.
Ermoire (Louis), né le 14 juin 1901.
Ferrand (Lucien), né le 13 octobre 1909.
Focquet (Robert), né le 1er août 1923.
Guyon (Roger), né le 21 août 1906.
Janin-Coste (Georges), né le 3 février 1916.
Laburthe (Edouard), né le 14 janvier 1903.
Orvain (Pierre), né le 7 avril 1903.
Weyne (Marcel), né le 31 mai 1924.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)
Gouin (Edgar), né le 5 novembre 1911.
Pion (Pierre), né le 17 février 1880.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1944.)
Cuny (Romain), né le 27 février 1891.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1944.)
Kieffer (Joseph), né le 18 mars 1902.

Art. 5. — Sont homologués les personnels de la Résistance intérieure française ci-après, disparus.

Dans le grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
Peck (Marcel), né le 12 septembre 1913,

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
Juguet (Robert), né le 19 novembre 1896.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
Dacquembronne (Henri), né le 4 octobre 1886.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Frantz (Charles), né le 25 octobre 1913.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 1er mai 1943.)
Benaiteau (Yves), né le 28 janvier 1915.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Riehl (Charles), né le 13 avril 1918.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er mai 1941.)
Wertheim (Johann), né le 14 mai 1888.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1941.)
Perez (Didace), né le 23 mai 1913.

(Pour prendre rang du 1er mai 1942.)
Dabe (Roger), né le 22 août 1924.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1942.)
Pironneau (Robert), né le 6 janvier 1889.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1942.)
Ronzani (Pierre), né le 9 janvier 1899.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1942.)
Roques (Georges), né le 31 janvier 1911.

(Pour prendre rang du 1er février 1943.)
Clément (Robert), né le 23 octobre 1909.

(Pour prendre rang du 1er mars 1943.)
Seluy (Paul), né le 18 mai 1921.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
Deletang (René), né le 21 mai 1886.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
Teillet (Jean), né le 26 août 1886.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
Desjambes (Jacques), né le 29 juin 1906.
Raguenes (Hamon), né le 9 septembre 1902.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
Pascal (Jean), né le 24 juin 1918.
Tomasiak (Catherine), née le 31 mars 1890.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
Tetard (Raymond), né le 5 août 1922.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
Zamora-Padilla (François), né le 6 mai 1899.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Yot (Pierre), né le 23 mai 1921.
Ziska (Michel), né le 4 novembre 1918.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
Skrzypczak (Vincent), né le 17 juillet 1892.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
Berdaguer (Jean), né le 12 décembre 1924.

Dans le grade de sergent.

Pour prendre rang du 1er octobre 1940.)
Kubler (Edmond), né le 23 mars 1913.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1940.)
Tessier (Roger), né le 2 juillet 1918.

(Pour prendre rang du 1er mai 1941.)
Queguiner (Jean), né le 10 juillet 1923.

(Pour prendre rang du 1er juin 1941.)
Bourguignon (Arthur), né le 29 mai 1896.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1942.)
Buzzi (Bernadette), née le 26 juillet 1916.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1942.)
Hallet (Lucien), né le 1er octobre 1899.

(Pour prendre rang du 1er mars 1943.)
Denys (Paul), né le 31 mai 1922.
Sarre (Jean), né le 22 janvier 1893.

(Pour prendre rang du 1er avril 1943.)
Defendini (Marcel), né le 19 décembre 1911.

(Pour prendre rang du 1er juin 1943.)
Chandioux (Léon), né le 6 novembre 1919.
Graf (Jacques), né le 4 juillet 1917.
Grohar (Maurice), né le 13 décembre 1925.
Rychlik (Stanislas), né le 15 novembre 1898.

(Pour prendre rang du 1er août 1943.)
Piétri (Jean), né le 3 avril 1914.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.)
Baron (Auguste), né le 26 novembre 1923.
Robillaert (Robert), né le 14 septembre 1921.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
Granet (Eugène), né le 1er mars 1901.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
Da Silva (Joseph), né le 11 avril 1926.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
Zajdarbajt (David), né le 19 juin 1889.
Zinck (Marie-Georges), né le 24 décembre 1887.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
Carrey (Louis), né le 1er août 1919.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
Guitard (Gilbert), né le 21 février 1895.
Pelta (Raymond), né le 22 décembre 1922.
Pichoir (Léon), né le 26 juillet 1915.
Roger (Georges), né le 13 octobre 1910.
Vroblewski (Casimir), né le 15 mai 1923.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Colne (Joseph), né le 10 janvier 1899.
Gaillard (Marcel), né le 1er mai 1921.
Parmentier (Robert), né le 23 janvier 1912.
Pouille (Fleury), né le 8 janvier 1908.
Raynal (René), né le 16 août 1904.
Relly (Marie-Louise), née le 10 novembre 1919.
Venant (Emile), né le 13 août 1900.
Wypychowski (Joseph), né le 22 janvier 1901.
Zawacki (Stéphan), né le 1er septembre 1896.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)
Pinero (Emile), né le 5 juin 1905.

Dans le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 1er avril 1941.)
Picart (Henri), né le 16 mars 1925.
Simon (Armande), née le 21 juin 1899.

Dans le grade de soldat.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1940.)
Ropars (Olivier), né le 7 mai 1901.

(Pour prendre rang du 1er mai 1941.)
Hernando (Jean), né le 27 janvier 1921.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1941.)
Lefèvre (Henri), né le 1er septembre 1907.

(Pour prendre rang du 1er avril 1942.)
Pouliquen (Gilbert), né le 21 juillet 1923.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1942.)
Fajs (Arthur), né le 28 février 1921.
Tachnoff (Hirsch), né le 23 mai 1893.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1942.)
Beaunier (Roger), né le 26 janvier 1900.

(Pour prendre rang du 1er février 1943.)
Binder (Karol), né le 18 janvier 1911.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1943.)
Audemard (André), né le 14 août 1922.

(Pour prendre rang du 1er août 1943.)
Rocu (Maurice), né le 14 décembre 1912.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
Touze (François), né le 2 avril 1908.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
Arnoud (Louis), né le 31 mars 1918.
Cipresso (Louis), né le 22 février 1919.
Clément (Gaston), né le 19 janvier 1914.
Delatour (Georges), né le 21 juin 1919.
Duraffourg (Roger), né le 20 mars 1920.
Gaillard (Aimé), né le 10 juin 1920.
Putigny (Louis), né le 1er février 1913.
Putigny (Raymond), né le 14 avril 1920.
Vallée (André), né le 2 décembre 1924.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Bertoldi (Joseph), né le 9 août 1892.
Pedo (Edouard), né le 30 décembre 1892.

Art. 6. — Sont homologués à titre fictif les personnels de la Résistance intérieure française ci-après, justiciables de la législation des pensions en application de l'article 40 de l'ordonnance n° 45321 du 3 mars 1945:

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Dumont (Jean), né le 29 janvier 1899.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Delville (André), né le 3 mars 1902.
Veyres (Adrien), né le 23 décembre 1896.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Colonel (Lucien), né le 21 juillet 1925.
Dutertry (Raymonde), née le 13 décembre 1914.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Garrigoux (Henri), né le 17 juillet 1901.
Gogo (André), né le 4 août 1901.
Jablonowicz (Marcel), né le 31 mai 1924.
Lambach (Jacques), né le 28 janvier 1927.
Preziosi (Paul), né le 14 octobre 1911.
Rafin (Paul), né le 21 février 1899.
Santerre (Robert), né le 16 août 1903.

Dans le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Lenoble (Maurice), né le 1er novembre 1895.
Picquette (François), né le 2 juillet 1899.
Riou (Raymond), né le 7 juillet 1920.

Dans le grade de soldat.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Achard (Georges), né le 27 février 1910.
Palivoda (Chil), né le 5 novembre 1923.
Querrach (Roger), né le 20 juin 1920.
Riffard (Léona), né le 17 décembre 1906.

Art. 7. — Les homologations prononcées au titre de l'article 5 acquièrent le caractère d'homologation à titre posthume dès l'établissement de l'acte de décès.

Art. 8. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 décembre 1949.

MAX LEJEUNE.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

Vu l'ordonnance n° 45-322 du 3 mars 1945 portant application aux membres de la Résistance des pensions militaires fondées sur le décès ou l'invalidité;

Vu le décret n° 47-1956 du 9 septembre 1947 portant règlement provisoire des droits des membres de la Résistance intérieure française;

Vu l'instruction ministérielle n° 437 CAB/CIV/C.C. du 17 octobre 1947 fixant les conditions de reconnaissance des mouvements de la Résistance clandestine et de l'homologation de leurs membres;

Vu l'instruction ministérielle n° 449 CAB/CIV/C.C. du 21 octobre 1947 fixant les conditions d'application du décret du 9 septembre 1947 portant règlement provisoire des droits des membres de la Résistance intérieure française;

Vu la circulaire ministérielle n° 235 CAB-FA/FFCI du 5 février 1948 fixant les modalités de règlement des droits des membres de la Résistance intérieure française;

Vu la loi n° 49-418 du 25 mars 1949 relative au statut et aux droits des combattants volontaires de la Résistance;

Vu l'instruction ministérielle n° 1230 CAB-FA/FFCI du 28 mai 1948 et son modificatif n° 93518 PM/6 du 16 juin 1949 relatifs aux dossiers de demande de pension des membres des ex-forces françaises combattantes de l'intérieur et de la Résistance intérieure française, militaires de carrière ou non, et de leurs ayants cause,

Arrête:

Art. 1er. — Sont homologués à titre posthume les personnels de la Résistance intérieure française ci-après:

Dans le grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er juin 1940.)
Semard (Pierre), né le 15 février 1897.

(Pour prendre rang du 1er juin 1943.)
Schwarzfeld (Exile), né le 5 décembre 1885.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1943.)
Tisseyre (Marie-Adrien), né le 21 juillet 1880.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
Nles (Fred), né le 22 janvier 1886.

Dans le grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1943.)
Schwander (Jean), né le 29 octobre 1913.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
Terramorsi (Sébastien), né le 19 novembre 1884.

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er février 1943.)
Werle (Georges), né le 15 mai 1896.

(Pour prendre rang du 1er juin 1943.)
Python (Joseph), né le 15 décembre 1883.

(Pour prendre rang du 1er août 1943.)
Thaon (Charles), né le 5 juillet 1887.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Terriere (René), né le 9 juin 1905.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1941.)
Wong (Jacques), né le 26 juin 1912.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1941.)
Soutumier (Jean), né le 23 juin 1921.

(Pour prendre rang du 1er avril 1942.)
Varasse (Achille), né le 14 mars 1906.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1942.)
Ruff (Camille), né le 27 juillet 1898.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1943.)
Seger (Joseph), né le 22 mars 1896.

(Pour prendre rang du 1er avril 1943.)
Salducci (Jean), né le 17 mai 1892.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
Robert (Pierre), né le 11 juin 1911.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
Van Werdeen (Armand), né le 30 octobre 1907.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
Taillefer (Jean), né le 16 juillet 1881.
Willieme (Roger), né le 28 octobre 1901.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Talleu (Raymond), né le 6 août 1910.
Thomas (Emile), né le 3 novembre 1921.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1940.)
Timbaud (Pierre), né le 20 septembre 1904.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1941.)
Reynaud (Gaston), né le 4 juillet 1887.

(Pour prendre rang du 1er mai 1941.)
Schmitt (Henri), né le 16 juin 1901.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1941.)
Techoueyres (Jean), né le 25 juin 1893.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1941.)
Veroult (Georges), né le 19 novembre 1899.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1942.)
Simonnet (Renée), née le 2 juin 1920.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1942.)
Trolle (Maurice), né le 11 octobre 1903.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1943.)
Schneider (Charles), né le 28 juillet 1917.

(Pour prendre rang du 1er mars 1943.)
Regueiro (Manuel), né le 29 janvier 1913.
Ringuet-Camardoun (Jean-Baptiste), né le 16 octobre 1914.

(Pour prendre rang du 1er avril 1943.)
Tschanz (Robert), né le 13 mai 1922.

(Pour prendre rang du 1er juin 1943.)
Sandoz (Marguerite), née le 28 mai 1896.

(Pour prendre rang du 1er août 1943.)
Ziller (Charles), né le 10 février 1900.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.)
Rouvillois (Jean), né le 11 mars 1913.
Vaudevire (Charles), né le 19 août 1893.
Violi (Michel), né le 11 novembre 1889.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
Radix (Louis), né le 3 mai 1901.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
Rebillot (Adolphe), né le 4 septembre 1895.
Richard (François), né le 5 novembre 1896.
Torresi (Barthélémy), né le 16 octobre 1901.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
Renard (André), né le 11 août 1907.
Sanson (Louis), né le 16 novembre 1895.
Van-Weert (Joseph), né le 18 juin 1891.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
Reiniche (André), né le 17 juillet 1891.
Reix (Léon), né le 10 septembre 1921.
Selle (Jacques), né le 23 juillet 1921.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
Roffi (Jean), né le 2 octobre 1923.
Sauriac (Jean), né le 23 novembre 1913.
Serano (Charles), né le 16 mai 1925.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
Rault (Joseph), né le 19 mars 1905.
Vimal du Bouchet (René), né le 15 avril 1898.
Vitou (René), né le 5 août 1923.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Quatreville (Julien), né le 3 octobre 1925.
Richard (Jean), né le 11 décembre 1925.
Roubault (Maurice), né le 21 août 1911.
Rouxel (Joseph), né le 14 novembre 1916.
Rumeau (Aubin), né le 29 août 1905.
Servet (Joseph), né le 21 octobre 1899.
Simon (Mathias), né le 28 avril 1919.
Tenneguin (Raymond), né le 9 janvier 1895.
Tibozzi (Joseph), né le 8 août 1899.
Toupense (Odette), née le 12 mai 1915.
Varsi (Simon), né le 20 septembre 1923.
Viallaz (Joseph), né le 27 avril 1886.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1940.)
Scornet (François), né le 25 mai 1919.
Troadec (Pierre), né le 10 octobre 1923.

(Pour prendre rang du 1er février 1943.)
Schwartzenberg (Jacques), né le 10 mars 1926.
Schwartzenberg (Raymond), né le 28 mars 1925.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1941.)
Rostaing (Pierre), né le 1er novembre 1923.

(Pour prendre rang du 1er avril 1943.)
Trogno (Joseph), né le 21 novembre 1892.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1943.)
Rozenholc (Majer-Ber), né le 13 juin 1909.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
Renaud (Octave), né le 8 juillet 1880.
Rouas (Maurice), né le 22 décembre 1897.
Villeneuve (Jules), né le 3 avril 1902.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
Taulelle (Jacques), né le 10 avril 1918.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
Seguin (Edouard), né le 27 janvier 1902.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
Renouf (Auguste), né le 11 avril 1905.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Raille (Denis), né le 12 décembre 1901.
Serre (Antoine), né le 1er mars 1901.
Vandewalle (Lucien), né le 23 avril 1923.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1940.)
Villeminot (Camille), né le 16 juillet 1890.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1940.)
Reynier (Jean), né le 23 avril 1899.
Souef (Olivier), né le 26 juin 1921.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1941.)
Renaux (Emile), né le 24 octobre 1908.
Simonet (Camille), né le 24 février 1897.

(Pour prendre rang du 1er juin 1941.)
Rousseau (Alphonse), né le 15 février 1889.
Villiers (Stanislas), né le 19 janvier 1892.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)
Reau (Paul), né le 18 juin 1902.
Royer (Lucien), né le 30 mars 1899.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)
Treich (Fernand), né le 22 juin 1906.
Vachet (Maurice), né le 25 mai 1906.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1944.)
Silberberg (Gustave), né le 27 février 1900.
Ramella (Alexandre), né le 4 novembre 1901.

(Pour prendre rang du 1er février 1942.)
Quatrevaux (Henri), né le 9 janvier 1902.
Rosenrauch (Charles), né le 20 mars 1907.

(Pour prendre rang du 1er avril 1942.)
Renard (Jean), né le 30 octobre 1913.

(Pour prendre rang du 1er mai 1942.)
Raux (Maurice), né le 13 mars 1897.
Vacher (Abel), né le 26 décembre 1904.

Art. 2. — Sont homologués à titre posthume les personnels de la Résistance intérieure française ci-après:

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1942.)
Raine (Jean), né le 10 mai 1904.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1942.)
Reaux (René), né le 14 février 1918.
Valbron (Maxime), né le 5 août 1911.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1942.)
Simonin (Armand), né le 1er juin 1923.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1943.)
Rostaing (Georgette), née le 7 novembre 1911.

(Pour prendre rang du 1er février 1943.)
Roux (uguste), né le 11 novembre 1886.
Terrien (Paul), né le 8 juillet 1913.

(Pour prendre rang du 1er mars 1943.)
Reuteler (Robert), né le 21 février 1920.
Romion (Daniel), né le 17 mai 1925.

(Pour prendre rang du 1er avril 1943.)
Régnier (Lucien), né le 29 mai 1924.

(Pour prendre rang du 1er mai 1943.)
Reix (Léon), né le 18 juillet 1911.
Robert (Jean), né le 17 mai 1918.
Roy (Léon), né le 28 août 1919.
Saigne (Léonard), né le 9 décembre 1883.
Vion (Robert), né le 23 juillet 1925.

(Pour prendre rang du 1er juin 1943.)
Rasenci (Pierre), né le 26 juillet 1889.
Rochais (Théobal), né le 3 août 1886.

(Pour prendre rang du 1er août 1943.)
Renaud (Jean), né le 15 juin 1912.
Vale (Ernest), né le 28 juin 1923.
Ruch (Marius), né le 17 mai 1905.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1943.)
Vincent (René), né le 21 juillet 1893.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.)
Robilliaert (André), né le 20 août 1914.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1943.)
Sobo (Georges), né le 8 août 1901.
Sobo (Marcelle), née le 3 novembre 1897.
Soudant (Camille), né le 30 octobre 1922.
Tixier (Paul), né le 12 mai 1905.
Tournier (Claudius), né le 9 mars 1895.
Vallas (Claude), né le 28 mars 1896.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
Renard (Raoul), né le 13 février 1890.
Robin (Georges), né le 25 juillet 1899.
Saint-Gérand (Jean), né le 9 mars 1910.
Terrasse (Jacques), né le 5 avril 1897.
Tribaudeau (Robert), né le 6 septemre 1905.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
Rathouin (Antoinette), née le 30 décembre 1890.
Ruffat (Eugène), né le 6 octobre 1882.
Sabatier (Louis), né le 20 octobre 1893.
Solty (René), né le 11 juin 1921.
Tremblay (Louis), né le 20 juin 1903.
Tristram (Elie), né le 25 janvier 1892.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
Raymond (Louis), né le 17 octobre 1898.
Robillot (Jacques), né le 26 février 1906.
Roucaute (Raoul), né le 20 janvier 1921.
Salaun (Victor), né le 25 août 1917.
Zanelli (Pierre), né le 26 mars 1888.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
Rousselle (Lucien), né le 17 janvier 1897.
Salmon (Eva), née le 26 mars 1909.
Solas (Robert), né le 28 juin 1924.
Surmay (André), né le 3 avril 1924.
Tulpin (Fernand), né le 17 juin 1889.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
Rigollot (Etienne), né le 6 mars 1902.
Roland (Léon), né le 1er avril 1892
Sembel (Victor), né le 21 avril 1923.
Siret (Jean), né le 12 octobre 1896.
Soudais (Edmond), né le 20 octore 1920.
Terrasse (Max), né le 2 décembre 1925.
Thévenet (Guy), né le 17 février 1927.
Thieffry (Michel), né le 9 juillet 1925.
Valiton (Yves), né le 6 avril 1904.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
Robert du Costal (Guy), né le 18 juillet 1887.
Robert du Costal (Yvonne), né le 18 mars 1899.
Robin (Serge), né le 16 mars 1924.
Rome (Etienne), né le 24 juillet 1892.
Roussel (Fabien), né le 13 avril 1901.
Servant (Etienne), né le 11 octobre 1889.
Tranchero (Jacques), né le 25 janvier 1902.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Ramel (Auguste), né le 8 décembre 1904.
Rancurel (Julien), né le 30 janvier 1921.
Reberteau (Jean), né le 16 août 1921.
Reberteau (Michel), né le 11 septembre 1922.
Requile (Maurice), né le 18 avril 1921.
Reszestin (Pierre), né le 17 décembre 1914.
Revillard (Emile), né le 30 janvier 1920.
Robic (Auguste), né le 16 décembre 1917.
Robinot (Maurice), né le 2 janvier 1900.
Roger (André), né le 22 juillet 1925.
Rognant (Jean), né le 24 mars 1923.
Ronzeaud (Louis), né le 12 mars 1917.
Rouzic (André), né le 10 août 1923.
Saint-Macary (François), né le 9 juin 1907.
Salaud (Roger), né le 17 juin 1920.
Sassier (Alain), né le 5 décembre 1920.
Saubesty (Pierre), né le 18 mars 1909.
Schotkosky (Pierre), né le 18 novembre 1924.
Servant (Georges), né le 4 novembre 1903.
Signori (Aroldo), né le 27 octobre 1915.
Sirot (Georges), né le 4 avril 1923.
Subsol (Raymond), né le 7 mai 1896.
Tessaud (Paul), né le 5 juillet 1922.
Thamie (Claude), né le 5 novembre 1925.
Vergne (Jean), né le 24 novembre 1912.
Vinot (Désiré), né le 26 juillet 1903.
Vivier (Emile), né le 8 août 1921.
Vuille (Julien), né le 29 juillet 1907.
Warrier (Moïse), né le 25 décembre 1899.
Wiel (Alfred), né le 24 décembre 1908.
Zabe (Georges), né le 9 juin 1912.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 1er juin 1941.)
Souque-Laforgue (Léo), né le 10 août 1913.

(Pour prendre rang du 1er mai 1942.)
Terral (Joseph), né le 19 mars 1900.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1942.)
Rucker (Marcel), né le 11 décembre 1922.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
Servillat (Marie-François), né le 30 novembre 1907.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
De Saint-Riquier (Christian), né le 16 janvier 1928.
Sauge (Roger), né le 26 avril 1922.
Tauleigne (Henri), né le 17 juillet 1925.
Tepatti (Alphonse), né le 2 octobre 1899.
Vallorgues (Pascal), né le 1er avril 1901.

Art. 3. — Sont homologués à titre posthume les personnels de la Résistance intérieure française ci-après:

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1940.)
Saguet (Fernand), né le 9 janvier 1899.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1940.)
Raynal (Adrien), né le 6 mars 1897.

(Pour prendre rang du 1er février 1941.)
Renaudie (Camille), né le 23 décembre 1897.
Serin (Louis), né le 12 mai 1889.

(Pour prendre rang du 1er avril 1941.)
Thiebaudt (Lucien), né le 13 janvier 1900.

(Pour prendre rang du 1er juin 1941.)
Renaud (Charles), né le 7 avril 1898.
Til (Edouard), né le 5 décembre 1887.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1941.)
Raynaud (Jean), né le 11 août 1906.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1941.)
Sansoulet (Gaston), né le 24 février 1914.
Vergne-Plante (Gaston), né le 18 avril 1923.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1941.)
Pruvot (Ernest), né le 21 septembre 1902.
Rameau (Léopold), né le 5 avril 1881.
Tourette (Jacques), né le 23 octobre 1919.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1941.)
Soyeux (Pierre), né le 19 juin 1913.

(Pour prendre rang du 1er février 1942.)
Reverand (Emile), né le 6 décembre 1899.
Salvan (Jean), né le 5 février 1900.
Tanguy (Jean), né le 7 mars 1903.

(Pour prendre rang du 1er mars 1942.)
Tardif (Emile), né le 21 août 1920.
Wolff (Marcel), né le 9 octobre 1897.

(Pour prendre rang du 1er avril 1942.)
Thiry (Alfred), né le 29 avril 1901.

(Pour prendre rang du 1er juin 1942.)
Sonrel (Jean), né le 14 novembre 1901.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1942.)
Taris (Etienne), né le 6 décembre 1909.

(Pour prendre rang du 1er août 1942.)
Roth (Marcel), né le 16 juillet 1902.
Tilmant (André), né le 10 juin 1899.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1942.)
Schmidt (Charles), né le 22 octobre 1898.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1942.)
Stettler (Louis), né le 5 avril 1898.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1943.)
Seigneur (René), né le 20 juillet 1916.
Turpin (Zacharie), né le 29 septembre 1921.

(Pour prendre rang du 1er février 1943.)
Sabine (Jacques), né le 18 juin 1926.

(Pour prendre rang du 1er mars 1943.)
Queyrat (Emile), né le 31 décembre 1897.
Raynel (Léon), né le 17 avril 1900.
Rigolot (Ernest), né le 20 septembre 1894.
Senelas (Jean), né le 22 juillet 1895.
Solvet (André), né le 10 juillet 1910.

(Pour prendre rang du 1er avril 1943.)
Revert (Maurice), né le 29 avril 1898.
Vasseur (André), né le 9 mai 1896.

(Pour prendre rang du 1er mai 1943.)
Rey (Pierre), né le 26 mai 1922.

(Pour prendre rang du 1er juin 1943.)
Tremblay (René), né le 3 avril 1925.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1943.)
Rigal (Julien), né le 3 février 1888.
Sapin (Firmin), né le 11 décembre 1899.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1943.)
Rebord (Jean), né le 17 juillet 1896

(Pour prendre rang du 1er novembre 1943.)
Robert (Paul), né le 8 août 1908.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
Rolling (Joseph), né le 31 août 1916.
Vanghelle (Jean), né le 16 décembre 1913.
Verdier (Georges), né le 30 janvier 1904.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
Puissant (Mathurin), né le 3 avril 1881.
Rumeau (Paul), né le 12 avril 1895.
Thomas (Claude), né le 26 février 1906
Vergez (Jean), né le 5 mai 1903.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
Saurou (Louis), né le 14 avril 1892.
Sermet (Paul), né le 19 mars 1918.
Tinseau (Maurice), né le 9 décembre 1924
Virlogeux (Claude), né le 21 juillet 1903.
Warnet (Fernand), né le 20 octobre 1902.
Warnet (Roger), né le 12 avril 1925.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
Rouxel (André), né le 25 avril 1909.
Vacha (Charles), né le 8 avril 1895.
Vinck (Marius), né le 3 novembre 1923.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
Ratillon (Rose), née le 15 février 1898.
Rouseille (Alexandre), né le 8 novembre 1887.
Selles-Mayor (Vincent), né le 3 septembre 1921.
Tangre (Georges), né le 20 mai 1926.
Viallet (Louis), né le 29 novembre 1926.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
Raynal (André), né le 2 juillet 1900.
Roudet (Henri), né le 3 août 1921.
Seigneur (Marcel), né le 31 janvier 1918.
Taillade (Jean), né le 24 juin 1926.
Vanhove (Emile), né le 6 juin 1921.
Vanhove (Paul), né le 21 août 1893.
Veinberg (Roger), né le 3 août 1922.
Veyssières (Jean), né le 16 octobre 1898.
Winckler (Joseph), né le 29 novembre 1917.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Richard (Louis), né le 13 janvier 1902.
Richeter (Marcel), né le 1er juillet 1901.
Rigoulet (Pierre), né le 17 janvier 1900.
Rimasson (Léon), né le 30 janvier 1911.
Taubert (Roger), né le 2 mars 1923.
Tellier (Pierre), né le 12 juillet 1910.
Tournoux (Auguste), né le 9 décembre 1905.
Valentin (Paul), né le 2 juillet 1903.
Van-Butselle (Guy), né le 5 mars 1928.
Vancon (Emile), né le 1er avril 1895.
Vauthier (Raymond), né le 12 avril 1920.
Villoutreix (André), né le 16 janvier 1917.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1944.)
Zimmermann (Jean), né le 19 février 1913.

Dans le grade de caporal-chef.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Ravary (Gaston), né le 24 avril 1904.

Dans le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1941.)
Roitman (Efim), né le 9 mars 1902.

(Pour prendre rang du 1er mars 1943.)
Roche (Maurice), né le 5 décembre 1899.
Sanchez (Manuel), né le 26 août 1922.

(Pour prendre rang du 1er avril 1943.)
Thomas (André), né le 12 février 1922.
Vernot (Marcel), né le 17 novembre 1913.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1943.)
Rogel (Jean), né le 23 septembre 1891.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
Svihorik (Pierre), né le 1er juillet 1908.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
Troulet (Laurent), né le 18 mars 1900.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
Savignon (Lucien), né le 16 octobre 1921.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
Rière (Jean), né le 16 juin 1899.
Vucher (Lucienne), née le 15 août 1901.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Ravel (Michel), né le 25 juin 1881.
Ravel (Marcel), né le 15 août 1913.
Skorupski (Henri), né le 13 novembre 1913.

Art. 4. — Sont homologués à titre posthume les personnels de la Résistance intérieure française ci-après:

Dans le grade de soldat.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1940.)
Maisonneuve (Gabriel), né le 14 avril 1909.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1940.)
Molinie (Antoine), né le 19 janvier 1894.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1941.)
Levitte (Georges), né le 27 mars 1904.
Prades (Louis), né le 18 décembre 1898.
Salmon (Fernand), né le 16 juin 1897.

(Pour prendre rang du 1er février 1941.)
Mackel (André), né le 21 février 1910.
Perrier (Louis), né le 15 juin 1903.

(Pour prendre rang du 1er mars 1941.)
Lejop (Pierre), né le 26 avril 1920.

(Pour prendre rang du 1er avril 1941.)
Legat (Ernest), né le 14 novembre 1893.
Lerousseau (Jacques), né le 14 décembre 1921.
Solard (René), né le 9 janvier 1892.

(Pour prendre rang du 1er mai 1941.
Leygnac (André), né le 26 août 1914.
Tassotte (Maurice), né le 13 juillet 1884
Verger-Levant (Albert), né le 19 mai 1905.

(Pour prendre rang du 1er juin 1941.)
Le Bihan (François), né le 11 janvier 1893.
Lussigny (Michel), né le 30 juillet 1895.
Meresse (Louis), né le 3 novembre 1899.
Orsatti (Pierre), né le 26 avril 1892.
Seguin (Alexandre), né le 17 janvier 1896.
Wodey (Félix), né le 28 novembre 1903.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1941.)
Lory (Jean-Baptiste), né le 10 mai 1909.
Morvan (Jean), né le 19 novembre 1888.

(Pour prendre rang du 1er août 1941.)
Rouchereau (René), né le 7 décembre 1908.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1941.)
Martres (Roger), né le 2 février 1918.
Pierre (Robert), né le 20 février 1889.

(Pour prendre rang du 1er mars 1942.)
Maran (Roger), né le 3 juin 1918.
Normand (Gustave), né le 21 janvier 1893.
Plantevigne (Marie), né le 11 avril 1897.

(Pour prendre rang du 1er avril 1942.)
Meunier (Kléber), né le 13 août 1888.

(Pour prendre rang du 1er mai 1942.)
Lhussier (Jean), né le 25 octobre 1915.
Pignet (Ernest), né le 16 décembre 1897.
Pignet (René), né le 18 mai 1922.
Scholaert (Eugène), né le 14 janvier 1886.
Valette (Alfred), né le 15 septembre 1899.
Vernin (Alphonse), né le 15 août 1882.

(Pour prendre rang du 1er juin 1942.)
Landragin (Julien), né le 16 septembre 1883.
Pecheux (Lucie), née le 14 mai 1905.

(Pour prendre rang du 1er août 1942.)
Marival (Yvette), née le 5 août 1915.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1942.)
Porcher (Etienne), né le 16 juin 1898.
Vanvolsem (Robert), né le 14 mars 1920.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1942.)
Steinmann (Eugène), né le 14 juillet 1892.
Supervielle (Victor), né le 23 novembre 1900.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1942.)
Lods (Jean), né le 12 janvier 1894.
Prevel (Louis), né le 2 janvier 1906.
Rouch (Auguste), né le 31 juillet 1915.

(Pour prendre rang du 1er février 1943.)
Lefèvre (Daniel), né le 9 avril 1903.
Mignot (Maurice), né le 8 avril 1923.
Roullier (Lucien), né le 15 janvier 1923.

(Pour prendre rang du 1er mars 1943.)
Brusq (Joseph), né le 19 octobre 1922.
Lalanne (Robert), né le 25 septembre 1925.
Lample (Pierre), né le 9 avril 1922.
Le Corre (Yves), né le 10 juillet 1921.
Minnebois (Charles), né le 23 octobre 1901.
Renaudy (Jean), né le 10 septembre 1902.
Roux (François), né le 24 juillet 1873.
Roux (Jean), né le 25 mai 1904.
Sanchez (Joseph), né le 27 septembre 1920.
Therr (Maurice), né le 6 mars 1922.
Thiery (Maxime), né le 6 décembre 1910.
Vergne (Albert), né le 8 janvier 1883.
Vignau (Roger), né le 25 mai 1922.

(Pour prendre rang du 1er avril 1943.)
Leclercq (Gérard), né le 3 octobre 1923.
Lejeune (André), né le 18 novembre 1921.
Renier (Guy), né le 14 juin 1923.

(Pour prendre rang du 1er mai 1943.)
Paris (Jean), né le 5 juin 1925.
Vasseur (Léon), né le 30 mars 1904.

(Pour prendre rang du 1er juin 1943.)
Maurice (Pierre), né le 28 octobre 1921.
Rambouze (Marcel), né le 30 mars 1923.
Sajot (Michel), né le 28 décembre 1919
Schwarz (Herman), né le 4 décembre 1905.
Terreaux (Michel), né le 7 février 1926.
Tournois (Yves), né le 6 avril 1922.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1943.)
Maigret (Daniel), né le 27 octobre 1914.
Mattei (Paul), né le 25 avril 1897.
Monnot (Arsène), né le 15 mai 1906.
Richepin (André), né le 5 décembre 1925.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1943.)
Meilhac (Gaston), né le 26 septembre 1909.
Vanderbecq (Raphaël), né le 7 décembre 1909.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.

Maurin (Louis), né le 24 janvier 1903.
Paquet (Marius), né le 12 février 1908.
Venayre (Camille), né le 11 juillet 1905.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1943.)

Mansuy (Raymond), né le 30 mai 1912.
Perret (Henri), né le 17 août 1923.
Roux (Louis), né le 10 janvier 1904.
Virice (Francisque), né le 3 septembre 1901.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)

Lavie (Madeleine), née le 24 avril 1891.
Millet (Jean-Marie), né le 26 mai 1924.
Moret (Maurice), né le 20 mars 1923.
Rassat (André), né le 5 novembre 1923.
Rouvrais (Michel), né le 27 mars 1925.
Saint-Gerand (Emile), né le 14 juillet 1911.
Vanmarcke (Edouard), né le 28 avril 1905.
Willenz (Jack), né le 6 mai 1923.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)

Lallemand (Marcel), né le 20 juin 1913.
Laporte (Adrien), né le 25 novembre 1910.
Wendlinger (Siegmund), né le 16 mai 1907.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)

Marmier (Claude), né le 1er août 1909.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)

Mazois (Jacques), né le 1er juin 1875.
Moncourier (Paul), né le 16 avril 1905.
Mougin (Just), né le 17 avril 1905.
Sauvage (André), né le 2 février 1911.
Seilier (André), né le 18 juin 1925.
Vieillard (Georges), né le 29 octobre 1923.

Art. 5. — Sont homologués à titre posthume les personnels de la Résistance intérieure française ci-après:

Dans le grade de soldat.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)

Blondeau (Charles), né le 12 novembre 1898.
Noallat (Jean), né le 20 septembre 1926.
Pasquette (Jacques), né le 12 avril 1926.
Personnaz (Antoine), né le 12 février 1916
Pigeat (Fernand), né le 13 mai 1896.
Vernoux (Albert), né le 27 septembre 1914.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)

Labbé (Agnès), né le 15 mai 1923.
Lameunière (Marcel), né le 26 avril 1927.
Lauprêtre (René), né le 17 octobre 1923.
Monneret (André), né le 29 mai 1914.
Mugnier (Suzanne), née le 29 mars 1913.
Putigny (Claude), né le 23 mai 1885.
Ravier (Jules), né le 12 juin 1907.
Regad (Maurice), né le 17 juillet 1906
Richard (Paul), né le 29 janvier 1885.
Simon (Louis), né le 1er mars 1904.
Troitino (Théodore), né le 24 avril 1917.
Vilpini (Laurent), né le 20 décembre 1923.
Vuitton (Julien), né le 20 septembre 1899.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)

Lacaze (Albert), né le 18 juillet 1917.
Louis (Pierre), né le 5 décembre 1924.
Molimé (Fernand), né le 24 novembre 1909.
Parade (Xavier), né le 23 septembre 1903.
Poujade (Raymond), né le 16 novembre 1922.
Saulière (Jean), né le 6 juillet 1912.
Théron (Camille), né le 17 août 1884.
Thouvenot (Marie), née le 14 juillet 1906.
Tramoni (Antoine), né le 27 décembre 1908.
Valencia (François), né le 11 février 1897.
Vales (Germain), né le 11 juin 1887.
Volaine (André), né le 3 mars 1913.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Launay (Bernard), né le 14 mai 1920.
Laveau (Robert), né le 17 janvier 1903.
Le Bihan (Pierre), né le 10 août 1924.
Martin (Maximin), né le 28 mai 1889.
Martin (Marie-Louise), née le 18 février 1897.
Massé (Joseph), né le 12 avril 1922.
Métoyer (Henri), né le 4 avril 1903.
Michon (Edmond), né le 5 décembre 1926.
Muller (Maurice), le 14 juillet 1919.
Parade (Siméon), né le 21 juin 1925.
Portier (André), né le 27 février 1893.
Puylin (Roger), né le 29 août 1908.
Ratabouil (Jean), né le 17 novembre 1894.
Retrou (Albert), né le 6 mars 1882.
Rouyer (Jean), né le 10 mai 1921.
Ruff (Jacques), né le 30 mars 1924.
Thenoz (Marie), né le 26 juin 1894.
Valendru (Louis), né le 11 juin 1903.
Velin (André), né le 15 avril 1914.
Zenner (Julien), né le 8 décembre 1909.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)

Paumier (Paul), né le 15 décembre 1923.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1944.)

Wagner (Charles), né le 14 juillet 1900.

Art. 6. — Sont homologués à titre fictif les personnels de la Résistance intérieure française ci-après justiciables de la législation des pensions en application de l'article 10 de l'ordonnance n° 45-321 du 3 mars 1945:

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Debenedetti (André), né le 7 avril 1897.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Pelegnief (Marcel), né le 13 avril 1910.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Derrien (Robert), né le 22 septembre 1900.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Le Gaillard (Emile), né le 22 décembre 1909.
Palluy (Edith), né le 12 octobre 1910.
Rault (Jean), né le 30 mai 1922.
Van der Wal (Charles), né le 7 janvier 1923.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Bidault (René), né le 25 décembre 1911.
De Branges de Bourcia (François), né le 12 janvier 1923.
Debrye (Marcel), né le 29 décembre 1913.
Desjardin (Zulma), né le 18 décembre 1902.
Dewez (Jean), né le 31 octobre 1911.
Escartin (Firmin), né le 25 septembre 1921.
Gérard (Maurice), né le 7 octobre 1919.
Trespeuch (Jean-Baptiste), né le 8 juillet 1889.

Dans le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Gauche (Victor), né le 10 février 1911.

Dans le grade de soldat.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Bouchevereau (André), né le 8 octobre 1920.
Duffourd (Henry), né le 15 août 1917.
Lomenech (Jean), né le 13 juillet 1912.
Roche (Alexis), né le 6 juillet 1889.

Art. 7. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 décembre 1949.

MAX LEJEUNE.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret n° 49-1597 du 17 décembre 1949 relatif à l'ouverture des concours de recrutement dans l'enseignement du second degré pour 1950.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale, du ministre des finances et des affaires économiques, du secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu l'article 14 de la loi du 14 septembre 1948;

Vu l'arrêté du 29 juillet 1885 portant statut des agrégations;

Vu l'arrêté du 20 décembre 1945 relatif au classement spécial réservé aux victimes de guerre,

Décrète:

Art. 1er. — Est autorisée l'ouverture en 1950 des concours de recrutement de l'enseignement du second degré.

Le nombre de postes mis au concours sera fixé ultérieurement par un décret contresigné par le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative et le ministre de l'éducation nationale.

Art. 2. — Les dates et l'organisation de chacun des concours seront fixées par arrêté du ministre de l'éducation nationale.

Art. 3. — Le ministre de l'éducation nationale et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 décembre 1949.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'éducation nationale,
YVON DELBOS.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,
JEAN BIONDI.

Modification des conditions d'admission à l'école nationale supérieure de céramique de Sèvres.

Le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,

Vu le décret du 6 décembre 1927 portant règlement de l'école nationale supérieure de céramique de Sèvres;

Vu l'arrêté du 26 octobre 1932 fixant les conditions d'admission dans cet établissement;

La section permanente du conseil de l'enseignement technique entendue,

Arrête:

Art. 1er. — L'admission à l'école nationale supérieure de céramique de Sèvres a lieu par voie de concours dans les conditions fixées par le présent arrêté.

Art. 2. — Les candidats sont admis à se présenter s'ils sont de nationalité française ou ressortissant de l'Union française. Ils doivent avoir seize ans révolus et moins de vingt-trois ans au 1er janvier de l'année du concours.

Aucune dispense d'âge n'est accordée et aucun candidat ne peut se présenter plus de trois fois au concours.

Art. 3. — La demande d'inscription au concours doit être déposée avant le 1er juin au secrétariat de l'école nationale supérieure de céramique de Sèvres.

Elle contiendra des indications succinctes sur les études faites par le candidat et éventuellement les établissements scolaires qu'il a fréquentés et les titres qu'il a obtenus.

A la demande d'inscription doivent être jointes les pièces suivantes:

1° Extrait de l'acte de naissance;

2° Un certificat médical attestant que le candidat est d'une bonne constitution et spécialement qu'il n'est atteint d'aucune maladie chronique contagieuse, ni d'infirmité l'empêchant de se livrer sans danger au travail manuel;

3° Un certificat de revaccination antivariolique constatant que cette opération a été effectuée dans l'année du concours ou l'année précédente;

4° Un certificat délivré par l'autorité locale et attestant de la nationalité du candidat;

5° Un engagement par lequel le père ou la mère, ou le tuteur, suivant le cas, s'engage à payer la pension, ainsi que les autres frais réglementaires.

Le même engagement est à prendre par le candidat lui-même s'il est majeur.

Art. 4. — Un droit d'inscription est exigé des candidats qui s'en acquittent par l'apposition sur leur demande d'inscription d'un timbre mobile du modèle institué par le décret du 9 juillet 1925.

Le timbre sera oblitéré par le service qui recevra le dossier d'inscription.

Les candidats inscrits dans les territoires de l'Union française doivent verser le droit d'inscription chez un comptable du Trésor. Le récépissé de versement devra être joint au dossier du candidat.

Art. 5. — Le concours d'admission comprend:

1° Un examen préparatoire dont les épreuves sont éliminatoires;

2° Des épreuves définitives comptant seules pour le classement des candidats.

Sont dispensés de l'examen préparatoire et autorisés à prendre part directement aux épreuves définitives de classement, les candidats qui, dans l'année du concours ou l'année précédente, ont été déclarés admissibles à l'un des établissements suivants:

École polytechnique.
École nationale des mines de Paris ou de Saint-Etienne.
École nationale des ponts et chaussées.
École centrale des arts et manufactures.
École supérieure des industries chimiques de Nancy.
École supérieure de la métallurgie et de l'industrie des mines de Nancy.
École de chimie de Mulhouse.
Institut de chimie de Paris.
École municipale de physique et de chimie de Paris.
Écoles nationales d'ingénieurs arts et métiers.

Sont également dispensés de l'examen préparatoire les candidats possédant le certificat d'études supérieures M. P. C.

Art. 6. — L'examen préparatoire comporte des épreuves de culture générale:

1° Une épreuve de français:	Coefficients.
a) Dissertation française (durée trois heures)	4
b) Commentaire d'un texte français (durée une heure)	1
2° Une composition d'algèbre et de trigonométrie (durée trois heures)	3
3° Une composition de géométrie (durée trois heures)	3
4° Une composition de mécanique et physique (durée trois heures)	4
5° Une composition de chimie (durée trois heures)	4
6° Une épreuve de langue étrangère, anglais ou allemand (durée une heure et demie)	1

Art. 7. — La moyenne générale requise des candidats pour être déclarés admissibles aux épreuves définitives est de 10/20.

Deux notes particulières inférieures à 6 ou un zéro, maintenus après délibération du jury, entraînent l'élimination.

Art. 8. — Les épreuves définitives de classement comportent des épreuves graphiques et des épreuves orales, qui sont les suivantes:

a) Epreuves graphiques.	Coefficients
1° Une composition de dessin industriel (durée quatre heures)	3
2° Un dessin exécuté à vue d'après un objet ou groupe d'objets usuels ou un motif ornemental (durée trois heures)	4
b) Epreuves orales.	
1° Explication française (durée maximum vingt minutes)	3
2° Interrogation d'histoire et de géographie (durée maximum vingt minutes)	4
3° Interrogation d'algèbre et de trigonométrie (durée maximum vingt minutes)	2
4° Interrogation de géométrie et de géométrie descriptive (durée maximum vingt minutes)	2
5° Interrogation de mécanique et de physique (durée maximum vingt minutes)	3
6° Interrogation de chimie (durée maximum vingt minutes)	3
7° Interrogation en langue étrangère, anglais ou allemand (durée maximum vingt minutes)	1

Art. 9. — A partir du concours de 1950, les épreuves porteront sur le programme joint au présent arrêté.

Art. 10. — Ne peuvent figurer sur la liste d'admission définitive que les candidats ayant obtenu la moyenne de 12/20. Deux notes particulières inférieures à 6 ou un zéro, maintenus après délibération du jury, entraînent l'élimination.

Art. 11. — Les épreuves sont choisies par le ministre sur propositions du jury. Ce jury est composé du directeur de l'école, président, et de membres nommés chaque année par le ministre, sur la proposition du directeur et choisis, de préférence, parmi le personnel enseignant de l'école ou, à défaut, parmi les membres de l'enseignement public.

Art. 12. — Le jury établit la liste des candidats admis à subir les épreuves définitives du concours. A la suite de celles-ci, il dresse la liste, par ordre de mérite, des candidats remplissant les conditions exigées.

Art. 13. — Sur la proposition du jury, le ministre prononce l'admission des nouveaux élèves jusqu'à concurrence du nombre fixé chaque année par arrêté ministériel.

Art. 14. — Lorsque des démissions ou des décès se produisent parmi les élèves de la nouvelle promotion dans les quinze premiers jours qui suivent la rentrée, les places devenues vacantes sont attribuées dans l'ordre du classement aux candidats figurant sur la liste de classement après le dernier élève précédemment admis.

Art. 15. — Toutes dispositions contraires au présent arrêté sont abrogées.

Art. 16. — Le directeur de l'enseignement technique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 décembre 1949.

ANDRÉ MONTEL.

NOTA. — Les programmes annexés à cet arrêté seront publiés prochainement au *Bulletin officiel*.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret du 8 décembre 1949 portant nomination d'un inspecteur général des eaux et forêts.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture,

Vu le décret du 30 août 1912 et les décrets subséquents fixant le statut des officiers des eaux et forêts;

Vu le décret du 31 août 1912 portant création et organisation du corps des inspecteurs généraux des eaux et forêts,

Décrète:

Art. 1er. — M. Gazin (Marie-Charles-Jean), conservateur des eaux et forêts de classe exceptionnelle à Paris, est nommé inspecteur général des eaux et forêts de 2e classe, à compter de la date du présent décret.

Art. 2. — Le ministre de l'agriculture est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 décembre 1949.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'agriculture,
GABRIEL VALAY.

Ouverture de crédits.

Par arrêté interministériel en date du 1er décembre 1949, un crédit de 26.009.283 F provenant de fonds de concours a été ouvert aux chapitres ci-après du budget du ministère de l'agriculture de l'exercice 1949:

Chap. 105. — Indemnité de résidence (§ 9)	1.875.000 F.
Chap. 106. — Supplément familial de traitement (§ 8)	267.500
Chap. 108. — Indemnités pour difficultés administratives dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle (§ 10)	14.100
Chap. 131. — Contrôle des lois sociales en agriculture. — Traitements (art. 1er)	12.368.283
Chap. 132. — Contrôle des lois sociales en agriculture. — Salaires du personnel auxiliaire	1.157.250
Chap. 133. — Contrôle des lois sociales en agriculture. — Indemnités:	
Article 1er (§ 1er)	87.500
Article 1er (§ 2)	39.600
Chap. 305. — Indemnités pour frais de déplacements et de missions (art. 7, § 1er)	5.250.000
Chap. 306. — Indemnités pour difficultés exceptionnelles d'existence (§ 11)	112.500
Chap. 317. — Contrôle des lois sociales en agriculture. — Matériel et dépenses diverses	2.837.250
Chap. 400. — Allocations familiales (§ 8)	2.000.000
	26.009.283 F.

Par arrêté interministériel en date du 1er décembre 1949, un crédit de 13.100.401 F provenant de fonds de concours a été ouvert aux chapitres ci-après du budget du ministère de l'agriculture de l'exercice 1949:

Chap. 153. — Service de la répression des fraudes. — Emoluments du personnel contractuel:	
Article 1er	11.199.473 F.
Article 3	712.031
Chap. 305. — Indemnités pour frais de déplacements:	
Article 4	240.500
Article 9	50.500
Chap. 316. — Ecole nationale d'enseignement ménager agricole. — Ecoles d'agriculture d'hiver et saisonnière. — Matériel et frais de fonctionnement:	
Article 2	276.987
Article 3	30.000
Chap. 329. — Surveillance des fabriques de margarine et d'oléomargarine	533.980
Chap. 500. — Subvention pour le fonctionnement de l'institut national de la recherche agronomique (art. 2)	28.000
	13.100.401 F.

Par arrêté interministériel en date du 1er décembre 1949, un crédit de 47.691.063 F provenant de fonds de concours a été ouvert au chapitre ci-après du budget du ministère de l'agriculture de l'exercice 1949:

Chap. 170. — Fonds forestier national. — Personnel d'encadrement	32.744.000 F.
Chap. 305. — Indemnités pour frais de déplacements (art. 4).	142.795
Chap. 318. — Frais d'établissements d'enquêtes statistiques.	8.000.000
Chap. 339. — Matériel de la direction générale des eaux et forêts (art. 5, métropole).....	6.800.000
Chap. 361. — Frais d'impression des publications de la direction de la production agricole.	4.268
	47.691.063 F.

Par arrêté interministériel en date du 1er décembre 1949, un crédit de 5.121.017 F provenant de fonds de concours a été ouvert au chapitre ci-après du budget du ministère de l'agriculture de l'exercice 1949:

Chap. 313. — Frais de fonctionnement des commissions de surveillance des taureaux et béliers	621.060 F.
Chap. 330. — Frais de surveillance et de contrôle des opérations de grainage des vers à soie	300.000
Chap. 358. — Pisciculture.....	576.992
Chap. 513. — Aide directe ou indirecte à l'amélioration de la production agricole (art. 2)....	3.622.965
	5.121.017 F.

Par arrêté interministériel en date du 1er décembre 1949, un crédit de 12.250.800 F est définitivement annulé au titre des chapitres ci-après du budget du ministère de l'agriculture de l'exercice 1948:

Chap. 352. — Travaux d'entretien dans les forêts domaniales, les dunes et les parcs	11.311.900 F.
Chap. 358. — Pisciculture...	868.900
Chap. 511. — Recherches, essais et vulgarisation intéressant les engrais potassiques....	70.000
	12.250.800 F.

Un crédit équivalent a été ouvert aux chapitres ci-après du budget de l'exercice 1949:

Chap. 353. — Travaux neufs dans les forêts domaniales, les dunes et les parcs	11.311.900 F.
Chap. 358. — Pisciculture.....	868.900
Chap. 513. — Aide directe ou indirecte à l'amélioration de la production agricole	70.000
	12.250.800 F.

Par arrêté interministériel en date du 1er décembre 1949, un crédit de 84.367.059 F est définitivement annulé au titre des chapitres ci-après du budget du ministère de l'agriculture de l'exercice 1948:

Chap. 335. — Remonte des haras	30.143.511 F.
Chap. 520. — Encouragements à l'industrie chevaline et mulassière	54.223.548
	84.367.059 F.

Un crédit équivalent a été ouvert aux chapitres ci-après du budget de l'exercice 1949:

Chap. 335. — Remonte des haras	30.143.511 F.
Chap. 516. — Encouragements à l'industrie chevaline et mulassière (art. 1er)	54.223.548
	84.367.059 F.

Date des élections des délégués communaux des collèges de mutualité sociale agricole.

Le ministre de l'agriculture et le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 49-752 du 8 juin 1949 portant rétablissement et organisation des élections des conseils d'administration des organismes de la mutualité sociale agricole, en particulier l'article 9;

Vu le décret du 13 juillet 1949, modifié le 1er septembre et le 4 novembre 1949, fixant les modalités d'application de la loi susvisée, spécialement l'article 26;

Sur proposition des préfets des départements intéressés,

Arrêtent:

Art. 1er. — La date des élections des délégués communaux des trois collèges électoraux prévus par la loi susvisée du 8 juin 1949, pour l'élection des conseils d'administration des organismes de la mutualité agricole, est fixée comme suit:

Dans les départements de l'Aube, de l'Aude, du Calvados, du Cantal, de la Haute-Savoie, de la Charente-Maritime, de la Dordogne, de la Drôme, de la Haute-Marne, des Hautes-Pyrénées, de l'Hérault, de la Loire, de la Lozère, de la Manche, de la Meurthe-et-Moselle, de la Savoie, des Vosges et du Territoire de Belfort, le 8 janvier 1950.

Dans les départements des Ardennes, du Gard, du Jura, de l'Indre, du Loiret, de la Loire-Inférieure, de la Marne, de l'Oise, du Tarn et de l'Isère: le 15 janvier 1950.

Dans les départements du Cher et de la Charente: le 29 janvier 1950.

Dans les départements de la Haute-Vienne et des Deux-Sèvres: le 5 février 1950.

Dans le département des Basses-Pyrénées: le 19 février 1950.

Art. 2. — Le directeur des affaires professionnelles et sociales au ministère de l'agriculture et le directeur du personnel et des affaires politiques au ministère de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Paris, le 15 décembre 1949.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN EHRHARD.

Le vice-président du conseil,
ministre de l'intérieur,
Pour le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur, et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FRANÇOIS COLLAVERI.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Ouverture de crédits (fonds de concours).

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le ministre de l'industrie et du commerce et le secrétaire d'Etat aux finances,

Vu l'article 52 du décret du 31 mai 1862 portant règlement sur la comptabilité publique;

Vu le décret du 26 juillet 1939 portant réforme de la comptabilité des fonds de concours;

Vu l'ordonnance du 2 novembre 1944 relative à la forme de certains actes portant ouverture de crédits;

Vu la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948 portant fixation du budget général de l'exercice 1949 (dépenses ordinaires civiles);

Vu l'article 22 de la loi n° 48-981 du 22 juillet 1949 portant ouverture et annulation de crédits sur les comptes spéciaux du Trésor (année 1949);

Vu la loi n° 49-985 du 25 juillet 1949 portant ouverture de crédits et autorisation d'engagement de dépenses au titre du budget général de l'exercice 1949 (dépenses civiles de reconstruction et d'équipement, opérations nouvelles);

Vu le décret du 4 novembre 1949 portant ouverture de crédits additionnels au titre de l'accord de coopération économique du 28 juin 1948;

Vu le récépissé n° 081081 du 29 novembre 1949, constatant qu'il a été versé à la caisse du receveur central des finances de la Seine, à titre de fonds de concours pour dépenses d'intérêt public, une somme totale de 380 millions de francs,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est ouvert au ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, sur l'exercice 1949, en addition aux crédits ouverts par la loi n° 49-985 du 25 juillet 1949 (dépenses civiles de reconstruction et d'équipement), un crédit de 210 millions de francs, applicable au chapitre 913-9: « Institut géographique national. — Equipement », du budget du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Art. 2. — Il est ouvert au ministre de l'industrie et du commerce, sur l'exercice 1949, en addition aux crédits ouverts par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948, un crédit de 170 millions de francs applicable au chapitre 325 « Sondages et recherches géologiques et géophysiques au laboratoire et sur le terrain » du budget de l'industrie et du commerce.

Art. 3. — Il sera pourvu à ces dépenses au moyen de la recette d'égal montant constatée à la ligne « Fonds de concours pour dépenses d'intérêt public ».

Art. 4. — Le directeur du personnel, de la comptabilité et de l'administration générale au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme, le directeur de l'administration générale au ministère de l'industrie et du commerce, et le directeur du budget au ministère des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 décembre 1949.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
GEORGES BRIAND.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef adjoint du cabinet,
MARCEL FOURRÉ.

Pour le secrétaire d'Etat aux finances:
Le directeur adjoint du budget,
FERRAND.

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 décembre 1949: page 11989, 1re colonne, 70e ligne, au lieu de: « Chap. 31 », lire: « Chap. 315 ».

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 12 décembre 1949 approuvant les délibérations 359 et 358-49 du 29 août 1949 de l'assemblée représentative de Madagascar modifiant la réglementation des impôts sur les revenus et supprimant la perception de l'impôt cédulaire sur les traitements et salaires.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 25 octobre 1946 portant création de l'assemblée représentative de Madagascar;

Vu la délibération n° 359-49 du 29 août 1949 de l'assemblée représentative de Madagascar modifiant la réglementation des impôts sur les revenus;

Vu la délibération n° 458-49 du 29 août 1949 de l'assemblée représentative de Madagascar portant suppression de la perception de l'impôt cédulaire sur les traitements et salaires;

Le conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est approuvée, en ce qui concerne les règles d'assiette, la délibération susvisée n° 359-49 du 29 août 1949 de l'assemblée représentative de Madagascar modifiant la réglementation des impôts sur les revenus, excepté:

A l'article 7 *bis* nouveau (§ I, 3e alinéa), les mots: « et l'impôt correspondant majoré de 25 p. 100 »;

Le paragraphe II de l'article 7 *bis* nouveau;

Le dernier alinéa de l'article 78 *ter* nouveau.

Art. 2. — Est approuvée la délibération n° 358-49 du 29 août 1949 de l'assemblée représentative de Madagascar supprimant la perception de l'impôt cédulaire sur les traitements et salaires.

Art. 3. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, au *Journal officiel* de Madagascar et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 12 décembre 1949.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la France d'outre-mer,

JEAN LETOURNEAU.

Mise en position de mission d'inspecteurs généraux de l'instruction publique.

Par arrêté du 13 décembre 1949, Mme Drouin, inspectrice générale des écoles maternelles, et M. Drouin, inspecteur général de l'instruction publique, sont mis en position de mission auprès du haut commissaire de la République en Afrique équatoriale française en vue de l'inspection du personnel enseignant de ce territoire.

La durée maximum de cette mission est fixée à trois mois.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Approbation de la modification de l'article 10 des statuts de la section professionnelle des chirurgiens dentistes.

Par arrêté en date du 12 décembre 1949 a été approuvée la modification de l'article 10 des statuts de la section professionnelle des chirurgiens dentistes, enregistrés sous le n° 75-L-05.

Caisses de retraites.

Par arrêté du 15 décembre 1949, la caisse de retraites de la Coolypographie, 11, rue de Metz, à Courbevoie (Seine), a été autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 28 novembre 1949, il est accordé aux administrateurs civils dont les noms suivent un avancement d'échelon dans les conditions ci-après:

NOMS	AFFECTATION	SITUATION ACTUELLE		SITUATION NOUVELLE		DATE D'EFFET	OBSERVATIONS
		Echelon.	Traitement.	Echelon.	Traitement.		
			francs.		francs.		
Administrateurs de première classe.							
M. Rosier	M. O.	2	742.000	3	800.000	1er novembre 1949.	
Mme Patain	AG. 4e B.	1	687.000	2	742.000	1er janvier 1949.	
Mlle Rivallain	M. O.	1	687.000	2	742.000	1er janvier 1949.	
Administrateurs de deuxième classe.							
M. Legras	S. S.	2	581.000	3	638.000	1er janvier 1949.	
Mme Thevenet	M. O.	2	581.000	3	638.000	7 janvier 1949.	
MM. Chachuat	T.	2	581.000	3	638.000	1er octobre 1949.	
Delaunay	A. G. P.	2	581.000	3	638.000	1er octobre 1949.	
Demondion	M. O.	2	581.000	3	638.000	1er octobre 1949.	
Graeve	M. O.	2	581.000	3	638.000	1er octobre 1949.	
Mlle Piguet	T.	2	581.000	3	638.000	1er octobre 1949.	
Mme Netter	S. S.	2	581.000	3	638.000	15 décembre 1949.	
M. Charlot	S. S.	2	581.000	3	638.000	31 décembre 1949.	
Mme Porchez	S. S.	1	536.000	2	581.000	1er janvier 1949.	
Mlle Taratte	M. O.	1	536.000	2	581.000	1er février 1949.	
Mme Segaud	T.	1	536.000	2	581.000	1er avril 1949.	
MM. Levy	S. S.	1	536.000	2	581.000	10 mai 1949.	
Versini	M. O.	1	536.000	2	581.000	3 juillet 1949.	
Rustant	M. O.	1	536.000	2	581.000	28 juillet 1949.	
Moosmann	M. O.	1	536.000	2	581.000	21 août 1949.	
Arger	»	1	536.000	2	581.000	1er janvier 1949.	Détaché.
Wittersheim	»	1	536.000	2	581.000	1er janvier 1949.	Détaché.
Administrateurs de troisième classe.							
Mme Bondu	T.	3	434.000	4	484.000	1er octobre 1949.	
Mlle Delafosse	S. S.	3	434.000	4	484.000	1er octobre 1949.	
Pontal	M. O.	3	434.000	4	484.000	1er octobre 1949.	
Boucher	T.	3	434.000	4	484.000	25 décembre 1949.	
M. Pivot	»	3	434.000	4	484.000	28 juillet 1949.	Détaché.
Mlle Duplessys-Flandre	S. S.	2	384.000	3	434.000	1er janvier 1949.	
M. Furst	»	2	384.000	3	434.000	1er janvier 1949.	Détaché jusqu'au 15 juin.
Mlle Jumel	M. O.	2	384.000	3	434.000	1er janvier 1949.	
Mmes Robert	S. S.	2	384.000	3	434.000	1er janvier 1949.	
Thomas	T.	2	384.000	3	434.000	1er janvier 1949.	
Mlles Carpentier	S. S.	2	384.000	3	434.000	16 janvier 1949.	
Volay	S. S.	2	384.000	3	434.000	16 janvier 1949.	
Marquet	S. S.	1	339.000	2	384.000	1er janvier 1949.	
M. Botrel	A. G. P.	1	339.000	2	384.000	1er juillet 1949.	
Mlle Paivre-Picon	S. S.	1	339.000	2	384.000	1er juillet 1949.	
Mmes Lamirand	T.	1	339.000	2	384.000	1er juillet 1949.	
Saint-Jean	M. O.	1	339.000	2	384.000	1er juillet 1949.	
M. Thomas	S. S.	1	339.000	2	384.000	1er juillet 1949.	
Mme Seeuws	T.	1	339.000	2	384.000	16 décembre 1949.	

Par arrêté du 15 décembre 1949, ont été nommés secrétaires rédacteurs de 2e classe, 1er échelon, à l'administration centrale et titularisés dans le grade correspondant:

1° A compter du 1er juillet 1949, Mme Oster, M. Bricier, Mlle Loisel, M. Bourlier;

2° A compter du 20 septembre 1949, M. Vinter, Mlle Blineau, Mlle Jacquier, M. Leroux;

3° A compter du 2 novembre 1949, M. Perre.

Caisse nationale de sécurité sociale.

Par arrêté en date du 28 novembre 1949:

Mlle Poulhiard, administrateur civil de 4re classe, 1er échelon, est promue au 2e échelon de son grade à compter du 1er janvier 1949.

Mlle Combes, administrateur civil de 2e classe, 1er échelon, est promue au 2e échelon de son grade à compter du 1er janvier 1949.

Mlle Bourquin, administrateur civil de 2e classe, 1er échelon, détachée auprès du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes, est promue au 2e échelon de son grade à compter du 1er janvier 1949.

Directions régionales de la sécurité sociale.

TABLEAU D'APTITUDE POUR L'ANNÉE 1949

(Les fonctionnaires sont inscrits par ordre de mérite.)

Pour le grade de sous-directeur.

1	MM. Maréchal.	4	Mlle Vandamme.
2	Capron.	5	M. Sarda
3	Minard	6	Mlle Profit.

Pour le grade de chef de section.

1	Mme Sisteron	7	Mlle Gallon
2	M. Cornellier.	8	Mme Combarnous.
3	Mme Ricci	9	M. Maldant.
4	Mlle Gallienne	10	Mme Bourriot.
5	Mmes Franceschetti.	11	MM. Subre.
6	Chatenet	12	Schmidt.

Pour le grade de vérificateur.

1	Mlle Lecigne.	6	Mlle Mazarico.
2	Mmes Varesi.	7	Mme Olivier.
3	Tibaldi.	8	Mlle Fouchey.
4	Mlles Bonne.	9	Mmes Bellanger.
5	Durand.	10	Baron.

Pour le grade de commis.

1	Mmes Marque.	3	Mme Vandershooten.
2	Lambert (Germaine).		

TABLEAU D'HONORARIAT POUR L'ANNÉE 1949

Pour le grade de directeur adjoint.

M. Haubois.

Pour le grade de sous-directeur.

M. Prot.

Pour le grade d'inspecteur.

M. Brefeil. | M. Lairy.

Pour le grade de chef de section.

M. Fromentèze. | M. Maniel.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret du 17 décembre 1949 relatif au règlement des dépenses publiques au moyen de traites.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 7 (alinéa 1er) de l'ordonnance du 9 août 1944 portant rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental, ensemble les ordonnances subséquentes, par l'effet duquel est provisoirement maintenu en application:

1° L'acte dit loi du 22 octobre 1940 relative au règlement des dépenses publiques au moyen de traites;

2° L'acte dit décret du 22 octobre 1940 fixant les conditions d'application de l'acte dit loi du 22 octobre 1940 relative au règlement des dépenses publiques au moyen de traites;

Vu le décret du 25 mars 1948 relatif au règlement des dépenses publiques au moyen de traites,

Décrète:

Art. 1er. — A compter de la publication du présent décret, est fixée à 500.000 F la limite au-dessus de laquelle les marchés de travaux et les marchés de fournitures passés par l'Etat sont soumis au mode de règlement par traites institué par l'acte dit loi du 22 octobre 1940.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 décembre 1949.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE-PETSCHE.

Approbation du transfert du portefeuille de contrats d'une société d'assurances sur la vie.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret-loi du 14 juin 1938 unifiant le contrôle de l'Etat sur les entreprises d'assurances de toute nature et de capitalisation et tendant à l'organisation de l'industrie des assurances, et notamment son article 11;

Vu la demande présentée le 15 décembre 1948 par la société d'assurances sur la vie Le Conservateur, ayant son siège à Paris, 21, rue de Châteaudun, et par la société d'assurances sur la vie La Paternelle-Vie, demande tendant à l'approbation du transfert, à l'exception du portefeuille marocain, du portefeuille de contrats d'assurances sur la vie du « Conservateur » à la société anonyme d'assurances sur la vie « La Paternelle-Vie » ayant son siège à la même adresse;

Vu l'avis publié au *Journal officiel* du 14 janvier 1949 invitant les créanciers de ces deux sociétés à présenter, dans un délai de trois mois, leurs observations sur la demande susvisée;

Considérant qu'aucune observation n'a été présentée sur le transfret demandé et que ce transfert est conforme aux intérêts des assurés et créanciers français des deux sociétés,

Arrête:

Art. 1er. — Est approuvé, dans les conditions prévues par l'article 11 du décret-loi du 14 juin 1938, le transfert à la société anonyme d'assurances sur la vie La Paternelle-Vie, ayant son siège social à Paris, 21, rue de Châteaudun, du portefeuille de contrats d'assurances sur la vie, à l'exception du portefeuille marocain, avec ses droits et obligations de la société d'assurances sur la vie Le Conservateur, ayant son siège à la même adresse.

Art. 2. — Le directeur des assurances est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 décembre 1949.

Pour le ministre des finances et des affaires économiques et par délégation:

Le sous-secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

LIONEL DE TINGUY DU POUËT.

Modification de l'arrêté du 6 novembre 1947 instituant des commissions administratives paritaires à la caisse des dépôts et consignations.

Le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative et le directeur général de la caisse des dépôts et consignations,

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946 et relatif aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires;

Vu le décret du 4 juillet 1926 relatif à l'organisation de la caisse des dépôts et consignations, ensemble les textes qui l'ont complété et modifié;

Vu le décret n° 49-720 du 28 mai 1949 portant règlement d'administration publique relatif au statut des administrateurs civils;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1947 modifié par l'arrêté du 4 juillet 1949 instituant des commissions administratives paritaires à la caisse des dépôts et consignations;

Sur la proposition de la commission de surveillance de la caisse des dépôts et consignations,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté du 6 novembre 1947, modifié par l'arrêté du 4 juillet 1949 est de nouveau modifié comme suit:

. . . . . »

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE N° 1

« Administrateurs civils de classe exceptionnelle.
« Administrateurs civils de 1re classe.
« Administrateurs civils de 2e classe.
« Administrateurs civils de 3e classe. »

. . . . . .

Art. 2. — L'article 2 de l'arrêté du 6 novembre 1947, modifié par l'arrêté du 4 juillet 1949, est de nouveau modifié comme suit:

. . . . . »

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE N° 1

« Huit représentants titulaires et huit représentants suppléants ainsi répartis:

« Administrateur civil de classe exceptionnelle: deux représentants titulaires et deux représentants suppléants

« Administrateur civil de 1re classe: deux représentants titulaires et deux représentants suppléants.

« Administrateur civil de 2e classe: deux représentants titulaires et deux représentants suppléants.

« Administrateur civil de 3e classe: deux représentants titulaires et deux représentants suppléants »

. . . . . .

Art. 3. — Le secrétaire général de la caisse des dépôts et consignations est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 décembre 1949.

Le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MAITEO CONNET.

Le directeur général de la caisse des dépôts et consignations,
JEAN WATTEAU.

Cours moyens de certaines eaux-de-vie durant le troisième trimestre 1949 et les nouveaux taux de la redevance prévue par l'article 3 « bis » du code des contributions indirectes.

Le secrétaire d'Etat aux finances,

Sur le rapport du directeur général des impôts,

Vu l'article 3 *bis* du code des contributions indirectes;

Vu l'arrêté du 29 octobre 1948, modifié par celui du 5 novembre 1948, relatif aux prix de cession de l'alcool,

Arrête:

Art. 1er. — Les cours moyens des eaux-de-vie de Cognac, d'Armagnac, des rhums et taffias naturels, des kirschs, tels qu'ils ressortent des prix pratiqués pour ces diverses catégories d'alcools respectivement sur les places de Cognac, Condom, Marseille, Bordeaux et le Havre, Strasbourg et Fougerolles, pendant le troisième trimestre 1949, sont arrêtés ainsi qu'il suit:

Eaux-de-vie de Cognac de toutes catégories	40.000 F.
Eaux-de-vie d'Armagnac de toutes catégories	28.846
Rhums et taffias naturels	23.757
Kirschs	86.500

Ces prix s'entendent à l'hectolitre d'alcool à 100 degrés Gay-Lussac, à la température de 15 degrés centigrades.

Art. 2. — Pour les eaux-de-vie et alcools visés à l'article précédent et servant aux usages énumérés par l'article 3 *bis* (§ 5) du code des contributions indirectes, la redevance prévue par cette dernière disposition comporte les taux suivants, fixés par hectolitre d'alcool pur:

a) Eaux-de-vie de Cognac, esprits de Cognac et eaux-de-vie d'Armagnac bénéficiant de l'acquit jaune d'or, kirschs, néant;

b) Rhums et taffias naturels: 1.843 F.

Art. 3. — Le directeur général des impôts est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 décembre 1949.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
Pour le secrétaire d'Etat aux finances
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Prix de la viande de veau.

Le secrétaire d'Etat aux finances (affaires économiques) et le ministre de l'agriculture,

Vu l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945 relative aux prix;

Vu l'arrêté n° 19 909 du 14 octobre 1948;

Après avis du comité national des prix,

Arrêtent:

Article unique. — Les dispositions des articles 5 et 6 de l'arrêté n° 19 909 du 14 octobre 1948 sont remplacées par les dispositions suivantes:

« Sous réserve des dispositions ci-après, le régime des prix concernant la vente au détail de la viande de veau est fixé comme suit:

« 1° Les prix limites de vente du quasi et de la poitrine sont fixés comme suit, au kilogramme net, toutes taxes comprises:

« *a*) Dans les communes de moins de 50.000 habitants (sous réserve des dispositions des paragraphes *b* et *c* ci-dessous):

« Quasi sans os	400 F.
« Quasi avec os	320
« Poitrine avec os	240

« *b*) Dans les villes de 50 000 à 115.000 habitants et dans les villes de plus de 5.000 habitants des départements gravement déficitaires, zones réellement déficitaires de Gironde, Pyrénées-Orientales, Aude, Hérault, Corse, Vaucluse, Bouches-du-Rhône, Var, Alpes-Maritimes (sous réserve des dispositions du paragraphe *c* ci-dessous):

« Quasi sans os	410 F.
« Quasi avec os	328
« Poitrine avec os	245

« *c*) Dans les grands centres tels qu'ils ont été définis par la circulaire n° 40952 R. D. R. A. du 7 janvier 1947 (sous réserve du paragraphe *d* ci-dessous):

« Quasi sans os	420 F.
« Quasi avec os	336
« Poitrine avec os	250

« *d*) Dans les agglomérations de Paris, Marseille, Nice, Toulon:

« Quasi sans os	430 F.
« Quasi avec os	344
« Poitrine avec os	260

« 2° Les prix de vente de tous les autres morceaux de viande de veau peuvent être librement débattus entre acheteurs et vendeurs.

« A titre de mesure accessoire destinée à assurer l'application du régime de prix ci-dessus prévu, les bouchers détaillants sont tenus, à défaut de quasi ou de poitrine, de consentir aux acheteurs sur tous autres morceaux des catégories correspondantes (morceaux à rôtir ou à griller pour le quasi, morceaux à ragoût pour la poitrine), des prix de vente identiques à ceux fixés respectivement pour le quasi et la poitrine ».

Fait à Paris, le 17 décembre 1949.

Le ministre de l'agriculture,
GABRIEL VALAY.

Le secrétaire d'Etat aux finances
(affaires économiques),
ROBERT BURON.

Prix des chevaux de boucherie et de la viande de cheval.

Le secrétaire d'Etat aux finances (affaires économiques) et le ministre de l'agriculture,

Vu l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945 relative aux prix;

Vu l'arrêté n° 20 378 du 21 juin 1949 relatif aux produits et services bénéficiant de la liberté des prix;

Après avis du comité national des prix,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les prix des chevaux, mulets et ânes de boucherie et de la viande de cheval, mulet et âne peuvent être librement débattus entre vendeurs et acheteurs à la production et aux différents stades de la distribution.

Art. 2. — Toutes les dispositions de la réglementation des prix qui ne se rapportent pas à la fixation proprement dite des prix demeurent applicables aux produits visés ci-dessus.

Art. 3. — Cessent d'être applicables les dispositions des arrêtés nos 19 914 du 14 octobre 1949 et 19 985 du 7 décembre 1948.

Fait à Paris, le 17 décembre 1949.

Le ministre de l'agriculture,
GABRIEL VALAY.

Le secrétaire d'Etat aux finances
(affaires économiques),
ROBERT BURON.

Prix de la viande de porc, des salaisons et des produits de charcuterie.

Le secrétaire d'Etat aux finances (affaires économiques) et le ministre de l'agriculture,

Vu l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945 relative aux prix;

Vu l'arrêté n° 20 378 du 21 juin 1949 relatif aux produits et services bénéficiant de la liberté des prix,

Après avis du comité national des prix,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les prix de la viande de porc, des salaisons et des produits de charcuterie peuvent être librement débattus entre vendeurs et acheteurs aux différents stades de la production et de la distribution.

Art. 2. — Toutes les dispositions de la réglementation des prix qui ne se rapportent pas à la fixation proprement dite des prix demeurent applicables aux produits visés ci-dessus.

Art. 3. — Cessent d'être applicables les dispositions des arrêtés nos 20 197 du 10 février 1949, 20 362 du 21 juin 1949, 20 224 du 28 février 1949 et 20 265 du 19 avril 1949.

Fait à Paris, le 17 décembre 1949.

Le ministre de l'agriculture,
GABRIEL VALAY.

Le secrétaire d'Etat aux finances
(affaires économiques),
ROBERT BURON.

Nomination des membres de la mission de contrôle financier instituée auprès de la Société nationale des chemins de fer français pour l'année 1950.

Par arrêté en date du 15 novembre 1949, ont été nommés membres de la mission de contrôle financier instituée auprès de la Société nationale des chemins de fer français pour l'année 1950, sous l'autorité de M. Ehrhardt, inspecteur général des finances:

M. Mourre (Edgard), inspecteur des finances de 1re classe.

M. Cagneul (Roger), inspecteur des finances de 1re classe.

M. Desmarest (Jacques), conseiller référendaire à la cour des comptes.

M. Meary (Jean), inspecteur des finances de 3e classe.

M. Lesage (André), expert économique d'Etat.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Décret n° 49-1598 du 17 décembre 1949 relatif à la modification de l'indemnité aux rapporteurs de la commission des marchés des postes, télégraphes et téléphones.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des postes, télégraphes et téléphones, du ministre des finances et des affaires économiques, du secrétaire d'Etat aux finances et du secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,

Vu l'ordonnance n° 45-14 du 6 janvier 1945 portant réforme des traitements des fonctionnaires de l'Etat et aménagement des pensions civiles et militaires;

Vu le décret n° 45-12 du 4 janvier 1945 réorganisant la commission des marchés des postes, télégraphes et téléphones;

Vu le décret n° 48-714 du 16 avril 1948 relatif à la modification des conditions d'attribution de l'indemnité allouée aux rapporteurs de la commission des marchés des postes, télégraphes et téléphones;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — En rémunération du travail effectué par eux pour l'examen des dossiers et la rédaction des avis, il est alloué aux membres rapporteurs de la commission des marchés de l'administration des postes, télégraphes et téléphones, qui sont étrangers à cette administration, des indemnités ne pouvant dépasser 500 F par

affaire traitée sans que la dépense unitaire moyenne excède 350 F pour chaque affaire, ni que chaque rapporteur puisse recevoir au total plus de 48.000 F par an.

Toutefois, en ce qui concerne l'application du plafond annuel, si un rapporteur cesse ses fonctions en cours d'année, le règlement de son indemnité s'effectuera au prorata des mois pendant lesquels ses fonctions de rapporteur ont été assurées.

Art. 2. — Les dispositions du décret n° 48-714 du 16 avril 1948 sont abrogées.

Art. 3. — Le ministre des postes, télégraphes et téléphones, le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat aux finances et le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative, sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et aura effet à compter du 1er janvier 1949.

Fait à Paris, le 17 décembre 1949.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,
EUGÈNE THOMAS.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,
JEAN BIONDI.

NATURALISATIONS ET RÉINTÉGRATIONS

Décret du 9 décembre 1949 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition par leurs parents de la nationalité française, francisation de noms, libération des liens d'allégeance et admission au statut métropolitain.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition et la perte de la nationalité, ainsi que sur la francisation du nom des naturalisés, et l'attribution du statut métropolitain,

Décrète:

Art. 1er. — Sont naturalisés Français:

ABOUDI (Selim), Alep (Syrie), 10-05-06. — 22837 x 48—13.

AGULLO, née CHUPIN, Oran, 09-02-01. — 13111 x 17—92.

AGULLO (Manuel), El Ancor (Oran), 17-11-95 — 13111 x 17—92.

AIME (Bruno), Roaschia (Italie), 09-11-08. — 19420 x 49—06.

ALBERTO (Louis), Barge (Italie), 20-09-96. — 51206 x 38—51.

ALBERTO, née POLITANO, Beinette (Italie), 03-03-98. — 51206 x 38—51.

ALECSI (Gorges), Rhodes (Ile italienne), 22-03-26. — 19374 x 49—13.

ALEMANY (José), Vall-de-Ebo (Espagne), 02-11-01. — 22520 x 48—34.

ALEMANY, née CASTELLO, Benejana (Espagne), 16-03-14. — 22520 x 48—34.

ALIX, née SOLDAVINI, Cunardo (Italie), 30-11-24. — 18970 x 49—42.

ALLAIX (Jules), Roure (Italie), 18-10-03. — 23457 x 37—69.

ALTSZTEJN, née AIZENSZTARK, Siedlce (Pologne), 04-09-18. — 9753 x 49—75.

ALTSZTEJN (Chaïm), Varsovie (Pologne), 22-09-13. — 9753 x 49—75.

AMADIO (Sante), Azzano Decimo (Italie), 01-11-01. — 15237 x 36—69.

AMADIO, née VILLALTA, Azzano Decimo (Italie), 25-05-06. — 15237 x 36—69.

AMARAGGI (Jacques), Salonique (Grèce), 29-12-14. — 18459 x 49—75

AMARAGGI, née RAJCHAPEL, Varsovie (Pologne), 06-05-19. — 18459 x 49—75.

ANDRUSZKO (Zacharie), Koniuchy (Pologne), 23-02-18. — 13689 x 49—57.

ANGEL (Elie), Constantinople (Turquie), 01-04-12. — 1179 x 17—84.

ANNOVAZZI (Giovanni), Castiglione (Italie), 26-08-26. — 20195 x 48—78.

ANTCZAK (Anton), Pinschin (Pologne), 15-04-15. — 17460 x 49—10.

ANTCZAK, née ZWONARENKO, Ostrowek (Pologne), 18-01-25. — 17460 x 49—10.

APARICIO (Eusebio), Alloza (Espagne), 06-10-05. — 19088 x 49—83.

APARICIO, née PEREZ, Alloza (Espagne), 28-08-08. — 19088 x 49—83.

ARDITTO, née CHARVA, Chambéry (Savoie), 08-03-85. — 8509 x 33—38.

ARDOINO, née VENTOSO, Villaforaldi (Italie), 23-01-01. — 8333 x 31—63.

ARGENTESCU (Marcu), Galatz (Roumanie), 13-10-06. — 25967 x 47—75.

BAGNARIOL (Alfeo), Cinto Caomaggiore (Italie), 22-11-06. — 1061 x 49—79

BAKER (Claud), Svanscombe (Angleterre), 17-06-91. — 18250 x 49—47.

BALIAN, née KHABAYAN, Césarée (Asie Mineure), 00-00-18. — 19469 x 49—26

BALIAN (Puzant), Yosgad (Asie Mineure), 04-05-12. — 19469 x 49—26.

BARDAKDJIAN (Samuel), Aintab (Syrie), 00-00-03. — 56323 x 38—13.

BARDUCA (Fiorentino), Arsie (Italie), 04-05-21. — 20944 x 48—84.

BAROUZDIN (Georges), Khartov (Russie), 23-04-95. — 19708 x 49—75.

BARZEZOWSKI (Jean), Wydrna (Pologne), 10-08-10. — 21784 x 48—77.

BENEDETTO (Jean), Niella Tanaro (Italie), 23-03-06. — 16995 x 49—06.

BERNASCONI, née CAVERSASIO, Bizzarone (Italie), 16-04-03. — 14599 x 49—21.

BERNASCONI (Luigi), Albiolo (Italie), 23-05-95. — 14599 x 49—21.

BERTUCCELLI, née BLANC, Marseille (Bouches-du-Rhône), 12-02-09. — 18607 x 49—13.

BIAGINI (Narcise), Gênes (Italie), 03-11-03. — 3071 x 35—06.

BIEDA, née IVANIAK, Podarek (Pologne), 28-02-94. — 19217 x 49—78.

BIEDA (Jean), Svervieruszki (Pologne), 25-01-95. — 19247 x 49—78.

BLANC, née COLPACJI, Mauzar (Roumanie), 06-01-98. — 17103 x 49—75.

BLOCH (Frédéric), Vienne (Autriche), 13-10-20. — 20951 x 48—75.

BLOCH, née FRYDMAN, Sosnowice (Pologne), 31-05-21. — 20951 x 48—75.

BOCCHIETTI, née ALBERTO, Caravino (Italie), 09-12-90. — 18494 x 49—38.

BOCCHIETTI (Giuseppe), Caravino (Italie), 02-12-86. — 18494 x 49—38.

BOFFO (Dominique), Clouange (Moselle), 23-12-98. — 23112 x 48—57.

BOFFO, née COLOMBO, Clouange (Moselle), 20-05-02. — 23112 x 48—57.

BOLLICH, née DEFRANCESCHI, Bludenz (Italie), 08-04-08. — 19385 x 49—08.

BOLLICH (Félix), Telve (Italie), 15-09-01. — 19385 x 49—08.

BONDIA, née MIRANDA, Alcaniz (Espagne), 28-07-82. — 19074 x 49—81.

BONVIN (Georges), Villeneuve (Suisse), 06-10-91. — 26757 x 47—78.

BORELLA (Jacques), Castiglione (Italie), 01-08-06. — 16052 x 39—80.

BORENSZTAJN (Jacob), Sosnowiec (Pologne), 20-03-20. — 12857 x 49—75.

BREMS (François), Loksbergen (Belgique), 11-07-15. — 19382 x 49—27.

BRESSAN (Luigi), San Pietro In Gu (Italie), 29-12-07. — 701 x 49—52.

BROCA, née CARBONI, Rome (Italie), 21-01-20. — 21612 x 48—78.

BRUNI, née LOMBARDO, la Spezia (Italie), 07-03-07. — 32361 x 47—75.

BRUNI (Anselmo), San Lazzaro di Savena (Italie), 27-08-97. — 32361 x 47—75.

BUGAR (Joseph), Vel Torax (Yougoslavie), 06-08-06. — 24625 x 48—60.

BUTI, née GENOVESI, Vicopisano (Italie), 24-01-08. — 19911 x 39—83.

CAMA (Eugenio), Wattwil-sur-Steig (Suisse), 26-02-07. — 28044 x 37—08.

CAMPANER (Charles), Treviso (Italie), 23-09-01. — 706 x 35—06.

CANAL (Maria), Figols (Espagne), 19-01-01. — 30080 x 48—13.

CARRION, née GARCIA(Yatova (Espagne), 05-09-01. — 14113 x 49—47.

CASADO (Lorenzo), Villamor (Espagne), 29-07-98. — 17602 x 49—75.

CASTEL (Pablo), Barbastro (Espagne), 02-03-99. — 47056 x 45—26.

CAVALCANTE (Egidio), Reims (Marne), 11-05-24. — 15756 x 49—27.

CECCHINEL (Joseph), Cison (Italie), 06-08-09. — 32477 x 37—06.

CECCHINEL, née DALMASSO, Vernante (Italie), 23-02-14. — 32477 x 37—06.

CHEPIS (Dimitrio), Lepkoniko (Ile de Chypre), 06-02-99. — 21530 x 48—08.

CHEVRERE (Primo), Arvier (Italie), 11-03-27. — 16377 x 49—73.

CHIESURIN (Vittorio), Susegana (Italie), 26-06-02. — 24719 x 48—74.

CIRIO (Thomas), Sessame (Italie), 01-11-28. — 19343 x 49—06.

CLAESSENS (Jean), Aerschot (Belgique), 30-03-24. — 46186 x 45—17.

COL (Lucien), Metz (Moselle), 16-03-05. — 771 x 49—57.

COLLARD, née MOES, Othee (Belgique), 15-07-11 — 12031 x 49—02.

COLLARD (Octave), Horion (Belgique), 11-03-08. — 12031 x 49—02.

CONATI (Erminio), San Pietro (Italie), 07-08-01 — 17693 x 48—57.

CONFALONIERI (Samuel), Nese (Italie), 20-03-91.—5997 x 49—78.

CORSO (Antonin), Tabarka (Tunisie), 18-05-06. — 18823 x 49—93.

CORSO, née BORDONARO, Marianopoli (Italie), 15-09-13. — 18823 x 49—93.

COURBAN (Emile), Smyrne (Turquie), 01-08-00. — 17828 x 49—75.

COUTELI (Vassilia), Smyrne (Turquie), 15-08-09. — 34689 x 48—75.

CREMASCHI, née BONASSI, Rocca del Colle (Italie), 24-05-15. — 9959 x 40—54.

CREMASCHI (Amadio), Chiuldino (Italie), 02-08-10. — 9959 x 40—54.

CRINCOLI, née D'ANTUONI, Naples (Italie), 07-01-94. — 15875 x 49—13.

CRINCOLI (Joseph), Vallata (Italie), 09-03-89. — 15875 x 49—13.

CRUZ (Eduardo), Tabernas (Espagne), 21-03-00. — 33816 x 47—13.

CUNEGONDO, née MANASSERO, Carru (Italie), 26-03-01. — 18498 x 49—06.

CURFIST, née CLUBOC, Richineff (Roumanie), 31-12-02. — 11737×34—75.

CUSCO (Augustin), Barcelone (Espagne), 05-05-85. — 32837×48—78.

CZERNY (Marek), Bobiednik (Pologne), 07-10-19. — 11780×49—62.

CZERNY, née KOWALA, Ustron (Pologne), 13-08-22. — 11780×49—62.

D'ALU (Michel), Villarosa (Italie), 08-01-22. — 19280×49—06.

D'ARCANGELO (Joséphine), Sperlonga (Italie), 18-03-19. — 16795×49—13.

D'AURIA (Michèle), Casoria (Italie), 02-11-10. — 10747×49—47.

D'AURIA, née GALLO, Borgoricco (Italie), 10-09-14. — 10747×49—47.

D'HAENE (Maurice), Pervyse (Belgique), 27-12-22. — 17170×49—59.

D'HAENE, née VERSAVEL, Vlamertinghe (Belgique), 17-04-19. — 17170×49—59.

D'INCAN (Antonio), Spittel (Moselle), 06-05-12. — 18256×49—47.

D'INCAN, née TUVERI, Guspine (Italie), 16-05-16. — 18256×49—47.

D'OLIVEIRA (Ramos), née DA SILVA, Pedroso (Portugal), 01-03-94. — 18808×49—64.

D'OLIVEIRA RAMOS (Manuel), Pedrozo (Portugal), 08-03-98. — 18808×49—64.

DADENAS, née PAPAMERIS, Tenedos (Grèce), 26-01-12. — 1059×38—13.

DADENAS (Nicolas), Kydoniai (Asie Mineure), 00-00-88. — 1059×38—13.

DAICZ (Chaim), Zdunska Wola (Pologne), 20-05-99. — 33284×47—75.

DAL BO (Narcice), Fontanelle (Italie), 26-07-23. — 21721×48—11.

DAMIANO, née LUCIANO, San Pietro Monterosso (Italie), 09-04-05. — 16387×33—06.

DE BACKER (Polydore), Gand (Belgique), 10-11-05. — 13214×49—59.

DE BENEDICTIS, née BARRAL, Roreto (Italie), 19-07-09. — 14681×49—06.

DE MAEYER, née KESTELOOT, Ingelmunster (Belgique), 03-04-96. — 18995×49—78.

DE MAEYER (Jean), Malines (Belgique), 06-05-96. — 18995×49—78.

DE MARCH, née LAVINA, Tambre (Italie), 15-12-17. — 24119×48—55.

DE MENASCE, née CHALITE, Riga (Russie), 22-10-93. — 30398×36—75.

DE PAOLI (Enrico), Basiliano (Italie), 09-08-11. — 22565×48—15.

DE SOUZA, née FRANCISCO, Loule (Portugal), 30-08-87. — 19290×48—75.

DE SOUZA (Manuel), Loule (Portugal), 13-05-95. — 19290×48—75.

DEIRMENDJIAN (Berge), Constantinople (Turquie), 21-10-00. — 15874×32—75.

DEIRMENDJIAN, née FAJNLICHT, Varsovie (Pologne), 09-10-05. — 15874×32—75.

DEL GROSSO (Eloi), Serravalle Sesia (Italie), 01-12-98. — 10643×40—69.

DEL GROSSO, née MAGNI, Varallo (Italie), 22-02-11. — 10643×40—69.

DELEDDA (Philibert), Toano (Italie), 05-03-15. — 19780×49—38.

DEMETRIADES (Menelas), Constantinople (Turquie), 16-02-91. — 8209×22—75.

DESMERO, née BORELLO, Demonte (Italie), 20-01-87. — 18882×49—13.

DESMERO (Jean), Demonte (Italie), 02-01-82. — 18882×49—13.

DEWINDT (René), Lesdins (Aisne), 04-02-01. — 7303×22—78.

DI FEDE (Michel), Redeyef (Tunisie), 07-01-11. — 17638×49—93.

DI PASQUALE (Vincenzo), Lueli (Italie), 18-07-01. — 12814×48—75.

DI PASQUALE, née PAOLINO, Scieli (Italie), 29-12-00. — 12814×48—75.

DIGIACOMANTONIO, née MARI, Tabernes (Espagne), 05-01-08. — 33064×44—13.

DIGIACOMANTONIO (Mauro), Cerignola (Italie), 01-07-06. — 33064×44—13.

DIKRAMIAN, née SARKISSIAN, Constantinople (Turquie), 10-01-06. — 19352×49—75.

DIKRAMIAN (Arthur), Brousse (Arménie), 05-10-05. — 19352×49—75.

DOGLIO Francesca), Mombaruzzo (Italie), 01-10-80. — 18372×49—13.

DONDELLI, née PIANETTI, Brescia (Italie), 24-08-92. — 19352×40—32.

DONDELLI (Giuseppe), Ghedi (Italie), 18-03-82. — 19352×40—32.

DOSIO (Severin), Orbassano (Italie), 05-11-02. — 43091×36—13.

DRZEWIECKI (Przemyslaw), Varsovie (Pologne), 21-06-01. — 15171×48—75.

DRZEWIECKI, née ANTONEVITCH, Poltawa (Russie), 13-07-04. — 15171×48—75.

DUENAS (Roman), Gumiel de Izan (Espagne), 18-11-22. — 29220×48—58.

DUVIA (Muzio), Omegna (Italie), 14-02-99. — 17593×49—75.

EICHENWALD, née HAAS, Saint Jean sur Sarre (Sarre), 21-06-07. — 1116×35—57.

EICHENWALD (Paul), Horstmar (Allemagne), 07-03-00. — 1116×35—57.

EINHORN (Maurice), Strasbourg (Bas-Rhin), 02-12-11. — 37691×36—57.

EITO (José), Embun (Espagne), 09-10-08. — 19196×49—64.

ELIASZ (Pinkus), Wieruszow (Pologne), 09-12-98. — 17908×49—88.

ELIASZ, née SZTAJMANN, Lipoko (Pologne), 05-05-05. — 17908×49—88.

ENFON, née LAPEDRA, Castanesa (Espagne), 29-01-02. — 7747×39—65.

ENFON (Francisco), Isaba (Espagne), 10-11-19. — 21281×48—32.

EPPELIN (Louise), Constance (Allemagne), 16-04-77. — 23×49—73.

FALCO (Vittorio), Montemale (Italie), 09-08-07. — 19583×49—13.

FAUCHET, née BELLAZECCA, Macerata Feltria (Italie), 28-01-19. — 18860×49—84.

FAUS (Vicente), Valence (Espagne), 21-07-19. — 18522×49—78.

FAVARO (Gino), Vigouza (Italie), 28-06-25. — 17992×49—09.

FERRAND, née BIZ, Villa (Italie), 29-08-20. — 19078×49—33.

FERRARI, née TONI, Monfestino (Italie), 25-12-99. — 19820×49—83.

FERRATO, née CASTAGNOLI, Pistoia (Italie), 09-05-04. — 18412×49—75.

FERRATO (Giovanni), Monselice (Italie), 31-05-02. — 18412×49—75.

FEUILLET (Augustin), Lessines (Belgique), 12-09-98. — 16785×49—59.

FINKIELSZTAJN (Berek), Zwolen (Pologne), 07-01-05. — 1213×48—75.

FLANDINA, née MILICI, le Chatelard (Suisse), 06-09-07. — 19179×49—73.

FLANDINA (Gaetan), Novara (Italie), 03-09-03. — 19179×49—73.

FOLCH (José), Pinelle (Espagne), 12-12-98. — 24180×48—34.

FOLCH, née CAMPOS, Ateca (Espagne), 11-11-10. — 24180×48—34.

FROMENTIN (Emile), Ormont Dessus (Suisse), 10-06-99. — 5672×39—75.

GABARZ, née TROKSBETREGER, Varsovie (Pologne), 25-05-12 — 37072×45—75.

GALAZKA, née LERMANN, Wawalice (Pologne), 00-00-96. — 762×48—75.

GALLONE (Dominique), Isola del Liri (Italie), 07-11-25. — 19361×49—69.

GALVANI, née GUIGLI, Montefiorino (Italie), 24-05-95. — 16589×49—83.

GALVANI (Pierre), Montefiorino (Italie), 05-07-90. — 16589×49—83.

GANTELMO (Benedetto), Alsone (Italie), 10-01-02. — 22957×48—13.

GARBARZ (Nicole), Paris, 25-11-42. — 4135×49—75.

GARCIA, née TORRES, Aljorra (Espagne), 17-12-14. — 19170×49—69.

GARCIA (José), Fuente Alamo (Espagne), 30-09-22. — 19328×49—38.

GARINO (Giovanni), Stroppo (Italie), 16-01-99. — 22220×48—04.

GARINO (Margherita), Bernezzo (Italie), 04-07-07. — 19819×49—75.

GARUZ, née DEMUR, Sesce (Espagne), 14-03-93. — 19270×49—81.

GARUZ (Ramon), Castejon de Sos (Espagne), 28-11-76. — 19270×49—81.

GASPARIAN (Kasbar), Alep (Syrie), 18-08-25. — 19626×49—13.

GATTI (Dominique), Pescorocchiano (Italie), 01-01-21. — 19327×49—38.

GERTLER (Chil), Checin (Pologne), 00-05-96. — 14632×49—75.

GIARRATANA (Michele), Caltanissetta (Italie), 19-09-98. — 20314×48—12.

GIERLOWSKI (Zdzislas), Dobra (Pologne), 16-09-22. — 19827×49—57.

GIL (Juan), Barcelone (Espagne), 18-11-01. — 21352×48—09.

GIMENEZ, née MATEO, Villaquerin (Espagne), 24-05-99. — 811×49—75.

GIRAUDO (Jacques), Boves (Italie), 24-09-23. — 18947×49—06.

GLEICH, née SCHALLER, Blankenborn (Allemagne), 25-07-01. — 23214×48—67.

GLEICH (Chrétien), Altenstadt (Bas-Rhin), 22-01-99. — 23214×48—67.

GOLDENBERG (Samuel), Khastchevatsk (Russie), 15-06-04. — 20912×48—75.

GOLE (François), Merlebach (Moselle), 23-02-10. — 14968×49—57.

GOMEZ, née CANOVAS, Totana (Espagne), 13-08-07. — 428×49—13.

GOMEZ (Thomas), Huercal Overa (Espagne), 08-01-06. — 428×49—13.

GOMEZ (Philippe), Villa del Campo (Espagne), 06-06-99. — 17219×49—52.

GONDA (Alesky), Grembien (Pologne), 24-09-13. — 698×49—02.

GRAMENTIERI (Emile), Modigliana (Italie), 03-01-21. — 19600×49—57.

GROPPI (Mario), Carpaneto (Italie), 10-10-04. — 2534×37—57.

GRUNDSZTEJN (Icchok), Varsovie (Pologne), 24-03-94. — 10924×49—75.

GUALTIERI, née VARANO, Catanzaro (Italie), 22-10-92. — 3898×22-13.

GUTH, née HAACKE, Rheine (Allemagne), 08-03-23. — 2159×49—75.

GUTH (Wilhelm), Alsfeld (Allemagne), 01-07-19. — 2159×49—75.

HAEFELE (Charles), Hellmannshoffen (Allemagne), 26-07-07. — 19838×49—57.

HAEHNLE (Jean), Heidelsheim (Allemagne), 01-09-03. — 18965×35—67.

HAJDUKOWSKYJ (Joseph), Kolbajewyczi (Pologne), 06-01-03. — 8043×49—62.

HAJDUKOWSKYJ, née TOMCZYK, Igolonija (Pologne), 25-06-16. — 8043×49—62.

HAMPARTZOUMIAN, née ARABADJIAN, Ada Bazar (Asie Mineure), 05-11-06. — 17783×49—75.

HARDYN (Jean), Wola Zabierzowska (Pologne), 03-05-03. — 761×35—57.

HAYEWSKI (Florian), Kawice (Pologne), 07-04-20. — 19561×49—75.

HERCZOG (Nicolas), Gyergyostmiklos (Hongrie), 12-07-10. — 14839×46—75.

HERSZHORN (Benjamin), Varsovie (Pologne), 19-08-11. — 10967×49—75.

HIDALGO, née LACUNZA, Lacunza (Espagne), 19-10-99. — 19515×49—65.

HLAVACEK (Lidia), Uhorskaves (Tchécoslovaquie), 07-10-21. — 16260×49—75.

HOBFR (Marjanna), Debin (Pologne), 18-11-07. — 14804×49—62.

HOCHNER (Hersch), Pchemysl (Pologne), 08-12-04. — 51515×36—68.

HUNKLER (Hubert), Sasbachried (Allemagne), 16-01-10 — 23034×48—67.

HUSS, née LANDAU, Dubienka (Pologne), 15-06-06. — 19551×49—75.

INTAGLIATA (Francesco), Floridia (Italie), 14-07-01. — 18325×49—91.

INTAGLIATA, née ROMANO, Floridia (Italie), 10-05-06. — 18725×49—91.

IVALDI, née PAGLIANO, Bussoleno (Italie), 28-07-83. — 18832×49—03.

JABLONSKI (Stanislaw), Goren Duzy (Pologne), 13-05-19. — 19058×49—51.

JANDA (Charles), Prague (Tchécoslovaquie), 15-02-86. — 22828×48—75.

JANDA, née ADAMEK, Vajtochow (Tchécoslovaquie), 06-09-99. — 22828×48—75.

JASTRZEB (Chaim), Leczyka (Pologne), 18-05-92. — 11057×49—75.

JASTRZEB, née IZBICKA, Lubraniec (Pologne), 17-02-04. — 11057×49—75.

JOSEPH (Hildegard), Berlin (Allemagne), 02-12-98. — 33080×37—75.

JOURDAN, née MONZITTA, la Maddalena (Italie), 13-09-14. — 18547×49—06.

JUANOLE (Jean), Besalu (Espagne), 06-11-97. — 20481×40—66.

JURBLUM (Albert), Varsovie (Pologne), 12-07-05. — 22473×48—75.

JUSCZAK (Antoine), Altenbogge (Allemagne), 31-03-13. — 14887×49—62.

JUSCZAK, née CIURA, Konhscheidungen (Allemagne), 24-11-16. — 14887×49—62.

KACZOWKA (Ladislas), Swiebodzin (Pologne), 17-11-07. — 11497×49—51.

KACZOWKA, née LYSIK, Swiebodzin (Pologne), 17-01-15. — 11497×49—51.

KAISER (Leopold), Obervorschutz (Allemagne), 04-07-92. — 15658×49—69.

KAISER, née LOEWENSTEIN, Brilon (Allemagne), 20-04-92. — 15658×49—69.

KAMERDULA (Maximilien), Kraye (Allemagne), 02-10-11. — 19318×49—62.

KASSEMIAN (Onnik), Karamoussal (Turquie), 14-03-04. — 21471×48—78.

KASSEMIAN, née OHANIAN, Van (Asie Mineure), 01-01-07. — 21471×48—78.

KATZ (Rita), Berlin (Allemagne), 29-03-07. — 81×49—75.

KEPES (André), Budapest (Hongrie), 17-09-20. — 19460×49—75.

KHOUGASSIAN (Oskan), Brousse (Asie Mineure), 06-07-99. — 6695×49—75.

KHOUGASSIAN, née BOYADJIAN, Brousse (Asie), 15-09-04. — 6695×19—75.

KILESSO (Paul), Dniepropetrovsk (Russie), 15-08 -97.— 31933×48—75.

KIOSSEYAN (Garabed), Brousse (Asie Mineure), 25-08-23. — 16558×49—75.

KIRASSIAN (Artin), Erzeroum (Asie Mineure), 15-03-05. — 19501×49—69.

KIRASSIAN, née ZINGUINIAN, Angora (Turquie), 09-10-06. — 19501×49—69.

KIRSCHENBAUM (Jecheskiel), Staszow (Pologne), 15-08-00. — 13421×48—75.

KOCEN (Konrad), Zagreb (Yougoslavie), 12-07-20. — 23008×48—78.

KOCEN, née MOTUZ, Nitriansko Rudno (Slovaquie), 28-05-13. — 23008×48—78.

KOPPEL (Rafaël), Jozefowiec (Pologne), 02-09-04. — 19140×49—69.

KOPPEL, née WYRWISZ, Zanwiercie (Pologne), 24-09-14. — 19140×49—69.

KOUMARIANOS (Emile), île de Metelin (Grèce), 10-09-96. — 12533×33—75.

KROLICK, née FELDBLUM, Berlin (Allemagne), 10-11-07. — 1121×49—75.

KROUTIKOFF, née BELAIEFF, Pétrograd (Russie), 11-11-95. — 53017×45—01.

KRUSKA (André), Babinec (Slovaquie), 19-10-21. — 1776×49—54.

KRYSZTAKIEWICZ (Joseph), Pawlowek (Pologne), 01-03-96. — 31015×37—03.

KRYSZTAKIEWICZ, née PILARSKA, Stawiszyn (Pologne), 05-09-98. — 31015×37—03.

KUPFERSTEIN, née LOWINGER, Budapest (Hongrie), 01-05-22. — 17577×46—75.

KUROWER (Majer), Varsovie (Pologne), 20-06-01. — 2915×34—59.

KUROWER, née FLEJSZAKIER, Varsovie (Pologne), 06-04-04. — 2915×34—59.

KWASNY (Vital), Zakrzeuko (Pologne), 05-08-25. — 7519×49—59.

LAPCIUK (Mojzesz), Kobylniki-szki (Pologne), 23-11-03. — 19210×49—75.

LAPCIUK, née PAWLIK, Cewkow (Pologne), 15-10-09. — 19210×49—75.

LEGROS, née TRINCARETTI, Terrassa Padovana (Italie), 19-11-12. — 18913×49—59.

LEPORE (Dominique), Arpino (Italie), 19-07-95. — 23212×48—69.

LEPORE, née MASTROIANNI, Arpino (Italie), 03-02-95. — 23212×48—69.

LEVINATUS, née WEXLER, Galatz (Roumanie), 25-04-95. — 27217×32—75.

LIPSZYC (Josek), Skierniewice (Pologne), 29-11-17. — 9271×38—67.

LLINARES (François), Finestrat (Espagne), 11-06-06. — 12657×49—47.

LOCARDI (Aldo), Alexandrie (Italie), 28-05-10. — 20492×48—06.

LOPEZ (Joseph), Mazarron (Espagne), 20-05-02. — 24636×48—69.

LOSCHI, née VELO, Lusiana (Italie), 05-09-97. — 18826×49—73.

LOSCHI (Constante), Nervesa (Italie), 14-02-89. — 18826×49—73.

LOUX, née ZWIGARD, Kollnau (Allemagne), 05-10-20. — 19818×49—67.

LOVERA (Giovanni), Savigliano (Italie), 23-12-29. — 18750×49—75.

LUCZAK (François), Zbrudzewo (Pologne), 30-10-26. — 16509×49—57.

LUCZAK, née SZYMCZAK, Freisenbruch (Allemagne), 02-09-04. — 41117×36—57.

LUCZAK (Joseph), Brême (Allemagne), 01-03-96. — 41717×36—57.

LUNARDI (Antoine), Foza (Italie), 17-02-19. — 13597×48—47.

MACCIO (Giovanni), Turin (Italie), 24-01-98. — 22437×48—25.

MACCIO, née BARONE, Giaveno (Italie), 04-09-04. — 22437×48—25.

MADRY (François), Dinslaken (Allemagne), 28-12-18. — 19807×49—57.

MAGHETTI (Jules), Cremolino (Italie), 09-10-02. — 10109×38—06.

MAGHETTI, née ODDONE, Ovada (Italie), 24-12-02. — 10109×38—06.

MAJOR, née JAREBOVA, Nitra (Tchécoslovaquie), 11-05-12. — 13466×49—78.

MAJOR (Nicolas), Aszod (Hongrie), 31-10-05. — 13466×49—78.

MAKSIMOVITCH (Alexandre), Obrenovac (Serbie), 30-07-02. — 19480×49—76.

MALINOWSKI (Tadeusz), Varsovie (Pologne), 09-01-22. — 17246×49—13.

MANCA (Giuseppe), Macomer (Italie), 13-02-04. — 17165×49—93.

MANOUKIAN (Vahram), Ismidt (Turquie), 06-05-92. — 16921×36—13.

MANOUKIAN, née KALFAIAN, Constantinople (Turquie), 17-10-99. — 16921×36—13.

MARCH-MARCHAD (Daniel), Soumy (Russie), 05-10-91. — 30624×32—75.

MARCH-MARCHAD, née NAVOZOFF, Korsoun (Russie), 04-12-89. — 30624×32—75.

MARCHINI (Ugo), Poggio Rusco (Italie), 07-08-05. — 44193×36—13.

MARCOVICI (Avram), Pulesti (Roumanie), 18-03-06. — 11710×38—75.

MARKARIAN (Markar), Panderma (Turquie), 03-03-23. — 21510×48—13.

MARKARIAN, née FANIELAN, Ismidt (Turquie), 09-04-07. — 18668×49—75.

MARKARIAN (Jirayr), Constantinople (Turquie), 00-00-04. — 18668×49—75.

MARLASCA (Auxilio), Riopanero (Espagne), 27-11-92. — 12060×49—75.

MARTINEZ (Lazaro), Aguilas (Espagne), 12-07-21. — 16332×49—92.

MARTINELLI (Lido), Buti (Italie), 18-11-08. — 2974×47—13.

MARTINO, née PASQUINELLI, Santa Croce (Italie), 30-04-96. — 23161×48—13.

MARTOGLIO (Ercole), Pinasca (Italie), 01-12-17. — 20835×48—84.

MASIER (Fortunato), Cimadolmo (Italie), 27-07-05. — 2266×39—50.

MASSANA (Jean), Puigcerda (Espagne), 13-03-08. — 27136×38—81.

MATEU (Antoine), Dorbe (Espagne), 19-06-90. — 11527×40—31.

MATEU, née FORCADE, Dorbe (Espagne), 03-04-94. — 11527×40—31.

MATTIO (Bartolomeo), Paesana (Italie), 11-06-08. — 14961×37—13.

MATUSZCZAK, née PIETAK, Hutta (Pologne), 17-12-94. — 14852×47—57.

MATUSZCZAK (François), Granowiec (Pologne), 10-07-93. — 14852×47—57.

MAVILLA (Ernesto), Grandval (Suisse), 17-08-12. — 19709×49—13.

MAZUR, née WAJDYCZ, Lenina Mala (Pologne), 01-03-02. — 18850×49—51.

MAZZA, née CHIARINI, Montichiari (Italie), 17-05-01. — 4872×48—69.

MAZZA (Foscolo), Montichiari (Italie), 07-04-00. — 4872×48—69.

MAZZOLDI (Francesco), Padenghe (Italie), 03-09-83. — 15682×32—38.

MAZZOLDI, née ZANONI, Soiano del Lago (Italie), 24-09-90. — 15682×32—38.

MAZZOLDI (Annetta), Padenghe (Italie), 12-09-21. — 16627×49—38.

MEDINA (Manuel), Séville (Espagne), 03-06-10. — 19808×49—57.

MELAMED (Aron), Odessa (Russie), 20-08-21. — 16502×48—75.

MELAMED, née CAMHI, Salonique (Turquie), 15-04-11. — 6900×49—13.

MENEGHIN, née FODA, Vittorio Veneto (Italie), 14-12-93. — 16691×49—56.

MENEGHIN (Ernesto), Susegana (Italie), 30-12-94. — 16691×49—56.

MEONI (Bruno), Livourne (Italie), 21-01-92. — 15389×49—13.

MEROGNO (Nicolo), Baiardo (Italie), 12-06-92. — 151×49—83.

MICELI (Vincent), Piati (Italie), 19-04-10. — 15690×49—75.

MIGLIORI (Angelo), Sestre Levante (Italie), 08-03-99. — 22113×48—75.

MILANI (Gaetan), Rassano Veneto (Italie), 04-02-10. — 16211×49—38.

MILANI (Umberto), Fanano (Italie), 08-05-96. — 24227×48—34.

MILANI, née RANIERI, Fanano (Italie), 15-03-03. — 24227×48—34.

MODICA (Sauveur), Bou Ficha (Tunisie), 07-07-19. — 400956×46—96.

MODICA, née LAMANTIA, Hammam Lif (Tunisie), 19-05-20. — 400956×46—96.

MODICA (Joseph), Bou Ficha (Tunisie), 12-01-14. — 400958×46—96.

MODICA, née BONOMO, Pantalleria (Italie), 20-04-16. — 400958×46—96.

MONETTI, née ARTERO, Vigone (Italie), 17-10-07. — 35948×36—13.

MONETTI (Jean), Villafranca Piemonte (Italie), 06-03-01. — 35948×36—13.

MORENO, née VILLA, Nerva (Espagne), 30-06-12. — 21524×48—84.

MORO (Erminia), Fossalta (Italie), 21-10-23. — 24209×48—82.

MOUSTAFIOGLOU (Christo), Constantinople Turquie), 01-09-92. — 15967×34—59.

MOUSTAFIOGLOU, née APOSTOLIDON, Constantinople (Turquie), 04-07-97. — 15967×34—59.

MUCCIANTI (Nicola), Castel del Monte (Italie), 04-07-05. — 30749×44—54.

MUCCIANTI, née DI SANO, Villa Santa Lucia (Italie), 26-11-10. — 30749×44—54.

MULLER (Emile), Wingen-sur-Moder (Bas-Rhin), 30-12-06. — 2827×37—67.

MUNERATI, née BANZI, Vigarano (Italie), 05-06-97. — 17291×49—25.

MUNERATI (Giuseppe), Bondeno (Italie), 07-11-92. — 17291×49—25.

MUNILLA (Francisco), Villar de Arnedo (Espagne), 18-03-90. — 1255×39—44.

MURDACA (Carmelo), Antonimina (Italie), 08-01-24. — 19523×49—13.

MYKOLOW (Bazyli), Pozwar (Pologne), 17-10-12. — 23518×48—12.

NARDO (Giovanni), Aviano (Italie), 13-05-11. — 502×49—28.

NATALI (Neuiro), Isola del Giglio (Italie), 13-05-14. — 19189×49—69.

NEFF (Georges), Viernheim (Allemagne), 20-07-07 — 25095×35—67.

NEYRINCK (Jules), Rumbeke (Belgique), 05-07-80. — 16968×14—77.

NOROYAN, née BOROSSIAN, Mouche (Asie Mineure), 25-05-04. — 3172×34—13.

NOROYAN (Nigoghos), Mouche (Asie Mineure), 00-00-00. — 3172×34—13.

NOWACKA (Marianna), Kalisz (Pologne), 25-06-18. — 13861×49—57.

NUCIBELLA (Pierre), Bagnoli di Sopra (Italie), 23-06-92. — 19222×49—76.

NUVOLARA (Angelo), Conegliano (Italie), 16-03-22 — 19573×49—59.

OBIOLS (Antonio), Arfa (Espagne), 17-09-00. — 18315×49—34.

OLASAGASTI, née DIEGO, Santander (Espagne), 30-03-10. — 29442×48—64.

OLASAGASTI (Mario), Fontarabie (Espagne), 25-03-12. — 29442×48—64.

OLENDER (Pierre), Aarhus (Danemark), 28-04-23. — 19809×49—57.

OLIVERO (Maurizio), Canosio (Italie), 10-04-03. — 15669×49—84.

OLIVO (Umberto), Osoppo (Italie), 29-05-14. — 1359×39—78.

OLSZEWSKI, née MASLANKA, Piwniczna (Pologne), 06-12-99. — 9406×36—77.

ONGARO (Gino), Montereale Cellina (Italie), 19-07-23. — 19488×49—69.

ORSINGHER (Roger), Borgo Valsugana (Italie), 13-03-97. — 13055×46—67.

OUGOURLOUOGLOU (Yorgui), Kupli (Turquie), 19-03-10. — 12398×49—13.

OUGOURLOUOGLOU, née CHRISTODOULOU, Nicosia (Ile de Chypre), 06-02-16. — 12398×49—13.

OUGRITCHITCH DE TREBINSKY, née LEUCHTENBERG, Pétrograd (Russie), 02-05-96. — 18613×49—75.

OUGRITCHITCH DE TREBINSKY (Arcady), Poltava (Russie), 09-04-97. — 18613×49—75.

OUZOUNIAN, née KISSAYAN, Stanos Angora (Arménie), 04-12-05. — 15077×49—13.

OUZOUNIAN (Ohanes), Bolou (Arménie), 06-01-03. — 15077×49—13.

PADILLA (Dolorès), Berja (Espagne), 04-11-26. — 16688×49—92.

PADOVANI (Caroline), Vintimille (Italie), 11-11-09. — 7312×34—06.

PALACIN (Joachim), Espes (Espagne), 24-05-00. — 28577×39—11.

PALADINO (Alberto), Salonique (Grèce), 07-12-94. — 20804×48—75.

PALANDJIAN (Vitchen), Angora (Turquie), 27-04-08. — 22954×48—13.

PALANDJIAN, née OHAN TCHELEBIAN, Bourgaz (Bulgarie), 11-08-24. — 22954×48—13.

PANAGOUDIS, née MARIFOGLOU, Brousse (Turquie), 11-03-12. — 19012×49—13.

PANAGOUDIS (Panayotis), Salonique (Grèce), 00-00-88. — 19012×49—13.

PARENTE (Dominique), Arpaise (Italie), 30-01-16. — 18968×49—06.

PARIS, née ALCAZAR, Dolar (Espagne), 01-03-85. — 18600×49—30.

PARSEGHIAN (Kevork), Adana (Asie Mineure), 16-12-12. — 24142×39—13.

PATTARONE (Henri), Paris, 07-12-95. — 38500×45—75.

PAVESI (Celso), Fanano (Italie), 06-05-29. — 9683×49—74

PAVESI, née BALLOCCHI, Fanano (Italie), 20-03-08. — 12255×48—74.

PAZE (Pierre), Susa (Italie), 05-11-04. — 21424×48—78.

PEGURRI (Raphaël), Clusone (Italie), 04-04-28. — 19563×49—88.

PEROTTO (Primo), Pedavena (Italie), 02-04-22. — 20875×48—57.

PHILIPS (Emile), Ghyvelde (Nord), 07-11-01. — 5052×23—59.

PHILIPS, née GHEKIERE, Saint-Jean (Belgique), 05-06-04. — 5052×23—59.

PIECHOTA, née BACA, Azervandiecze (Pologne), 07-01-26. — 17629×49—70.

PIECHOTA (Michel), Tresowska (Pologne), 12-08-11. — 17629×49—70.

PIETTE (Célestin), Assenois (Belgique), 27-06-04. — 24569×48—51.

PINEDA (Joseph), Barcelone (Espagne), 20-10-86. — 20975×38—75.

PINILO (Théodore), Sosnica (Pologne), 26-05-28. — 19513×49—80.

PINNA (Sébastien), Ozieri (Italie), 20-08-06. — 46130×48—30.

PIORUN (Félix), Wyganki (Pologne), 20-11-21. — 19649×49—62.

PITKANITSOS (Georges), Stenimachos (Grèce), 14-01-95. — 10891×49—78.

PITKANITSOS, née PSARELLIS, Arvali (Grèce), 14-06-06. — 10891×49—78.

PIVETTA (Joseph), Fontanafreda (Italie), 24-11-04. — 36028×36—78.

PIVETTA, née ZAVAGNIN, Velo d'Astico (Italie), 07-08-07. — 36028×36—78.

PIZZO (Vincent), Souk el Arba (Tunisie), 16-06-99. — 18715×49—93.

PLACHCINSKI (Adam), Nisko (Pologne), 04-12-17. — 4540×48—78.

PODICO, née CRIVELLI, Cossogno (Italie), 08-09-98. — 17104×49—74.

PODICO (Candide), Cossogno (Italie), 25-09-98. — 17104×49—74.

PODKRAJSEK (Michel), Sterkrade (Allemagne), 22-08-22. — 12102×48—57.

PODSTOLSKI (Israël), Lodz (Pologne), 17-09-01. — 31338×29—57.

PODSTOLSKI, née BRAM, Pajeczno (Pologne), 24-08-11. — 31338×29—57.

POGNICI (Livio), Spilimbergo (Italie), 05-04-21. — 19660×49—59

POLANO, née CARRARO, Sedegliano (Italie), 06-02-05. — 19484×38—38.

POLANO (Antoine), San Daniele Nel Friuli (Italie), 26-08-01. — 19484×38—38.

POLLINO (Etienne), Monterosso Grana (Italie), 10-07-06. — 27870×34—06.

POZNANSKI (Miecislas), Wiesbaden (Allemagne), 15-04-23. — 8509×48—75.

POZNANSKI, née STOBART, Cuckfield (Angleterre), 27-01-22. — 8509×48—75.

PRESENTINI, née SCARPINI, Cortona (Italie), 09-02-09. — 19277×49—06.

PRESENTINI (Settimo), Cortona (Italie), 19-05-05. — 19277×49—06.

PROVEZZA (Isidore), Farfengo (Italie), 05-06-00. — 18000×40—84.

PROVINI, née FERRARI, Ferriere (Italie), 19-11-99. — 19516×49—75.

PROVINI (Louis), Farini d'Olmo (Italie), 13-09-99. — 19516×49—75.

PRZYBYLAK (Félix), Recklinghausen (Allemagne), 13-05-07. — 9489×36—81.

PRZYGODA, née MATUSZYNSKI, Grochowalsk (Pologne), 21-07-27. — 16030×49—71.

PRZYGODA (Casimir), Frajenhagen (Allemagne), 04-03-23. — 16030×49—71.

PTASZNIK (Michal), Narojki (Pologne), 11-09-97. — 2833×49—49.

PUIG (Michel), Saint Vincent de Contestins (Espagne), 30-04-95. — 18518×49—69.

PYPEC (Stefan), Dalechowice (Pologne), 20-08-16. — 19340×49—52.

RAHMETIAN (Aram), Brousse (Turquie), 19-01-06. — 24639×48—78.

RAVIZZA (Antoine), Rocca d'Arazzo (Italie), 17-09-21. — 11254×48—83.

RAVIZZI (Augusto), Roccablanca (Italie), 12-04-99. — 24058×48—08.

REBOLIA (Eugène), Lugagnano Val d'Arda (Italie), 15-07-97. — 638×49—75.

RECHE (Emilio), Chirivel (Espagne), 06-07-17. — 16302×49—32.

RIBEIRO DA CRUZ (Manoel), Vila do Condo (Portugal), 22-01-03. — 22069×36—78.

RICCA (Jean), Monaco (Principauté), 20-05-03. — 8724×49—06.

RICCA, née LORENZI, Vintimille (Italie), 11-05-10. — 8724×49—06.

RICCARDI (Santiago), San Jorge (Argentine), 07-07-99. — 12349×33—63.

RICCARDI, née BUSCONI, Bra (Italie), 29-09-04. — 12349×33—63.

RICH (Enrique), Cassa de la Selva (Espagne), 29-05-15. — 19607×49—65.

RIGAS (Nicolas), Calymnos (Grèce), 24-06-98. — 19217×49—75.

RIGAS, née SAROUCOU, Odessa (Russie), 15-03-17. — 19217×49—75.

RIGOLIO (Jean), Obervolklingen (Sarre), 24-01-12. — 35961×34—57.

RIGUCCI, née PANNACCI, Città di Castello (Italie), 09-02-06. — 13062×49—06.

RIGUCCI (Emile), Città di Castello (Italie), 04-05-02 — 13062×49—06.

ROBLES (Rafael), Coin (Espagne), 07-05-08. — 1041×49—92.

RODRIGUES (José), Cacela (Portugal), 11-06-99. — 18183×49—25.

RODRIGUES, née RODRIGUES, Castro Marim (Portugal), 23-06-05. — 18183×49—25.

ROELANDT (Julienne), Gand (Belgique), 07-01-30. — 19363×49—80.

ROGOZINSKI (Mojsze), Zloczew (Pologne), 20-05-11. — 34777×46—75.

ROGOZINSKI, née SROKA, Zloczew (Pologne), 10-06-10. — 34777×46—75.

ROSENBAUM (Alfred), Berlin (Allemagne), 30-09-06 — 23572×48—69.

ROSSI (Marciano), Atina (Italie), 26-06-08. — 14067×46—75.

ROSSI (Primo), Sinalunga (Italie), 01-01-03. — 20934×48—06.

ROSTAING, née TARZARICL, San Vandemiano (Italie), 26-08-22. — 14579×49—38.

ROZEN (Maurice), Bruxelles (Belgique), 15-12-21. — 1857×49—31.

ROZENBAUM Szlama), Varsovie (Pologne), 19-04-24. — 17996×49—75.

SACCHETTI Joseph), Montevarchi (Italie), 17-10-03 — 27266×38—06

SAFERIS (Moncius), Volkoviski (Russie), 21-06-00. — 17847×49—75.

SAFERIS, née BARKAN, Liposi (Lithuanie), 27-04-04. — 17847×49—75.

SALAS (Joseph), Mojacar (Espagne), 28-04-01. — 146×49—81.

SALAS, née GARCIA, Yeste (Espagne), 30-11-00. — 146×49—81.

SALDJIAN (Hagop), Adana (Liban), 00-03-99. — 505×49—20.

SANTARONI (Raoul), Esanatoglia (Italie), 18-09-05. — 18999×49—57.

SAVERINO (Louis), Monaco Principauté, 16-12-04. — 12209×49—13.

SAVOLDELLI (Giovanni), Clusone (Italie), 07-09-75. — 18628×49—52.

SAVOLDELLI, née STABILINI, Clusone (Italie), 04-03-81. — 18628×49—52.

SAVOLDELLI (Bonaventura), Clusone (Italie), 20-06-05. — 18626×49—52.

SAVOLDELLI, née SCANDELLA, Clusone (Italie), 10-01-08. — 18026×49—52.

SCARCELLA (Umberto), Sousse (Tunisie), 09-05-98. — 400539×46—96.

SCHAKHIN (Aron), Dmitrovka (Russie), 06-08-01. — 44674×38—75.

SCHMIT (Richard), Lausanne (Suisse), 19-07-04. — 16140×49—78.

SCHVEIGER (Adolphe), Poiana (Roumanie), 07-02-04. — 16587×49—75.

SCHWAB, née WAGNER, Mannheim (Allemagne), 16-04-13. — 5080×35—75.

SCHWAB (Paul), Lunéville (Meurthe-et-Moselle), 04-05-11. — 5080×35—75.

SEGAL (Mordka), Varsovie (Pologne), 12-10-02. — 406×49—75.

SEGAL, née Waldner, Jasvorgno (Pologne), 12-05-24. — 406×49—75.

SERICOLA (Raffaele), Castel del Monte (Italie), 28-03-15. — 25522×47—54.

SERICOLA, née DELLA (Balda), Cornigliano Ligure (Italie), 07-07-18. — 25522×47—54.

SEVERINI, née BRUNO, Milan (Italie), 15-05-97. — 22379×40—83.

SEVERINI (Sante), Monte Santa Maria (Italie), 01-11-96. — 22379×40—83.

SIECZKOWSKI (Casimir), Pielnia (Pologne), 03-02-28. — 19606×49—75.

SIMONELLA, née CAVEZZAN, Motta di Livenzo (Italie), 12-12-25. — 19466×49—31.

SIMONELLA (Louis), Motta di Livenzo (Italie), 09-06-23. — 19466×49—31.

SIMONETTO (Antoine), Galliera Veneta (Italie), 27-05-02. — 19338×49—78.

SIMONETTO, née PIZZI, Armeno (Italie), 05-11-06. — 19338×49—78.

SKRZYPNIAK (Edmond), Hamborn (Allemagne), 23-10-18. — 15266×49—59.

SLAWINSKI, née FRACKOWIAK, Habinghorst (Allemagne), 30-09-11. — 14894×37—59.

SLAWINSKI (Alphonse), Schonnebeck (Allemagne), 09-05-09. — 14894×37—59.

SMID (Ferdinand), Kamenice (Tchécoslovaquie), 17-06-06. — 36397×45—75.

SMID, née LANDOVA, Kamenice (Tchécoslovaquie), 02-01-05. — 36397×45—75.

SOCHAN (Wladislaw), Lubaczow (Pologne), 17-01-21. — 19506×49—74.

SOCHAN, née PERRECAUX, Neuchatel (Suisse), 24-03-26. — 19506×49—74.

SOGGINE (Salvatore), Buddoso (Italie), 04-03-08. — 33016×38—45.

SOJA, née KORPALA, Cianowice (Pologne), 12-09-94. — 20361×48—02.

SOJA (Teofil), Czeckiow (Pologne), 26-07-87. — 20361×48—02.

SOKOLOWSKI, née OBROCKI, Rakowice (Pologne), 16-10-04. — 19202×49—62.

SOKOLOWSKI (Vincent), Wronki (Pologne), 04-04-82. — 19202×49—62.

SOLER (Etle), Rybotièze (Pologne), 20-10-07. — 201×49—75.

SOLER, née BULWIK, Centtachow (Pologne), 17-02-19. — 201×49—75.

SOLL (Ingeborg), Pforzheim (Allemagne), 27-05-26. — 23239×48—67.

SOPENA (Pio), Capella (Espagne), 09-02-92. — 10663×48—31.

SORIA (Angel), Aguiles (Espagne), 05-11-14. — 19427×49—09.

SOUHAMI (Moïse), Smyrne (Turquie), 02-08-09. — 44758×45—99.

SPUNBERG, née BLAUSTEIN, Przemysl (Pologne), 16-12-02. — 7186×34—69.

SPUNBERG (Ignace), Lwow (Pologne), 26-07-97. — 7186×34—69.

SPUNBERG (Abraham), Przemysl (Pologne), 27-03-26. — 15545×49—69.

STAMATOPOULOS (Constantin), Salonique (Grèce), 15-01-00. — 20093×48—69.

STILINOVIC (Peter), Gospic (Yougoslavie), 17-10-24. — 16347×49—75.

STOROSCHEMKO (Ywan), Karkow (Russie), 15-05-08. — 12090×49—92.

STRIPPE, née GORNJEC, Kapca (Yougoslavie), 27-05-11. — 17747×46—27.

SWIERCZ (Jacob), Wieruszow (Pologne), 10-05-08 — 8721×48—69.

SZAIDWASSER (Israël), Lodz (Pologne), 16-10-98. — 13394×48—67.

SZAL (Edmond), Buer Erle (Allemagne), 02-01-21. — 28017×47—62.

SZCZEPANIAK, née NOWAKOWSKI, Wolka (Pologne), 15-10-04. — 36583×32—57.

SZCZEPANIAK (Jean), Wanne (Allemagne), 04-05-03. — 36583×32—57.

SZCZYGLOWSKI (Victor), Hombruch (Allemagne), 07-12-04. — 17615×32—68.

SZCZYHEL (Basile), Kwasynyna (Pologne), 27-02-08. — 14046×49—59.

SZCZYHEL, née WOJTOWYCZ, Kwasynyna (Pologne), 09-03-13. — 14046×49—59.

SZEWCZUK (Wasil), Korni (Pologne), 24-12-15. — 10584×49—75.

SZPAK (Pierre), Sieniawa (Pologne), 02-12-96. — 35265×47—10.

SZTELMAN (Marie), Varsovie (Pologne), 05-11-25. 19710×49—75.

SZULCZEWSKI (Wladyslaw), Julich (Allemagne), 09-07-12. — 34779×47—94.

SZWERTAK, née STOBNICER, Varsovie (Pologne), 16-05-99. — 16374×49—75.

SZWIECA (Tobjasz), Varsovie (Pologne), 29-05-23. — 34373×46—75.

SZYCHOWIAK (Marian), Wronki Zamosc (Pologne), 04-10-22. — 14811×49—08.

SZYMANCZYK (Stanislas), Cechovice (Tchécoslovaquie), 15-03-93. — 997×49—75.

TAKVORIAN, née KEKINIAN, Sivas (Asie Mineure), 00-00-21. — 19448×49—75.

TAKVORIAN (Yervant), Tokat (Asie Mineure), 00-00-05. — 19448×49—75.

TARANTO (Nissim), Smyrne (Turquie), 13-04-03. — 19449×49—75.

TARANTO, née ALBAGLI, Smyrne (Turquie), 00-00-02. 19449×49—75.

TCHANAKIAN (Alphonse), Brousse (Turquie), 15-07-02. — 2360×38—75.

TCHILIAN, née ZEBOURIAN, Athènes (Grèce), 00-00-26. — 19297×49—75.

TCHILIAN (Agop), Césarée (Turquie), 00-00-23. — 19297×49—75.

TCHOUBENKO, née GORDON, Vilno (Pologne), 15-02-04. — 1091×49—75.

TCHOUBENKO (Vitaly), Pervozvanolva (Russie), 16-12-98. — 1091×49—75.

TEMPORIN (Giovanni), Cartura (Italie), 27-05-16. — 18873×49—47.

TERZIAN (Hemayak), Adana (Asie Mineure), 06-01-04. — 27594×46—13.

TIFFON, née BISANTI, Tunis, 10-08-21. — 14721×49—96.

TOMCZYK (Joseph), Westerholt (Allemagne), 02-02-16. — 13379×49—57.

TONON (Emile), Meolo (Italie), 21-03-02. — 19248×49—81.

TONON, née VERONESE, Meolo (Italie), 18-07-02. — 19248×49—81.

TOROSSIAN (Dikran), Kighi Erzeroum (Asie), 22-10-02. — 456×46—42.

TORRENTE (Jean), Almeria (Espagne), 11-06-11. — 354×49—92

TOUMIKIAN, née MIKAELIAN, Arabkir (Turquie), 00-00-15. — 52670×45—13.

TOUMIKIAN (Dikran), Arabkir (Turquie), 00-00-06. — 52670×45—13.

TRZEBOWSKI (Thomas), Gelsenkirchen (Allemagne), 20-12-13. — 39827×45—83.

VAGGIANI (Dino), Parma (Italie), 29-07-11. — 14589×40—04.

VALDIZAN (Urbano), Arreba (Espagne), 31-10-13. — 19336×49—30.

VAN DE VEIRE (Florimond), Sainte-Marguerite (Belgique), 17-10-04. — 15988×49—54.

VARONA, née CADIERNO, Canizo (Espagne), 28-09-19. — 18448×49—75.

VELASCO (Juan), Lumbreras (Espagne), 15-08-14. — 19502×49—38.

VELASCO, née MARTINEZ, Aguilas (Espagne), 17-02-14. — 19503×49—38.

VELASCO (José), Lumbreras (Espagne), 02-09-11. — 19503×49—38.

VELASCO, née BECERRA, Lubrin (Espagne), 05-01-20. — 19502×49—38.

VELEFF (Trifon), Tchervarak (Bulgarie), 22-02-05. — 658×49—69.

VERCELLINO (Gaston), Zubiena (Italie), 14-08-29. — 19207×49—73.

VERSCHUERE (Albert), Laverrière (Oise), 24-04-12. — 21022×33—60.

VICENTE (Alfonso), Palafrugell (Espagne), 24-02-28. — 18776×49—42.

VILMERCATI (Luigi), Dorno (Italie), 22-04-01. — 23679×48—78.

VOULGAROPOULOS (Georges), Constantinople (Turquie), 10-03-98. — 6758×47—13.

VRENKO (Charles), Oberpochanza (Yougoslavie), 12-07-01. — 662×49—57.

WAJSBORT (Syna), Radom (Pologne), 28-12-95. — 21099×48—75.

WAJSBORT, née GROSFELD, Radom (Pologne), 31-08-98. — 21099×48—75.

WARD (Patrick), Dublin (Irlande), 16-03-20. — 7380×49—62.

WEISZ (Edita), Bratislava (Tchécoslovaquie), 06-02-02. — 21023×48—78.

WEKSZTAJN (Szaja), Lublin (Pologne), 05-10-06. — 19177×49—75.

WELLENSTEIN (Gabriel), Gandren (Moselle), 25-10-91. — 33140×48—57.

WILCZEWSKI (Wladislas), Jazwiska (Pologne), 25-05-25. — 8206×47—55.

WILKOMME, née CHMERLING, le Caire (Egypte), 05-03-07. — 19438×49—75.

WILLIM (Karol), Orzegow (Pologne), 23-09-04. — 19837×49—38.

WOJCIECHOWSKI (Stanislas), Boleslawow (Pologne), 07-01-20. — 19769×49—71.

WOJCIECHOWSKI, née LUDWICZAK, Krotoszyn (Pologne), 14-08-29. — 19769×49—71.

WRECZYCKI (Tadeusz), Powonkow (Pologne), 06-07-22 — 31736×47—62.

XYPOLITAS (Jean), Calymnos (Grèce), 15-01-98 — 19419×49—13.

XYPOLITAS, née PETRAKIS, Calymnos (Grèce), 16-12-08. — 19419×49—13.

YEGHICHEYAN, née DJOGHIKIAN, Marzivan (Asie), 08-12-03. — 15799×49—13.

YEGHICHEYAN (Yeghia), Bolou (Asie Mineure), 01-05-93. — 15799×49—13.

YELO (Frederico), Abaran (Espagne), 29-08-15. — 10119×49—62.

ZADIKIAN (Marguerite), Yambol (Bulgarie), 03-01-23. — 19113×49—75.

ZAMPINI (Antonio), Esanatoglia (Italie), 22-05-14. — 1976×46—81.

ZANIOL (Morina), Crocetta (Italie), 20-05-27. — 32450×48—47.

ZANONE (Jeanne), Genève (Suisse), 23-03-01. — 160×49—13.

ZANONI Louis), Cene (Italie), 20-01-27. — 18579×49—78.

ZAZIABL (Joseph), Kroscienko (Pologne), 28-12-99. — 17057×49—28.

ZEGLEN (Louis), Kwiatonowice (Pologne), 30-06-04. — 161×49—52.

ZEGLEN, née CZECH, Biecz (Pologne), 14-04-13. — 161×49—52.

ZELENT, née SOBCZAK, Skokum (Pologne), 11-01-04. — 45526×45—03.

ZERVOS (François), Constantinople (Turquie), 02-09-02. — 23560×40—75.

ZERVOS, née Laroche, Seraing (Belgique), 24-11-99. — 23560×40—75.

Art. 2. — Sont réintégrés dans la nationalité française :

ANABITARTRE, née DELINCE, Saint-Denis (Seine), 22-08-78. — 19575 x 49—75.

BAKER, née BLANCHE, Nanterre (Seine), 07-05-02. — 18250 x 49—47.

BALESTRA, née MAUROY, Paris, 05-10-88. — 22082 x 48—75.

BOTTONE, née BESSY, Saint-Etienne (Loire), 01-09-86. — 111 x 49—42.

CAMPANER, née CARLES, Saint-Laurent-du-Var (Alpes-Maritimes), 10-11-08. — 706 x 35—06.

CAPPELLETTI, née CAGNOL, Thiery (Alpes-Maritimes), 23-01-08. — 19282 x 15—06.

CID, née PARENT, Souanyas (Pyrénées-Orientales), 07-02-69. — 19063 x 49—66.

DEGRAEVE, née FELIERS, Lomme (Nord), 07-08-84. — 18891 x 49—59.

DEWINDT, née DUFRENNE, Auby (Nord), 03-05-98. — 7303 x 22—78.

FROMENTIN, née BERNARD, Suresnes (Seine), 26-01-96. — 5672 x 39—75.

GIL, née MARTY, Villatou (Aude), 04-08-01. — 21352 x 48—09.

GRANGIA, née DELOUVRIER, Sebrazac (Aveyron), 04-11-93. — 18957 x 19—75.

HENTZIG, née GERARD, Treveray (Meuse), 16-01-81. — 16119 x 49—54.

HYMAN, née CARANGEOT, Lyon (Rhône), 18-07-80. — 12815 x 39—06.

LATORRE, née POULAIN, Chalon-sur-Saône (saône-et-Loire), 26-01-71. — 131 x 49—34.

LLORET, née RIERA, Del Ancor (Oran). 25-05-05. — 1161 x 19—02.

LUTSE, née LEBLANC, Salperwick (Pas-de-Calais), 19-05-05. — 20054 x 48—62.

MARTIN, née GONNET, Farges-Allichamps (Cher), 23-01-79. — 18200 x 49—61.

MICHELOTTI, née BERTELLI, Marseille (Bouches-du-Rhône), 22-05-93. — 37819 x 36—13

MORELLO, née NANCEY, Thivet (Haute-Marne), 20-05-92. — 18903 x 49—52.

MUNILLA, née PRIOU, Verton (Loire-Inférieure), 08-06-98. — 1255 x 39—44.

NEYRINCK, née CARON, Paris (9e), 23-02-90. —16908 x 14—77.

PIZZO, née RUISI, Auribeau (Constantine), 28-02-03. — 18715 x 19—93.

SCARCELLA, née REFALO, Sousse (Tunisie), 07-03-07. — 400539 x 46—96.

SCHMIT, née BRICOUT, Beauvais-en-Cambrésis (Nord), 09-01-05. — 16140 x 49—78.

VAN NEDERVELDE, née HANSON, Croix (Nord), 10-02-94. — 4300 x 14—59.

VAN RAEMDONCK, née COTTREZ, Erchin (Nord), 25-08-98. — 35061 x 24—59.

VERCELLI, née PAULIN, Champagnole (Jura), 12-11-85. — 32418 x 41—69.

VIEIRA, née PARENT, Paris (12e), 05-04-08. — 16251 x 49—02.

Art. 3. — Sont susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition par leurs parents de la nationalité française :

ALEMANY (Joseph), Coustouge (Aude), 04-12-34. — 22520 x 48—34.

ALEMANY (Jean), Béziers (Hérault), 01-07-39. — 22520 x 48—34.

ALTSZTEJN (Jean), Paris. 20-01-19, —9753 x 49—75.

AMARAGGI (Eliane), Paris, 11-02-43. — 18459 x 49—75.

AMARAGGI (Annie), Paris, 16-07-46. — 18459 x 49—75.

ANTCZAK (Monique), Troyes (Aube), 03-06-47. —17460 x 49—10.

ARDOINO (Joseph), Cervo (Italie), 17-12-35. — 8533 x 31—83.

BALIAN (Jacqueline), Romans-sur-Isère Drôme), 06-01-45. — 19469 x 49—26.

BERNASCONI (Marie), Dijon (Côte-d'Or), 17-02-32. — 14599 x 49—21.

BERNASCONI (Mistica), Bizzarone (Italie), 17-12-33. — 14599 x 49—21.

BERNASCONI (Maria), Dijon (Côte-d'Or), 07-09-39. — 14599 x 49—21.

CAZONI (Michel), Calymnos (Grèce), 08-10-34. — 19217 x 49—75.

COLLARD (Jacques), Vernon (Eure), 21-01-13. — 12031 x 19—02.

CORSO (Joseph), Bone (Constantine), 27-11-38. — 18823 x 19—93.

CORSO (Léonarde), Beja (Tunisie), 11-10-30. — 18823 x 19—93.

CORSO (Vincent), La Calle (Constantine), 09-01-42. — 18823 x 19—93.

CORSO (Alain), La Calle (Constantine), 09-01-42. — 18823 x 19—93.

CORSO (Augustin), La Calle (Constantine), 29-08-45. — 18823 x 19—93.

CORSO (Dominique), La Calle (Constantine), 07-08-44. — 18823 x 19—93.

CORSO (Huguette), Bone (Constantine), 13-08-48. — 18823 x 19—93.

CZERNY (André), Lens (Pas-de-Calais), 28-09-45. — 17750 x 19—62.

D'AURIA (Luigi), Agen (Lot-et-Garonne), 11-05-13. — 10717 x 10—17.

D'INCAN (Gaëtan), Condé (Nord), 01-06-38. — 18256 x 19—17.

D'INCAN (Reinelde), Pardaillan (Lot-et-Garonne), 16-11-46. — 18256 x 19—17.

D'OLIVEIRA RAMOS (Marguerite), Anglet (Basses-Pyrénées), 17-03-39. — 18808 x 19—61.

DE SOUZA (Joseph), Paris, 02-10-30. — 19290 x 48—75.

DEIRMENDJIAN (Alain), Paris, 30-08-48, — 15871 x 32—75.

DONDELLI (Juliette), Daubens (Haute-Garonne), 07-01-30. — 19352 x 10—32.

EICHENWALD (Bernard), Montbrison (Loire), 23-09-11. — 1116 x 35—51.

FERRATO (Roland), Colombes (Seine), 05-07-45. — 19412 x 19—75.

FOLCH (Lucette), Babeau-Bouldoux (Hérault), 18-05-36. — 24180 x 18—31.

GROPPI (Arlette), Metz (Moselle), 18-09-38. — 2534 x 37—57.

GROPPI (Yvonne), Dalstein (Moselle), 22-06-33. — 2534 x 37—57.

GUTH (Sylvia), Paris (10e), 04-05-45. — 2159 x 19—75.

HAJDUKOWSKYJ (Zygmund), Sallaumines (Pas-de-Calais), 07-01-34. — 8013 x 19—62.

INTAGLIATA (Carmela), Floridia (Italie), 02-05-29. — 18325 x 49—91.

JUSCZAK (Richard), Fouquières-les-Lens (Pas-de-Calais), 23-07-42. — 14887 x 49—62.

KACZOWKA (Edouard), Sezanne (Marne), 16-12-36. — 11197 x 49—51.

KOCEN (Maurice), Longjumeau (Seine-et-Oise), 01-06-42. — 23008 x 18—78.

KOCEN (Jean), Longjumeau (Seine-et-Oise), 17-01-17. — 23008 x 18—78.

KOPPEL (Jeanine), Lyon (Rhône), 08-11-45. — 19410 x 49—69.

KOUMARIANOS (Irène), Paris, 20-11-37. — 12533 x 33—75.

LUCZAK (André), Merlebach (Moselle), 14-09-45. — 14717 x 36—57.

MAJOR (Hélène), Velizy (Seine-et-Oise), 21-07-32. — 13466 x 49—78.

MATEU (Hugues), Blajan (Haute-Garonne), 19-10-33. — 11527 x 40—31.

MAZZA (Irène), Frangy (Haute-Savoie), 27-03-36. — 4872 x 18—69.

MAZZA (Sergio), Montichiari (Italie), 27-02-32. — 4872 x 18—69.

MENEGHIN (Raymond), Le Faouet (Morbihan), 23-06-32, — 16691 x 49—56.

MILANI (Jacqueline), Fanano (Italie), 20-08-30. — 24227 x 18—34.

MILANI (Marie-Thérèse), Lunel (Hérault), 21-09-47. — 24227 x 18—34.

MUCCIANTI (Gioiello), Aubange (Belgique), 09-06-33. — 30749 x 41—54.

OLASAGASTI (Jean-Pierre), Giboure (Basses-Pyrénées), 27-01-45. — 29452 x 48—61.

OUZOUNIAN (Marcel), Marseille (Bouches-du-Rhône), 05-06-48. — 15077 x 49—13.

PALANDJIAN (Gérard), Marseille (Bouches-du-Rhône), 31-07-49. — 22951 x 48—13.

PHILIPS (Félicien), Zillebeke (Belgique), 28-06-37. — 5052 x 23—59.

PIECHOTA (Jeannette), Besançon (Doubs), 02-06-46. — 17629 x 49—70.

PODSTOLSKI (Hélène), Algrange (Moselle), 19-11-46. — 31338 x 29—57.

POLANO (Jeannine), Grenoble (Isère), 08-04-48. — 19484 x 38—38.

PRESENTINI (Georges), Monaco, 17-12-44. — 19277 x 19—06.

PRZYGODA (Denise), Saint-Laurent-d'Andenay (Saône-et-Loire), 21-02-49. — 16030 x 49—71.

RIGAS (Constant), Paris, 26-03-48. — 19217 x 49—75.

RIGAS (Georges), Paris, 10-11-46. — 19217 x 49—75.

SAVOLDELLI (Bonaventure), Avrainville (Haute-Marne), 02-08-35. — 18026 x 49—52.

SAVOLDELLI (Luigi), Avrainville (Haute-Marne), 02-08-35. — 18026 x 49—52.

SAVOLDELLI (Jean), Avrainville (Haute-Marne), 04-08-36. — 18026 x 49—52.

SAVOLDELLI (Daniel), Avrainville (Haute-Marne), 19-10-40. — 18026 x 49 52.

SAVOLDELLI (Anne), Avrainville (Haute-Marne), 08-01-39. — 18026 x 49—52.

SAVOLDELLI (Eveline), Avrainville (Haute-Marne), 28-11-42. — 18026 x 49—52.

SCARCELLA (Damienne), Sousse (Tunisie), 06-01-37. — 400539 x 46—96.

SCARCELLA (Marc), Sousse (Tunisie), 26-01-32. — 400539 x 46—96.

SIMONELLA (Yvette), Saux-Pomarede (Haute-(Garonne), 13-11-45. — 19166 x 49—31.

SLAWINSKI (Alphonse), Fenain (Nord), 28-02-33. — 14894 x 37—59.

SOCHAN (Danielle), Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire), 26-11-45. — 19506 x 49—71.

SOCHAN (Daisy), Chalmoux (Saône-et-Loire), 17-03-47. — 19506 x 49—71.

SOLER (Michelle), Agen (Lot-et-Garonne), 17-12-44. — 201 x 49—75.

SOUHAMI (Viviane), Etterbeck (Belgique), 27-09-36. — 44758 x 45—99.

SOUHAMI (Roland), Etterbeck (Belgique), 24-10-37. — 44758 x 45—99.

SPUNBERG (Yvette), Lyon (Rhône), 02-01-39. — 7186 x 34—69.

SZCZYHEL (Marie), Forest (Nord), 01-04-40. — 14016 x 49—59.

SZCZYHEL (Henri), Forest (Nord), 13-12-48. — 14016 x 49—59.

TCHILIAN (Sonia), Issy - les - Moulineaux (Seine), 26-09-47. — 19297 x 49—75.

TONON (Poupeo), Saint-Avit (Tarn), 14-12-32. — 19248 x 49—81.

TONON (Robert), Palleville (Tarn), 16-12-42. — 19248 x 49—81.

VAN NEDERVELDE (Monique), Bury (Belgique), 05-09-36. — 4300 x 14—59.

VAN NEDERVELDE (Christiane), Bury (Belgique), 29-08-38. — 4300 x 14—59.

VELASCO (Christiane), Vienne (Isère), 09-04-48. — 19503 x 49—38.

VELASCO (Marie), Salaise-sur-Sanne (Isère), 18-01-38. — 19503 x 49—38.

VELASCO (Jean), Salaise-sur-Sanne (Isère), 06-10-33. — 19503 x 49—38.

VELASCO (Raymond), Salaise - sur - Sanne (Isère), 10-07-47. — 19502 x 49—38.

WOJCIECHOWSKI (Christiane), Monceau-les-Mines (Saône-et-Loire), 25-01-49. — 19769 x 49—71.

ZELENT (Marie), Vichy (Allier), 30-12-30. — 15526 x 45—03.

Art. 4. — Sont autorisés à porter à l'avenir les noms francisés suivants :

ALSTEIN :
ALTSZTEJN (Chaim), Varsovie (Pologne), 22-09-13. — 9753 × 49—75.
ALTSZTEJN, née AJZENSZTARK, Siedlce (Pologne), 04-09-18. — 9753 × 49—75.
ALTSZTEJN (Jean), Paris, 20-04-49. — 9753 × 49—75.

ANTEZAK.
ANTCZAK (Anton), Pinschin (Pologne), 15-04-15. — 17460 × 49—10.
ANTCZAK, née ZWONARENKO, Ostrowek (Pologne), 18-04-25. — 17460 × 49—10.
ANTCZAK (Monique), Troyes (Aube), 03-06-47. — 17460 × 49—10.

BARDAKIAN :
BARDAKJIAN (Samuel), Aintab (Syrie), 00-00-03. — 56323 × 38—13.

BORENSTAIN :
BORENSZTAJN (Jacob), Sosnowiec (Pologne), 20-03-20. — 12857 × 49—75.

DAJEZ :
DAJCZ (Chaim), Zduńska Wola (Pologne), 20-05-99. — 33284 × 47—75.

DERMENJIAN :
DEIRMENDJIAN (Berge), Constantinople (Turquie), 21-10-00. — 15874 × 32—75.
DEIRMENDJIAN, née FAJNLICHT, Varsovie (Pologne), 09-10-05. — 15874 × 32—75.
DEIRMENDJIAN (Alain), Paris, 30-08-48. — 15874 × 32—75.

DREVIEKI.
DRZEWIECKI (Przemyslaw), Varsovie (Pologne), 24-06-01. — 15474 × 48—75.
DRZEWIECKI, née ANTONEVITCH, Poltawa (Russie), 13-07-04. — 15474 × 48—75.

FINKIELSTAIN :
FINKIELSZTAJN (Berek), Zwolen (Pologne), 07-01-05. — 1213 × 48—75.

HAJDUKOWSKY
HAJDUKOWSKYJ (Joseph), Kolbajewycz (Pologne), 06-01-03. — 8043 × 49—62.
HAJDUKOWSKYJ, née TOMCZYK, Igolonija (Pologne), 25-06-16. — 8043 × 49—62.
HAJDUKOWSKYJ (Zygmund), Sallaumines (Pas-de-Calais), 07-04-34. — 8043 × 49—62.

HERSHORN
HERSZHORN (Benjamin), Varsovie (Pologne), 19-08-11. — 10967 × 49—75.

JASTREBE
JASTRZEB (Chaïm), Leczyka (Pologne), 18-05-92. — 11057 × 49—75.
JASTRZEB, née IZBICKA, Lubraniec (Pologne), 17-02-01. — 11057 × 49—75.

JUZAC
JUSCZAK (Antoine), Altenbogge (Allemagne), 31-03-13. — 14887 × 49—62.
JUSCZAK, née CIURA, Konhscheidungen (Allemagne), 24-11-16. — 14887 × 49—62.
JUSCZAK (Richard), Fouquières-les-Lens (Pas-de-Calais), 23-07-42. — 14887 × 49—62.

KAZOSKA
KACZOWKA (Ladislas), Swiebodzin (Pologne), 17-11-07. — 11497 × 49—51.
KACZOWKA, née LYSIK, Swiebodzin (Pologne), 17-01-15. — 11497 × 49—51.
KACZOWKA (Edouard), Sézanne (Marne), 16-12-36. — 11497 × 49—51.

KRYSTAVIC
KRYSZTAKIEWICZ (Joseph), Pawlowek (Pologne), 01-03-96. — 31045 × 37—03.
KRYSZTAKIEWICZ, née PILARSKA, Staviszyn (Pologne), 05-09-98. — 31045 × 37—03.

KASNY
KWASNY (Vital), Zakrzeuko (Pologne), 05-08-25. — 7549 × 49—59.

LIPSYC
LIPSZYC (Josek), Skiernicwice (Pologne), 29-11-17. — 9271 × 38—67.

LINARES
LLINARES (François), Finestrat (Espagne), 11-06-06. — 12857 × 49—47.

MATUSAC :
MATUSZCZAK (François), Granowiec (Pologne), 10-07-93. — 14852 × 47—57.
MATUSZCZAK, née PIETAK, Hutta (Pologne), 17-12-94. — 14852 × 47—57.

OGOURLOU :
OUGOURLOUOGLOU (Yorgui), Kupli (Turquie), 10-03-10. — 12398 × 49—13.
OUGOURLOUOGLOU, née CHRISTODOULOU, Nicosia (île de Chypre), 06-02-16. — 12398 × 49—13.

PIKANITOS :
PITKANITSOS (Georges), Stenimachos (Grèce), 14-01-95. — 10891 × 49—78.
PITKANITSOS, née PSARELLIS, Aivali (Grèce), 14-06-06. — 10891 × 49—78.

PLACHINSKI :
PLACHCINSKI (Adam), Nisko (Pologne), 04-12-17. — 4540 × 48—78.

PODRASEK :
PODKRAJSEK (Michel), Sterkrade (Allemagne), 22-08-22. — 12102 × 48—57.

PODOLSKI :
PODSTOLSKI (Israel), Lodz (Pologne), 17-09-01. — 31338 × 29—57.
PODSTOLSKI, née BRAM, Pajeczno (Pologne), 24-08-11. — 31338 × 29—57.
PODSTOLSKI (Hélène), Algrange (Moselle), 19-11-46. — 31338 × 29—57.

PRIBYLAK :
PRZYBYLAK (Félix), Recklinghausen (Allemagne), 13-05-07. — 9489 × 36—81.

SALDIAN :
SALDJIAN (Hagop), Adana (Liban), 00-03-99. — 506 × 49—20.

CHAQUIN :
SCHAKHIN (Aron), Dmitrovka (Russie), 06-08-01. — 44674 × 38—75.

SWIERC :
SWIERCZ (Jacob), Wieruszow (Pologne), 10-05-08. — 8721 × 48—69.

SAIDASSER :
SZAIDWASSER (Israël), Lodz (Pologne), 16-10-98. — 13394 × 48—67.

SEPANIAK :
SZCZEPANIAK (Jean), Wanne (Allemagne), 04-05-03. — 36583 × 32—57.
SZCZEPANIAK, née NOWAKOWSKI, Wolka (Pologne), 15-10-04. — 36583 × 32—57.

SYGLOSKI :
SZCZYGLOWSKI Victor), Hombruch (Allemagne), 07-12-04. — 17615 × 32—68.

SYZEL :
SZCZYHEL (Basile), Kwasynyna (Pologne), 27-02-08. — 14046 × 49—59.
SZCZYHEL, née WOJTOWYCZ, Kwasynyna (Pologne), 09-03-13. — 14046 × 49—59.
SZCZYHEL (Marie), Forest (Nord), 01-04-40. — 14046 × 49—59.
SZCZYHEL (Henri), Forest Nord), 13-12-48 — 14046 × 49—59.

SEVEZUK :
SZEWCZUK (Wasil), Korni (Pologne), 24-12-15. — 10584 × 49—75.

SPAK :
SZPAK (Pierre), Sieniawa (Pologne), 02-12-96. — 35265 × 47—10.

SULESKI :
SZULCZEWSKI (Wladyslaw), Julich (Allemagne), 09-07-12. — 34779 × 47—94.

SICOVIAC :
SZYCHOWIAK (Marian), Wronki-Zamosc (Pologne), 04-10-22. — 14811 × 49—08.

SYMANCYK :
SZYMANCZYK (Stanislas), Chechovice (Tchécoslovaquie), 15-03-93. — 997 × 49—75.

TOMEZYK :
TOMCZYK (Joseph), Westerholt (Allemagne), 02-02-16. — 13379 × 49—57.

TREBOSKI :
TRZEBOWSKI (Thomas), Gelsenkirchen (Allemagne), 20-12-13. — 39827 × 45—83.

WAISBORT :
WAJSBORT (Syna), Radom (Pologne), 28-12-95. — 21099 × 48—75.
WAJSBORT, née GROSFELD, Radom (Pologne), 31-08-98. — 21099 × 48—75.

VILESKI :
WILCZEWSKI (Wladislas), Jazwiska (Pologne), 25-05-25. — 8206 × 47—55.

ZAZIAL :
ZAZIABL (Joseph), Kroscienko (Pologne), 28-12-09. — 17057 × 49—28.

Art. 5. — Sont libérés de leurs liens d'allégeance à l'égard de la France :

BEAUMANN (André), les Bois, Berne (Suisse), 18-07-13. — 31455 × 34—99.

BIDON (Georges), Saint-Gilles-Bruxelles, 23-03-26. — 7641 × 49—99.

BOIX (Jean), Perpignan (Pyrénées-Orientales), 14-01-27. — 5177 × 48—99.

BOVE (Clifford), Neuilly-sur-Seine (Seine), 29-03-24. — 32915 × 48—99.

CAPRON (Jules), Nosseghem (Belgique), 14-11-23. — 8215 × 49—99.

DENARIAZ (Willy), la Chaux-de-Fonds (Suisse), 09-10-27. — 29148 × 48—99.

FEHR (René), Esch-sur-Alzette (Luxembourg), 15-01-18. — 3334 × 36—99.

GRUNDLER (Jacob), Muhlen (Suisse), 31-07-02. — 2671 × 49—99.

GRUNDLER (Jacqueline), Lausane (Suisse), 18-09-41. — 2671 × 49—99.

GRUNDLER (Marcel), Monaco (Principauté), 22-02-29. — 2671 × 49—99.

KAESER (Othon), Ensisheim (Haut-Rhin), 08-07-26. — 33700 × 47—99

MASUREL (Jacques), Mouscron (Belgique), 19-01-33. — 11501 × 49—99.

PICQUENARD DE LAROQUE (Madeleine), Deptford (Angleterre), 06-12-20. — 312716 × 45—99.

PICQUENARD DE LAROQUE (Norbert), Greenwich (Angleterre), 09-03-26. — 312716 × 45—99.

PICQUENARD DE LAROQUE (Norbert), Longueville (Seine-Inférieure), 25-08-91. — 312716 × 45—99.

SCHAFFHAUSER (Roger), Bâle (Suisse), 11-09-27. — 18415 × 48—99.

STUSSI (Jacques), Lyon (Rhône), 11-02-30. — 4286 × 48—69.

WINTERFLOOD (Robert), Limehouse (Grande-Bretagne), 18-05-23. — 13211 × 48—77.

Art. 6. — Sont admis au statut métropolitain français :

ADDO (Lucas), Loango (Moyen Congo), 15-03-87. — 16907 × 49—98.

ADDO, née CONCEICAO D'Almeida M'Bouley (Congo), 23-01-05. — 16907 × 49—98.

ADDO (Pierre), Loango (Moyen Congo), 07-03-26. — 18120 × 49—98.

ANDRIANASOLO (Jean), Vohemar (Madagascar), 15-09-25. — 18787 × 49—98.

FODE (Moussa), Kindia (Guinée française), 12-09-09. — 25611 × 48—13.

GOULAMHOUSSEN (Daya), Ambohibe), Madagascar), 01-01-24. — 18158 × 49—98.

M'BENE (Elie), N'Gouangueli (Gabon), 27-12-05. — 17765 × 49—98.

M'BENE, née EKOUME, Junckville (Gabon), 12-12-29. — 17765 × 49—98

M'BENE (Daniel), Lambarene (Gabon), 29-12-28. — 17765 × 49—98.

M'BENE (Emmanuel), Lambarene (Gabon), 26-12-32. — 17765 × 49—98.

M'BENE (Catherine), Mouila (Gabon), 25-11-46 — 17765 × 49—98.

M'BENE (Ivette), Mouila (Gabon), 04-07-47. — 17765 × 49—98.

MAKAYA (Pascaline), Pointe Noire (Afrique équatoriale française), 18-05-41. — 18786 × 49—98.

MAKAYA (Pierre), Diosso (Afrique équatoriale française), 12-02-18. — 18786 × 49—98.

QUENUM (François), Ouidah (Dahomey), 29-08-22. — 17772 × 49—98.

RABARY (Augustin), Tamatave (Madagascar), 01-09-26. — 17790×49—98.

RAJOSEFA (Miakadaza) (Madagascar), 16-02-26. — 17761×49—98.

RAKOTO (Thomson), Andrefaisena (Madagascar), 21-06-14. — 8960×59—98.

RAKOTONDRAZAKA, Ambohitsiroa (Madagascar), 10-03-24. — 18683×49—98.

RAKOTOBE (Robert), Anjanahary (Madagascar), 25-10-25. — 17762×49—98.

RAMAMONJISOA (François), Fianarantsoa (Madagascar), 00-00-85. — 18156×49—98.

RANDRIANASOLO, Ambohitsiroa (Madagascar), 11-06-20. — 18157×49—98.

RASAMIZAFY (Jean), Ambalaseva (Madagascar), 00-00-08. — 18501×49—98.

SAMBA (Urbain), Libreville (Gabon), 05-08-14. — 17763×49—98.

SAMBA (Jeanne), Libreville (Gabon), 11-10-16. — 17763×49—98.

SAMBA (Henriette), Libreville (Gabon), 27-06-47. — 17763×49—98.

SAMBA (Félix), Libreville (Gabon), 24-02-48. — 17763×49—98.

TRAN (Van Hoa), Saigon (Cochinchine), 19-07-19. — 17764×49—98.

YAKITE (Gabriel), Brazzaville (Moyen Congo), 17-03-14. — 17769×49—98.

YAKITE, née BINTOU, Fort Lamy (Afrique équatoriale française), 00-00-18. — 17769×49—98.

YAKITE (Norbert), Bangui (Afrique équatoriale française), 02-09-41. — 17769×49—98.

YAKITE (Marie), Bangui (Afrique équatoriale française), 02-09-41. — 17769×49—98.

Art. 7. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 décembre 1949.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la santé publique et de la population,

PIERRE SCHNEITER.

RECTIFICATIFS AU *JOURNAL OFFICIEL*

Rectificatif au décret de naturalisation du 4 janvier 1947 (*Journal officiel* du 13 janvier 1947): page 368, 3e colonne, au lieu de: « Jacoby (Amélie-Edith)... ayant deux enfants mineurs: 1° Fraenkel (Alice-Françoise-Marthe-Ruth), née le 24 février 1929 à Berlin (Allemagne); 2° Fraenkel (Etienne-Isaac-Daniel), né le 15 mai 1932 à Berlin, Allemagne) », lire: « Jacoby (Amélie-Edith), née le 30 avril 1899 à Rixdorf (Allemagne), demeurant à Paris » (en supprimant les deux enfants mineurs).

Rectificatif au décret de naturalisation du 31 décembre 1947 (*Journal officiel* du 11 janvier 1948): page 336, 2e colonne, au lieu de: « D'Oliveira (Félicien), agent comptable au chemin de fer du Dakar-Niger..., à Ouidah (Maroc) », lire: « D'Oliveira (Félicien), agent comptable au chemin de fer du Dakar-Niger..., à Ouidah (Dahomey) ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 11 juin 1948 (*Journal officiel* du 27 juin 1948): page 6201, 2e colonne, au lieu de: « Avakian (Avak), Constantinople (Turquie), 00-00-21 », lire: « Avakian (Avak), Varna (Bulgarie), 06-08-21 ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 18 février 1949 (*Journal officiel* du 27 février 1949):

Page 2133, 1re colonne, au lieu de: « Schneck (Hirsch), Straszewice (Pologne) », lire: « Schnek (Hetsch), Straszewice (Pologne) ».

Page 2135, 2e colonne, au lieu de: « Rakaloson (Pierre), Soamandrarfny (Madagascar) », lire: « Rakoloson-Rakolobe (Pierre), Soamandrarfny (Madagascar) ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 29 avril 1949 (*Journal officiel* du 15 mai 1949): page 4794, 3e colonne, au lieu de: « Monch (Hilde), Friedberg; Monch (Lene), Friedberg », lire (les deux fois): « Moench ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 6 mai 1949 (*Journal officiel* du 15 mai 1949): page 4803, 3e colonne, au lieu de: « Monch (Gustave), Tromborn; Monch, née Neuhof, Fridberg », lire (les deux fois): « Moench ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 13 mai 1949 (*Journal officiel* du 22 mai 1949): page 5012, 3e colonne, au lieu de: « Nguyen Giu, Hanoï (Tonkin) », lire: « Nguyen Guy, Hanoï (Tonkin) ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 20 mai 1949 (*Journal officiel* du 22 mai 1949): page 5057, 2e colonne, au lieu de: « Vahouni Aram, Smyrne (Turquie), 25-03-01 », lire: « Vahouni Aram, Smyrne (Turquie), 25-03-91 ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 3 juin 1949 (*Journal officiel* du 12 juin 1949): page 5831, 3e colonne, au lieu de: « Ciccioni (Anna), Cortana (Italie) », lire: « Ciccioni-Verzotti (Anna), Cortana (Italie) ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 2 septembre 1949 (*Journal officiel* du 11 septembre 1949): page 9216, 3e colonne, au lieu de: « Saboundjoglou (Marie), Athènes (Grèce), 00-00-30 », lire: « Saboundjoglou (Marie), Athènes (Grèce), 08-08-30 ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 9 septembre 1949 (*Journal officiel* du 11 septembre 1949): page 9224, 2e colonne, au lieu de: « Lilienbaum (Abrahàm), Metz (Moselle) », lire: « Lilienbaum (Salomon), Metz (Moselle) ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 16 septembre 1949 (*Journal officiel* du 2 octobre 1949): page 9826, 2e colonne, au lieu de: « Starz (Gertrude), Bitterfeld (Allemagne), 12-09-21 », lire: « Bentura, née Starz, Bitterfeld (Allemagne), 12-09-21 ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 30 septembre 1949 (*Journal officiel* du 9 octobre 1949): page 10169, 2e colonne: la première fois, au lieu de: « Zaboitseff, née Devos, Gribanichi (Russie), 09-02-89 », lire: « Zaboitseff (Alexis), Gribanichi (Russie), 99-02-89 ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 15 octobre 1948 (*Journal officiel* du 17 octobre 1948): page 10162, 2e colonne, au lieu de: « Mauro (Sauveur), Sfax (Tunisie) », lire: « Mauro (Giovanino), Sfax (Tunisie) ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 28 octobre 1949 (*Journal officiel* du 27 novembre 1949):

Page 11416, 3e colonne, après: « De Oliveira (Albert) », ajouter: « De Oliveira, née Pires Carneiro, Povoa Varzin (Portugal), 19-11-19. — 32011×38—75 ».

Même page, même colonne, au lieu de: « De Schryver (Ovide), Lessines (Belgique), 17-01-03 », lire: « De Schryver (Ovide), Lessines (Belgique), 17-01-30 ».

Page 11417, 1re colonne, au lieu de: « 1° Drodz, née Watroba; 2° Drodz (Joséph), Placza », lire: « 1° Drozdz, née Watroba; 2° Drozdz (Joséph), Palcza ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 29 octobre 1949 (*Journal officiel* du 6 novembre 1949): page 10949, 1re colonne, au lieu de: « Leo (Paul), Stromberg », lire: « Loe (Paul), Stromberg ».

Ministère de la justice.

Suspension temporaire de fonctions.

Par jugement rendu le 5 décembre 1949 par le tribunal civil de première instance de Chalon-sur-Saône, à la requête du procureur de la République près ledit tribunal, l'interdiction temporaire de l'exercice de ses fonctions a été prononcée contre Me Xavier Limal, avoué près le tribunal civil de Chalon-sur-Saône, inculpé de faux et usage de faux, et ce conformément à l'ordonnance du 28 juin 1945. Ce jugement a nommé comme administrateur de l'étude Me Sellier, avoué près le même tribunal, demeurant à Chalon-sur-Saône, 4, rue Docteur-Mauchamp.

Ministère de la défense nationale.

Comité supérieur de la Caisse des offrandes nationales en faveur des armées de terre, de mer et de l'air (1).

RAPPORT AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 10 novembre 1949.

Monsieur le Président,

Conformément aux prescriptions de l'article 9 du décret du 9 janvier 1873 pris en application des dispositions de la loi du 27 novembre 1872, le comité supérieur de la caisse des offrandes nationales a l'honneur de vous rendre compte de ses opérations au cours de l'année 1948 et de la situation de la caisse au 31 décembre de la même année.

(1) *Président.*

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre).

Vice-président.

M. le général Malter.

Membres.

MM. Le Coguiec, intendant général de 1re classe, directeur central de l'intendance (guerre).

le capitaine de vaisseau Tariel, commandant la marine à Paris.

Le Guen, contrôleur général de l'aéronautique.

Loriot, président de la section des finances au conseil d'Etat.

Watteau, directeur général de la caisse des dépôts et consignations.

Leroy, directeur général honoraire des douanes, receveur central des finances de la Seine.

Secrétaire.

M. le commandant Sabine.

A. — Allocations accordées.

I. — Allocations permanentes

a) *Rentes viagères* (pour mémoire).

Le nombre de titres de rentes viagères que la caisse des offrandes nationales a concédés aux anciens militaires et marins blessés au feu entre le 18 juin 1860, date de son institution, jusqu'au 9 janvier 1873, date de sa réorganisation, s'est élevé à 7.365, pour une somme totale payée de 9.878.694 F.

Il ne reste plus aucune rente viagère en cours, la dernière s'étant éteinte en 1940.

b) *Compléments de pension* (pour mémoire).

Le nombre de compléments de pension que, en exécution de la loi du 27 novembre 1872, la caisse des offrandes nationales a concédés aux anciens blessés de guerre, jusqu'en 1883, époque à laquelle les prescriptions de la loi susvisée n'ont plus trouvé d'application sur ce point, s'est élevé à 11.646, pour une somme totale payée de 58.301.837 F.

Il ne reste plus aucun complément de pension en cours, les trois derniers s'étant éteints en 1945.

c) *Secours permanents.*

Par application des résolutions approuvées le 3 avril 1873 par le Président de la République, le comité supérieur a concédé, pour la période du 3 avril 1873 au 31 décembre 1947, 8.822 secours permanents.

Le nombre de secours restant en payement au 31 décembre 1947 était de.	268	
représentant une somme de.		164.315 F.
Au cours de l'année 1948, il en a été concédé.....	8	
soit une nouvelle dépense de.		13.680 F.
	276	177.995 F.
A déduire: radiation, décès au cours de l'année 1948.....	140	
représentant une dépense en moins de.....		73.115 F.
Le nombre de secours permanents en payement le 31 décembre 1948 était donc de	136	
représentant une dépense de.		104.880 F.

La somme des arrérages de secours permanents concédés de 1873 au 31 décembre 1948 s'élève à 14.882.524 F.

Au total, la somme des allocations permanentes payées par la caisse des offrandes nationales depuis sa fondation en 1860 jusqu'au 31 décembre 1948 (rentes viagères, compléments de pension, secours permanents) s'est élevée à 83.063.055 F.

II. — Secours éventuels

Du 1er janvier au 31 décembre 1948, une somme de 1.839.100 F, a été répartie en 1.062 secours éventuels.

La somme totale des secours éventuels concédés, depuis la création de la caisse jusqu'au 31 décembre 1948, s'est élevé à 52.739.775 F.

III. — Récapitulation

Jusqu'au 31 décembre 1948, le comité supérieur a concédé 27.965 allocations permanentes, dont les arrérages représentent 83.063.055 F.

Si l'on ajoute à cette somme le montant des secours éventuels on constate que la caisse avait concédé en secours divers, le 31 décembre 1948, 135.802.830 F.

B. — Ressources.

Au 31 décembre 1948, la caisse possédait des ressources s'élevant à 2.111.869 F.

La composition de son portefeuille (capital et revenus) était la suivante:

Composition du portefeuille à la date du 31 décembre 1948.

NATURE DES RENTES ET VALEURS	MONTANT EN RENTE ou valeur nominale.	COURS MOYEN de la Bourse au 31 décembre 1948.	EVALUATION DU CAPITAL	REVENU ANNUEL du portefeuille.
	francs.	francs.	francs.	francs.
Rentes.				
3 p. 100 perpétuel.....	415.033 »	63 90	8.840.202 »	415.032 »
3 p. 100 amortissable 1870-1890.....	8.160 »	96 30	261.936 »	8.160 »
5 p. 100 amortissable 1920	39.875 »	115 30	919.517 »	39.874 »
3 1/2 p. 100 amortissable 1942.....	367.780 »	69 70	7.324.076 »	367.780 »
3 p. 100 amortissable 1945.....	866.640 »	64 20	18.516.096 »	866.640 »
Obligations chemins de fer.				
Nord 3 p. 100 nouveau.....	1.500 »	479 »	1.437 »	36 »
Orléans 3 p. 100 nouveau.....	25.500 »	411 »	20.961 »	557 »
Economiques 3 p. 100.....	259.500 »	235 »	121.965 »	6.228 »
Société nationale des chemins de fer français 5 p. 100 1921 (ancien Nord 5 p. 100 1921 A)..	185.000 »	37 de 5.000 à 3.316 66	422.716 »	7.585 »
Société nationale des chemins de fer français 4 p. 100 1941.....	6.769.000 »	501 de 1.000 à 793 » 49 de 2.000 à 1.586 » 617 de 10.000 à 8.100 »	5.472.707 »	270.760 »
Société nationale des chemins de fer français 4 p. 100 1947.....	150.000 »	10 de 5.000 à 3.790 » 2 de 50.000 à 37.900 »	113.760 »	6.000 »
Valeurs diverses.				
Obligations Gouvernement général de l'Indochine 4 1/2 p. 100 1932.....	275.000 »	715 »	196.625 »	12.374 »
Bons Caisse autonome d'amortissement 4 1/2 p. 100 1929.....	113.500 »	928 »	105.328 »	5.108 »
Bons Crédit national 4 p. 100 1941.....	1.650.000 »	1.625 »	1.340.625 »	66.000 »
Obligations Crédit national 3 p. 100 1945.....	500.000 »	6.576 »	328.800 »	15.000 »
Obligations Afrique équatoriale française 6 p. 100 1922-1924.....	70.500 »	490 »	69.090 »	4.230 »
Obligations Afrique équatoriale française 6 p. 100 1927.....	113.000 »	991 »	111.983 »	6.780 »
Obligations Afrique occidentale française 6 1/2 p. 100 1924.....	5.000 »	512 »	5.120 »	325 »
Obligations Cameroun 5 p. 100 1934.....	4.000 »	830 »	3.320 »	200 »
Obligations Maroc 3 1/2 p. 100 1942.....	120.000 »	1.340 »	80.400 »	4.200 »
Obligations Moselle 4 1/2 p. 100 1947.....	200.000 »	4.070 »	162.800 »	9.000 »
			44.149.404 »	2.111.869 »

C. — Recettes et dépenses arrêtées au 31 décembre 1948.

RECETTES

Solde au 31 décembre 1947			1.188.825
A. — Recettes ordinaires			
Arrérages de rentes:			
3 0/0 perpétuel	412.032		
3 0/0 amortissable	8.490		
5 0/0 amortissable 1920	29.874		
3 1/2 0/0 amortissable 1942	367.780		
3 0/0 amortissable 1945	868.140		
Obligations:			
C. F. du Nord 3 0/0 nouvelles	52		
C. F. d'Orléans 3 0/0 nouvelles	557		
C. F. économiques 3 0/0	4.125		
Sté Nle des C. F. français 4 0/0	275.479		
Gouv. Gal de l'Indochine 4 1/2 0/0 1932	12.374		
Caisse autonome 4 1/2 0/0 1929	5.220		
Crédit national 4 0/0 1941	62.920		
Crédit national 3 0/0 1945	15.000		
		2.072.043	
Intérêts bonifiés par la caisse des dépôts et consignations		7.005	
			2.079.048
B. — Recettes extraordinaires			
16 janvier, remboursement de 1.050 F de rentes 5 0/0 1920		31.500	
5 avril, remboursement de bons du Trésor		100.000	
7 avril, remboursement de 4 obligations du Crédit national 4 0/0 1941		8.000	
19 avril, remboursement de 5 obligations de la Caisse autonome 4 1/2 0/0 1929		5.000	
27 avril, remboursement soulte chemins de fer 5 0/0 1921		3.644	
17 juin, remboursement de 660 F de rente 3 0/0 amortissable		22.000	
11 octobre, remboursement de 12 obligations du Crédit national 4 0/0 1941		24.000	
22 octobre, remboursement de 2 obligations C. F. du Nord 3 0/0 nouvelles		952	
5 novembre, remboursement de 6 obligations C. F. économiques 3 0/0		2.772	
5 novembre, remboursement de 2 obligations C. F. d'Orléans 3 0/0 nouvelles		927	
30 décembre, vente de 1.500 F de rente 3 0/0 1945		31.916	
			230.721
			3.498.594
C. — Autres recettes			
Don de M. William Duff, 707, Amberson Avenue, Pittsburg 6 P. A. (Etats-Unis)		7.500	
Don de Me Schlisselman, avocat à la Cour		1.000	
Dons de bijoutiers-joailliers de Paris: MM. Haimet (société) (1.000 F), Laufer et fils (1.000 F), Obre-Tisman (500 F), Hirsch et Ce, (1.000 F), Schultz (1.000 F), Mme veuve Janovsky (2.000 F), M. Berche (1.000 F), un anonyme (500 F)		8.000	
Arrérage fondation Navoiseau		121	
			16.621
Total général des recettes			3.515.215

DEPENSES

Payement des secours permanents	107.111		
Payement des secours éventuels	1.839.100		
		1.946.211	
Frais administratifs du comité en 1948 (personnel et fournitures)		294.752	
Frais de gestion de la caisse des dépôts et consignations en 1947, remboursés en 1948 par la caisse des offrandes nationales et comprenant les dépenses de personnel et de matériel	229.026		
Taxations aux préposés	2.430		
		231.456	
Achat de 225 obligations C. F. économiques 3 0/0		59.332	
Achat de 12 obligations de la Sté Nle des C. F. français 4 0/0 1947		116.748	
Achat de 6.000 F de rente 3 0/0 perpétuelle		128.514	
Achat de 75 obligations de Crédit national 4 0/0 1941		127.401	
Achat de 113 obligations de l'Afrique équatoriale française 6 0/0 1927		112.138	
Achat de 141 obligations de l'Afrique équatoriale française 6 0/0 1922		71.320	
Achat de 60 obligations du Maroc 3 1/2 0/0 1942		85.027	
Achat de 10 obligations de l'Afrique occidentale française 6 1/2 0/0 1924		5.166	
Achat de 40 obligations Moselle 4 1/2 0/0 1947		164.408	
Achat de 4 obligations du Cameroun 5 0/0 1934		3.444	
Frais divers de la chambre syndicale		8	
Total général des dépenses			3.345.925
Solde créditeur au 31 décembre 1948			169.290

Le comité supérieur a l'honneur de vous prier de vouloir bien l'autoriser à faire insérer le présent rapport au *Journal officiel* de la République française, conformément aux prescriptions du décret du 9 janvier 1873.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'expression de mon respectueux dévouement.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), président du comité supérieur de la caisse des offrandes nationales,
MAX LEJEUNE.

Approuvé:
Le Président de la République française,
VINCENT AURIOL.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1949

Ordre du jour du lundi 19 décembre 1949.

A neuf heures trente. — 1re Séance publique

1. — Discussion d'urgence du projet de loi de finances pour l'exercice 1950. (Nos 8336-8425. — M. Jean-Raymond Guyon, président de la commission des finances, rapporteur.)

2. — Suite de la discussion d'urgence: I. du projet de loi relatif aux conventions collectives et aux procédures de règlement des conflits collectifs du travail; II. des propositions de loi: 1° de M. Joseph Dumas tendant à un retour de la liberté des salaires dans le cadre des conventions collectives; 2° de M. Lespès modifiant la loi n° 46-2924 du 29 décembre 1946 relative aux conventions collectives de travail; 3° de M. Patinaud et plusieurs de ses collègues tendant au rétablissement de la liberté des salaires dans le cadre des conventions collectives et à la détermination d'un salaire minimum garanti. (Nos 8444-6377-6921-8597-8566-7130-8615. — M. Moisan, rapporteur.)

A quinze heures. — 2e Séance publique

1. — Nomination, par suite de vacance, d'un membre de commission.

2. — Vote, en deuxième lecture, du projet de loi tendant à rendre obligatoire, pour certaines catégories de la population, la vaccination par le vaccin antituberculeux B. C. G. (Nos 7872-8629. — M. Cordonnier, rapporteur.) (Vote au scrutin public à la majorité absolue des membres composant l'Assemblée nationale.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Suite de la discussion des affaires inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures. — 3e Séance publique

Suite de la discussion des affaires inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

Séances du lundi 19 décembre 1949.

Des billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

Galeries. — Depuis M. Pourtalet, jusques et y compris M. Ramarony.

Tribunes. — Depuis M. Jean-Moreau, jusques et y compris M. Kir.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le lundi 19 décembre 1949.

N° 8134 (1) (2). — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à refuser l'homologation de la décision votée par l'Assemblée algérienne au cours de sa session extraordinaire de janvier 1949 concernant l'application à l'Algérie de la loi n° 48-1309 du 25 août 1948 permettant la revision du prix de certains baux et tendant à l'extension à l'Algérie de ladite loi (renvoyé à la commission de l'intérieur).

N° 8205. — Proposition de loi transmise par M. le président du Conseil de la République, formulée par M. Lafay, tendant à instituer le reclassement social des diminués physiques (renvoyée à la commission de la famille).

N° 8657. — Proposition de loi de M. Frédéric-Dupont relative au placement des artistes de variétés (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

N° 8659. — Rapport, par M. Dolahoutre, au nom de la commission de la justice, sur la proposition de loi tendant à modifier certaines dispositions de la loi du 7 mars 1925 sur les sociétés à responsabilité limitée en vue de réserver cette forme de société aux petites et moyennes entreprises et aux associations à caractère familial.

N° 8660. — Rapport, par M. Le Coutaller, au nom de la commission des pensions, sur la proposition de loi tendant à compléter ou à modifier les articles 36, 58 et 61 de la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires.

N° 8661. — Proposition de résolution de M. Reeb tendant à inviter le Gouvernement à organiser un service d'entretien des canots de sauvetage en faisant appel à des mécaniciens de la marine nationale (renvoyée à la commission de la marine marchande).

N° 8671. — Proposition de loi de M. Fonlupt-Espéraber tendant à régulariser les assurances sociales des membres des professions agricoles et forestières des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 8672. — Proposition de loi de M. Mazier tendant à régler au 1er janvier 1950 la situation des bénéficiaires de l'allocation temporaire aux économiquement faibles et à unifier le taux des divers avantages prévus en faveur des vieillards par la législation de sécurité sociale et d'assistance (renvoyée à la commission du travail).

N° 8686. — Rapport, par M. Mouchet, au nom de la commission des pensions, sur la proposition de loi tendant à fixer le taux minimum des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.

N° 8710. — Proposition de loi de M. Minjoz tendant à modifier la loi du 5 décembre 1922 portant codification des lois sur les habitations à bon marché et la petite propriété (renvoyée à la commission de la reconstruction).

N° 8719. — Rapport par M. Garet au nom de la commission de la justice sur: 1° le projet de loi tendant à mettre fin au régime des réquisitions de logement; 2° les propositions de loi et de résolution tendant à modifier l'ordonnance du 11 octobre 1945 instituant des mesures exceptionnelles et temporaires en vue de remédier à la crise du logement. (Dispositions tendant à proroger les attributions d'office de logement en cours à la date du 31 décembre 1949.)

N° 8736. — Proposition de loi formulée par M. Carcassonne et transmise par M. le président du Conseil de la République tendant à ajouter la bauxite à la liste des substances concessibles incluse dans l'article 2 de la loi du 21 avril 1810 modifié par les lois des 16 décembre 1922 et 25 janvier 1926 (renvoyée à la commission de la production industrielle.)

N° 8737. — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale portant ouverture de crédits spéciaux d'exercices clos et d'exercices périmés (renvoyé à la commission des finances).

N° 8738. — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale relatif aux nominations et promotions de certains personnels des services de santé des forces armées dont la carrière a été affectée par des événements de guerre (renvoyé à la commission de la défense nationale).

N° 8742. — Proposition de loi de M. Bonnet tendant à exonérer des droits de mutation par décès, les héritiers en ligne directe, des fonctionnaires retraités dont le dossier de péréquation a été liquidé après le décès (renvoyée à la commission des finances).

N° 8746. — Rapport par M. Pirot au nom de la commission de l'agriculture sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à mettre immédiatement fin aux importations de chevaux.

N° 8747. — Rapport par M. Pirot au nom de la commission de l'agriculture sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à mettre en temps utile à la disposition des caisses mutuelles d'allocations familiales agricoles les crédits-nécessaires afin que ces dernières puissent payer les prestations aux intéressés dans les délais réglementaires.

N° 8748. — Proposition de résolution de M. Jean Masson tendant à inviter le Gouvernement à accélérer la liquidation des péréquations de pensions et à présenter un rapport sur l'état des travaux avant le 1er mars 1950 (renvoyée à la commission des pensions).

N° 8755. — Rapport par M. Llante au nom de la commission des boissons sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à suspendre sans délai toute importation de vins étrangers pour la durée de la campagne vinicole de 1949-1950.

N° 8760 (1). — Proposition de résolution de M. Rabier tendant à inviter le Gouvernement à accorder d'urgence des crédits exceptionnels pour aider l'Algérie à réparer les dommages subis par le littoral oranais, et le port d'Arzew en particulier, à la suite de raz de marée du 13 décembre 1949 (renvoyée à la commission des finances).

N° 8761 (1). — Proposition de résolution de Mme Sportisse tendant à inviter le Gouvernement à allouer un premier secours de 300 millions aux victimes du raz de marée, qui, les 12 et 13 décembre 1949, a ravagé les côtes d'Oranie (renvoyée à la commission des finances).

N° 8764. — Rapport par M. André-François Mercier au nom de la commission de la défense nationale sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à accorder aux militaires du contingent la faculté d'obtenir le transport gratuit d'un colis à l'occasion des fêtes de Noël et du jour de l'An.

(1) Le tirage de ce document est limité aux besoins de Mmes et MM. les députés et des services de l'Assemblée nationale.

(2) Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les députés le 20 octobre 1949.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre.

Séance du samedi 17 décembre 1949.

Présents. — MM. Brault, Coudray, Crouzier, Garet, Gautier, Henault, Lenormand, Midol, Nisse, Triboulet.

Excusés. — MM. Guitton, René Schmitt, Sigrist, Thiriet.

Convocations de commissions.

La commission de l'agriculture se réunira le mardi 20 décembre 1949, à seize heures (local de la commission n° 232):

I. — Audition d'un membre du conseil supérieur de la chasse au sujet de: la proposition de résolution (n° 7761) de M. Gabriel Paul (chasse à la bécasse); la proposition de loi (n° 8015) de M. Montagnier (statut général de la chasse).

II. — Suite de l'examen du rapport de M. Zunino sur la proposition de résolution (n° 7761) de M. Gabriel Paul (chasse à la bécasse).

III. — Examen d'une résolution de l'Assemblée de l'Union française concernant le projet de loi (n° 7911) (recensement agricole mondial).

IV. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 8167) de M. Mazuel (défense contre la grêle);

La proposition de résolution (n° 8619, rectifiée) de M. Julian (canal de Ventavon);

La proposition de résolution (n° 8626) de M. Gozard (warrantage des blés);

La proposition de résolution (n° 8667) de M. Montagnier (titres de mouvement pour le transport des céréales secondaires).

La commission de la marine marchande et des pêches se réunira le lundi 19 décembre 1949, à onze heures (local de la commission n° 220):

Avis de M. Hamon sur le projet de loi de finances pour l'exercice 1950 (n° 8336).

La commission chargée d'examiner des pièces concernant la condamnation de MM. Ravoahangy, Raseta et Rabemananjara, députés, se réunira le mardi 20 décembre 1949, à dix heures trente (local de la commission n° 251):

Audition de M. André Philip.

Réunions des commissions du lundi 19 décembre 1949.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à quinze heures. — Local n° 261.

Commission de la marine marchande et des pêches, à onze heures. — Local n° 220.

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence des présidents, prévue par l'article 34 du règlement, se réunira le mardi 20 décembre 1949, à quatorze heures trente, dans le cabinet de M. le président.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1949

Ordre du jour du mardi 20 décembre 1949.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponses des ministres à cinq questions orales:

I. — M. Ernest Pezet expose à M. le président du conseil que les persécutions politiques dans l'Est européen, l'application en Egypte des accords de Montreux, le bouleversement de nos positions traditionnelles dans le Proche et l'Extrême-Orient provoquent, entre autres conséquences, le retour forcé dans la mère patrie de nombreux Français de l'étranger qui rentrent ruinés, sans ressources, parfois sans vêtements et toujours sans logis; que leur nombre ne cesse d'augmenter; que la suppression de l'Entr'aide française, la diminution massive des secours de la Croix-Rouge, l'inexistence à Paris de centres d'hébergement pouvant leur offrir un abri honorable mettent ces Français (anciens professeurs, anciens agents consulaires ou employés de consulats, etc.) au niveau des plus misérables sans-abri; que, en dépit d'études, rapports, conférences entre représentants des ministères intéressés (intérieur, affaires étrangères, finances, santé, reconstruction), de la préfecture et de la Croix-Rouge, etc., aucune solution n'est apportée et ne semble pouvoir être apportée

rapidement à ce problème douloureux; et demande quelles mesures il compte mettre à l'étude d'extrême urgence pour que nos malheureux compatriotes soient, enfin, humainement traités par la mère patrie. (N° 89.)

II. — M. Madelin demande à M. le président du conseil: 1° quel a été le nombre de participants à la grève soi-disant générale du 25 novembre 1949, et en particulier le nombre des grévistes: *a*) parmi les fonctionnaires des bureaux de la préfecture; *b*) parmi les membres de l'enseignement; *c*) parmi les employés des services de la sécurité sociale; 2° quelles sont les instructions pratiques qui ont été données concernant le payement des journées de grève. (N° 91.)

III. — M. Marcel Molle rappelle à M. le ministre de l'intérieur que les agents du personnel des communes ou des établissements communaux bénéficiaires d'un régime de retraites et non rémunérés à l'heure ou à la journée ne sont garantis que partiellement contre les accidents du travail ayant provoqué une incapacité temporaire d'exercice de leurs fonctions et que ces risques ne sont couverts ni par leur régime de retraites, ni par le régime général d'assurances relevant de la sécurité sociale, ni par les compagnies d'assurances privées; et demande quelles mesures il compte prendre pour éviter que les communes et les établissements hospitaliers restent leur propre assureur pour les risques susénoncés et remédier à une situation qui peut entraîner de graves conséquences pour l'équilibre du budget de ces collectivités (N° 90.)

IV. — M. Henri Maupoil demande à M. le ministre de l'agriculture quelles sont les conséquences que peut avoir, pour la viticulture française, le projet de « Fritalux » (N° 92.)

V. — M. Henri Maupoil demande à M. le secrétaire d'Etat aux finances de quelle façon se fait la liquidation de la caisse autonome de recouvrement des comités d'organisation (C.A.R.C.O.) et les mesures qu'il compte prendre pour mettre un terme aux exigences du service liquidateur. (N° 93.)

2. — Discussion de la question orale avec débat suivante:

M. Alex Roubert demande à M. le président du conseil quelles mesures il compte prendre pour que les communes françaises et leurs habitants, victimes, depuis 1938, de dommages subis dans leurs biens alors que ceux-ci se trouvaient encore en territoire italien, reçoivent les indemnités qui leur sont dues et soient remis en possession des biens dont ils ont été spoliés.

3. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, tendant à modifier l'article 6 de l'ordonnance du 4 décembre 1944, modifié par l'article 2 de la loi n° 46-682 du 13 avril 1946, sur le statut du fermage. (N°s 880 et 882, année 1949. — M. de Félice, rapporteur; et n° , année 1949. — Avis de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale. — M. N..., rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, tendant à modifier l'article 19 de l'ordonnance du 17 octobre 1945, modifié par l'article 15 de la loi n° 46-682 du 13 avril 1946, sur le statut du fermage (N°s 879 et 881, année 1949. — M. de Félice, rapporteur; et n° , année 1949. — Avis de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale. — M. N..., rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, tendant à modifier la loi n° 49-787 du 15 juin 1949 relative au cumul des exploitations agricoles. (N° 883, année 1949 — M. N..., rapporteur.)

6. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, étendant aux départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion, les dispositions de la loi du 24 octobre 1946, portant réorganisation des contentieux de la sécurité sociale et de la mutualité sociale agricole. (N° 682, année 1949. — Mme Devaud, rapporteur.)

Les bulletins portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er étage. — Depuis M. Charles Brune, jusques et y compris M. Chochoy.

Tribunes. — Depuis M. Claireaux, jusques et y compris M. Dupic.

Convocations de commissions.

La commission des affaires étrangères se réunira le mercredi 21 décembre 1949, à quinze heures (local n° 201):

Compte rendu de M. le président sur l'évolution de la situation extérieure: mesures d'exécution du pacte Atlantique.

La commission de l'agriculture se réunira:

1° Le mardi 20 décembre 1949, à dix heures trente (local n° 214, salle Jules-Méline):

I. — Examen des rapports de M. de Félice sur les propositions de loi, adoptées après déclaration d'urgence:

N° 870, année 1949, tendant à modifier l'article 19 du statut du fermage;

N° 880, année 1949, tendant à modifier l'article 6 de l'ordonnance du 4 décembre 1944 sur les tribunaux paritaires;

N° 883, année 1949, tendant à modifier la loi du 15 juin 1949 relative au cumul des exploitations agricoles.

II. — Questions diverses;

2° Le mercredi 21 décembre 1949, à quinze heures trente (local n° 214, salle Jules-Méline):

Organisation du débat sur les questions orales de MM. Brousse, Capelle et Dulin au ministre de l'agriculture.

La commission de la défense nationale se réunira le mercredi 21 décembre 1949, à quinze heures (local n° 217):

I. — Désignation des commissaires chargés de l'examen des sections du budget militaire.

II. — Désignation d'un rapporteur pour la proposition de loi (n° 863, année 1949) relative à des bonifications d'ancienneté accordées à certains médecins et pharmaciens des services de santé militaires.

III. — Audition de M. le ministre de la défense nationale et des secrétaires d'Etat aux forces armées sur le budget militaire de 1950.

La commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs se réunira le mercredi 21 décembre 1949, à dix heures (local n° 207):

I. — Désignation d'un rapporteur à la proposition de résolution (n° 831, année 1949) de M. Durand-Réville, tendant à inviter le Gouvernement à modifier les programmes d'histoire et de géographie de l'enseignement du premier et du second degré.

II. — Rapport de M. Pujol sur la proposition de résolution (n° 565, année 1949) de M. Aubert, tendant à inviter le Gouvernement à créer une cité internationale de l'astronomie à Saint-Michel-l'Observatoire.

III. — Audition d'une délégation de la commission des centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active.

IV. — Questions diverses.

La commission de la famille, de la population et de la santé publique se réunira le mercredi 21 décembre 1949, à dix-sept heures (local n° 207):

I. — Echange de vues sur le projet de loi (n° 8337, annexe n° 25, A. N.) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950, santé publique et population.

II. — Examen d'une suggestion de M. Leccia sur la réorganisation des études médicales.

III. — Questions diverses.

La commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie) se réunira le jeudi 22 décembre 1949, à dix heures (local n° 221):

I. — Suite de l'examen du projet de loi (n° 805, année 1949) portant autorisation de transformation d'emplois et réforme de l'auxiliariat.

II. — Rapport de M. Rogier sur le projet de loi (n° 813, année 1949) tendant à compléter par des dispositions pénales des textes applicables en Algérie.

La commission de la presse, de la radio et du cinéma se réunira le jeudi 22 décembre 1949, à dix heures quinze (local n° 201):

Audition de M. Teitgen, ministre d'Etat chargé de l'information.

INFORMATIONS

RELATIVES À

L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 20 décembre 1949.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Proposition portant prévision des crédits nécessaires au fonctionnement de l'Assemblée de l'Union française pour l'exercice 1950.

2. — Suite de la discussion: *a*) de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi habilitant les chefs des territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer, autres que l'Indochine, l'Afrique occidentale française, l'Afrique équatoriale française, le Cameroun et le Togo, à imposer un contingent d'importations des boissons alcooliques et à prohiber l'importation des boissons jugées nocives; *b*) de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi relatif à la fabrication, à l'importation, à la vente et à la consommation des boissons alcooliques en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Cameroun et au Togo; *c*) de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi ayant pour objet dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer, autres que l'Indochine, la répression de l'ivresse publique, la police des débits de boissons et l'aggravation des peines encourues par certains délinquants en état d'ivresse. (N°s 25, 26, 27 et 155, année 1949. — M. La Gravière, rapporteur; n° 276, année 1949. — Avis de la commission de la législation, de la justice, de la fonction publique, des affaires administratives et domaniales. — M. Antonini, rapporteur; n°s 277, 289 et 295, année 1949. — Avis de la commission des affaires économiques. — M. Meyer, rapporteur.)

3. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant modification dans les îles Saint-Pierre et Miquelon de la réglementation d'expropriation pour cause d'utilité publique. (N°s 251 et 311, année 1949 — M. Alfred Bour, rapporteur.)

4. — Suite de la discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de loi, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, instituant un fonds forestier d'outre-mer. (N° 417, année 1948, et 179, année 1949 — M. Monnet, rapporteur; et n° 219, année 1949 — Avis de la commission du plan, de l'équipement et des communications. — M. Lhuillier, rapporteur; et n° 220, année 1949. — Avis de la commission de la

législation, de la justice, de la fonction publique, des affaires administratives et domaniales. — M. Antonini, rapporteur; n° 220, année 1949. — Avis de la commission des affaires financières. — M. Antonini, rapporteur.)

Commission du règlement et des pétitions.

Séance du vendredi 16 décembre 1949.

Présents. — MM. Abdesselam, Max André, Antonini, Bichon, Alfred Bour, Bourgarel, Boussenot, Chevance-Bertin (Général), Diop Babakar, Juge, Monnet, Naroun, Rosenfeld, Rosfelder, Simon (Paul), Sylvestre.

Excusés — MM. Arnault, Chassiot, Dadet, Ebédé, Estèbe, Lautissier, Odru, Pleri, Polycarpe, Thévenin.

Suppléants. — M. Juge (de M. Vendenboomgaërde), M. Sylvestre (de M. Savi de Tové), M. Randretsa (de M. Ramampy).

Convocations de commissions.

La commission de comptabilité se réunira le mardi 20 décembre 1949, à quatorze heures (salle 119):

Rapport sur la proposition portant prévision des crédits nécessaires au fonctionnement de l'Assemblée de l'Union française pour l'exercice 1950.

La commission du plan se réunira le mercredi 21 décembre 1949, à quatorze heures trente (local n° 213):

I. — Charbonnages de la Sakoa (Madagascar), suite de l'exposé de M. Charlier et discussion.

II. — Activité de la sous-commission des communications aériennes: compte rendu de M. Riond.

III. — Répercussions de la loi de finances 1950 (voies et moyens) sur les territoires d'outre-mer: exposé de M. Riond.

IV. — Proposition de résolution (n° 204, année 1949) relative à l'attribution à l'Algérie d'une dotation pour l'habitat rural et urbain: nomination d'un rapporteur.

V. — Questions diverses.

INFORMATIONS

RELATIVES

AU CONSEIL ECONOMIQUE

DEUXIÈME SESSION DU MOIS DE DÉCEMBRE 1949

Séances du mardi 20 décembre 1949 et jours suivants.

A QUINZE HEURES

Ordre du jour.

1. — Proposition de résolution concernant le problème de l'alcool carburant.

2. — Propositions de loi ou de résolution n°s 4212, 7178 et 7422, relatives aux offices agricoles départementaux et aux chambres d'agriculture.

3. — Proposition de résolution tendant à demander au Gouvernement de soumettre toutes conventions visant les échanges internationaux à la consultation du Conseil économique avant tout échange de signatures.

L'ordre dans lequel les questions sont inscrites à l'ordre du jour ne préjuge pas de l'ordre de la discussion en séance.

Durée probable de la session: trois jours.

Convocations de commissions.

Mardi 20 décembre 1949.

Dix heures.

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour.

Politique économique et monétaire d'ensemble des territoires d'outre-mer.

Mercredi 21 décembre 1949.

Neuf heures trente.

COMMISSION DES TRANSPORTS, DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES ET DU TOURISME

Ordre du jour.

Organisation des transports.

SOUS-COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DE LA RÉFORME DE L'ENTREPRISE

Neuf heures trente.

Ordre du jour.

Réforme de l'entreprise.

Jeudi 22 décembre 1949.

Neuf heures quarante-cinq.

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

Libération du commerce extérieur.

Ordre du jour.

Audition de M. Robert Buron, secrétaire d'Etat aux affaires économiques.

Neuf heures quarante-cinq.

COMMISSIONS RÉUNIES DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE ET DE LA DISTRIBUTION

Ordre du jour.

Problème des gares-marchés.

AVIS & COMMUNICATIONS

Présidence du conseil.

Avis de concours pour le recrutement de secrétaires rédacteurs à la direction des Journaux officiels.

Un concours sera ouvert le 30 décembre 1949 pour le recrutement de deux secrétaires rédacteurs à la direction des Journaux officiels, dans les conditions fixées par l'arrêté du 30 décembre 1946 (*Journal officiel* du 1er janvier 1947).

Les inscriptions seront reçues à la direction des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, Paris (7e).

La liste des inscriptions sera close le 29 décembre 1949.

Le programme du concours et tous renseignements complémentaires seront donnés aux candidats qui en feront la demande à la direction des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, Paris (7e).

Ministère des finances et des affaires économiques et ministère de l'industrie et du commerce.

Avis aux importateurs de pelleteries en provenance de Hollande.

(Au titre du poste 320: « Divers » de l'accord commercial franco-hollandais du 3 août 1949.)

Les importateurs sont informés qu'il est ouvert, par imputation sur le poste 320: « Divers » de l'accord commercial franco-hollandais du 3 août 1949, un contingent de 100 millions de francs pour l'importation de pelleteries brutes en provenance des Pays-Bas.

Les demandes d'autorisation d'importation, établies en six exemplaires sur formules réglementaires modèle A. C. ne seront valablement reçues par l'office des changes (sous-direction des licences et autorisations commerciales), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), qu'à partir du quinzième jour suivant celui de l'insertion du présent avis au *Journal officiel*.

L'importation étant uniquement réservée aux importateurs recensés à la fédération nationale de la fourrure, les demandes d'autorisation d'importation devront être établies en fonction de l'indice qui est affecté à chaque importateur.

Elles seront examinées au fur et à mesure de leur présentation.

Avis aux importateurs de caoutchouc en provenance de l'Union économique belgo-luxembourgeoise.

(Poste 9 du titre III du programme d'importations du troisième trimestre 1949.)

Modificatif à l'avis général publié pour le même objet au *Journal officiel* du 18 août 1949:

Page 8171, titre II, Produits importés sous licences individuelles examinées au fur et à mesure de leur dépôt, ajouter, au paragraphe 4: « Produits chimiques », sous le n° d'ordre 24 *bis*, le produit suivant:

« Caoutchouc »,

qui est supprimé du titre III.

Page 8172, titre III, Produits importés par groupement, supprimer, au paragraphe II: « Produits chimiques », le poste 9 « Caoutchouc », qui est ajouté au titre II.

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux exportateurs de produits vers les Etats-Unis.

(Quatrième additif à l'avis aux exportateurs du 27 mars 1947 sur la rédaction des factures consulaires.)

Rectificatif au *Journal officiel* du 2 octobre 1949, page 9811, 1re colonne.

1° Au lieu de:

« — tissus de lin »,

Lire:

« — tissus de lin, filés de lin, de chanvre et de ramie (fils simples) ».

2° Au lieu de:

« — cloches et bérets pour chapeaux en feutres-poils »,

Lire:

« — cloches, plateaux, formes, manchons pour chapeaux ou bonnets:

« — en feutre de poils ou de laine et poils;

« — en feutre de laine ».

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de concours pour le recrutement de professeurs techniques adjoints dans les écoles nationales professionnelles et les collèges techniques de garçons.

Un concours national pour le recrutement de soixante-deux professeurs techniques adjoints dans les écoles nationales professionnelles et les collèges techniques de garçons s'ouvrira vraisemblablement le 6 mars 1950 et jours suivants, pour les spécialités ci-après:

Ajustage, machines outils.
Mécanique, électricité d'automobile.
Electricité.
Menuiserie.
Modèlerie.
Fonderie.
Forge.
Serrurerie.
Chaudronnerie.
Chef du bureau des travaux.
Radioélectricité.
Maçonnerie.

Des centres d'examen fonctionneront à Paris, Lille, Nancy, Lyon, Bordeaux, Angers, Aix, Alger, Casablanca et Tunis, mais chacun de ces centres ne comportera pas de sections correspondant à toutes les spécialités énumérées ci-dessus.

Sont admis à prendre part au concours:

Les candidats de nationalité française, âgés de vingt-cinq ans au moins et de trente-cinq ans au plus *à la date du concours*, ayant travaillé pendant cinq ans au minimum dans l'industrie ou dans une école publique d'enseignement technique.

Ne peut entrer en ligne de compte pour le calcul des cinq années de pratique industrielle, le temps passé en apprentissage proprement dit:

Dans les ateliers d'enseignement technique, en qualité d'élève;
Et dans tous les services de vente ou de représentation

La limite d'âge de trente-cinq ans peut être reportée au maximum à trente-huit ans pour les candidats pouvant justifier de services militaires ou de services valables pour pensions civiles.

Aucune limite d'âge ne peut être opposée au personnel enseignant des ateliers des écoles publiques d'enseignement technique, en service depuis au moins deux ans

Les demandes d'inscription devront parvenir avant le 31 janvier 1950, dernier délai, au secrétariat d'État à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports, 5e bureau de la direction de l'enseignement technique, 31, rue de Châteaudun, Paris (9e), où tous renseignements complémentaires seront fournis sur demande.

Ces demandes devront porter l'indication de la spécialité choisie par le candidat, ainsi que de la région où il désirerait concourir.

Elles devront être accompagnées des pièces suivantes:

Un acte de naissance.
Un certificat de nationalité française.
Un certificat de bonne vie et mœurs.
Un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois mois.

Une copie certifiée conforme:

Des diplômes éventuels;
Des certificats patronaux ou administratifs légalisés attestant que le candidat a travaillé pendant cinq ans au moins dans les ateliers industriels, publics ou privés;

Un certificat délivré par un médecin assermenté, attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection chronique ou contagieuse, et qu'il est apte physiquement à l'exercice de ses fonctions;

L'indication qu'il est déjà en service dans les écoles d'enseignement technique pour les candidats déjà en fonctions;

Une enveloppe à l'adresse de l'intéressé;

L'engagement d'accepter, en cas de succès, le poste offert par l'administration.

Avis de vacance de chaires.

Par arrêté du 14 décembre 1949, la chaire de chimie biologique de la faculté de médecine de l'université de Strasbourg (dernier titulaire: M. Boivin, décédé) est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours est accordé aux candidats pour faire valoir leurs titres.

Les dossiers de candidature, établis en double exemplaire, devront être adressés à la fois au directeur général de l'enseignement supérieur, président du comité consultatif des universités, et au doyen de la faculté intéressée.

Par arrêté du 14 décembre 1949, la chaire de médecine du travail de la faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'université de Lille (dernier titulaire: M. Leclercq, décédé) est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours est accordé aux candidats pour faire valoir leurs titres.

Les dossiers de candidature, établis en double exemplaire, devront être adressés à la fois au directeur général de l'enseignement supérieur, président du comité consultatif des universités, et au doyen de la faculté intéressée.

Par arrêté du 14 décembre 1949, la chaire de « droit romain » de la faculté de droit de l'université de Lille (dernier titulaire: M. Timbal Duclaux de Martin, transféré) est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours est accordé aux candidats pour faire valoir leurs titres.

Les dossiers de candidature, établis en double exemplaire, devront être adressés à la fois au directeur général de l'enseignement supérieur, président du comité consultatif des universités, et au doyen de la faculté intéressée.

Par arrêté du 14 décembre 1949, la chaire de « droit civil » de la faculté de droit de l'université de Caen (dernier titulaire: M. Fréjaville, nommé à Paris) est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours est accordé aux candidats pour faire valoir leurs titres.

Les dossiers de candidature, établis en double exemplaire, devront être adressés à la fois au directeur général de l'enseignement supérieur, président du comité consultatif des universités, et au doyen de la faculté intéressée.

Par arrêté du 14 décembre 1949, la 3e chaire de « droit civil » de la faculté de droit de l'université de Grenoble (dernier titulaire: M. Paul Guyot, décédé) est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours est accordé aux candidats pour faire valoir leurs titres.

Les dossiers de candidature, établis en double exemplaire, devront être adressés à la fois au directeur général de l'enseignement supérieur, président du comité consultatif des universités, et au doyen de la faculté intéressée.

Par arrêté du 14 décembre 1949, la chaire de botanique générale et appliquée de la faculté des sciences de l'université d'Alger (dernier titulaire: M. Maire, retraité) est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours est accordé aux candidats pour faire valoir leurs titres.

Les dossiers de candidature, établis en double exemplaire, devront être adressés à la fois au directeur général de l'enseignement supérieur, président du comité consultatif des universités, et au doyen de la faculté intéressée.

Ministère de l'industrie et du commerce.

Avis relatif au concours ouvert en 1950 pour l'admission d'élèves à l'école nationale supérieure des mines de Paris, à l'école nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, à l'école supérieure de la métallurgie et de l'industrie des mines de Nancy, à l'école nationale supérieure de l'aéronautique, à l'école nationale supérieure du génie maritime.

Un concours s'ouvrira le 15 mai 1950 pour l'admission d'élèves français et d'élèves étrangers aux écoles: nationale supérieure des mines de Paris; nationale supérieure des mines de Saint-Etienne; supérieure de la métallurgie et de l'industrie des mines de Nancy; nationale supérieure de l'aéronautique; nationale supérieure du génie maritime.

Le nombre maximum d'élèves à recevoir est fixé à:

DÉSIGNATION	NORMAUX français.	NORMAUX (étrangers et assimilés).	VICTIMES de la guerre (1) (Français, étrangers et assimilés).
Ecole des mines de Paris.....	42	Sans limitation de nombre.	5
Ecole des mines de Saint-Etienne.....	40	5	5
Ecole des mines de Nancy.....	25	Sans limitation de nombre.	Sans limitation de nombre.
Ecole de l'aéronautique.....	35	N'est pas fixé à l'avance.	Sans limitation de nombre.
Ecole du génie maritime.....	4	0	Sans limitation de nombre.

(1) Il faut entendre par candidats « Victimes de la guerre », les candidats visés à l'article 1er de l'arrêté interministériel du 7 juin 1945 (*Journal officiel* du 12 juin 1945)

Les demandes des candidats seront adressées avant le 1er mars 1950 au directeur de l'école nationale supérieure des mines de Paris.

Le programme des connaissances scientifiques exigées est le même que celui du concours d'admission à l'école polytechnique en 1950.

L'instruction détaillée, relative notamment aux pièces à joindre à la demande d'admission, aux modalités du concours, à la nature des épreuves, devra être demandée par les candidats au secrétariat de l'école des mines de Paris, 60, boulevard Saint-Michel, Paris (6e).

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, directeur des Journaux officiels*: PIERRE CASSAGNEAU.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

Etablissements F. Delory

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 24.080.000 F
SIÈGE SOCIAL : RUE DU PHARE, QUIBERON
R. C. : Lorient 4761.

Obligations 6 1/2 0/0 1949 de 5.000 F nominal.

Premier amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse de 83 obligations épuisant l'annuité prévue au tableau d'amortissement pour le 15 janvier 1950.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué pour le premier amortissement.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 13 avril 1949.*)

Société anonyme des Etablissements Chigot & Cie

AU CAPITAL DE 12 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 19, RUE BEAUREGARD, TROYES
R. C. : Troyes 1831-499/1.

Amortissement des obligations 4 1/4 0/0 1944.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de cet emprunt, a procédé, par voie de rachats en Bourse, à l'amortissement de 73 obligations. Le nombre des obligations à amortir au 15 janvier 1950 étant, d'après le tableau d'amortissement, de 286, la société a procédé, le 7 décembre 1949, au tirage au sort de 213 obligations, remboursables à partir du 15 janvier 1950, date à partir de laquelle elles cesseront de porter intérêt.

Liste des 213 obligations sorties au tirage du 7 décembre 1949.

24	87	188	192	228	252	299	339
372	430	493	534	549	627	678	745
781	823	845	881	939	987	1.018	1.055
1.134	1.182	1.217	1.264	1.301	1.342	1.391	1.435
1.476	1.515	1.570	1.666	1.700	1.759	1.798	1.847
1.882	1.911	1.976	2.033	2.098	2.119	2.163	2.202
2.259	2.328	2.356	2.403	2.427	2.543	2.591	2.611
2.652	2.694	2.745	2.764	2.817	2.838	2.878	2.936
2.961	3.016	3.065	3.100	3.133	3.182	3.224	3.280
3.312	3.356	3.406	3.467	3.527	3.582	3.624	3.663
3.707	3.744	3.796	3.857	3.882	3.927	3.989	4.006
4.070	4.111	4.158	4.201	4.252	4.279	4.316	4.354
4.420	4.497	4.565	4.593	4.621	4.688	4.704	4.751
4.779	4.828	4.885	4.918	4.960	5.050	5.091	5.160
5.191	5.204	5.234	5.271	5.312	5.371	5.410	5.463
5.501	5.599	5.669	5.691	5.752	5.797	5.821	5.849
5.885	5.932	5.973	6.036	6.067	6.142	6.168	6.251
6.293	6.360	6.385	6.418	6.477	6.535	6.570	6.643
6.658	6.753	6.772	6.850	6.891	6.925	7.000	7.039
7.093	7.142	7.181	7.211	7.273	7.319	7.369	7.410
7.474	7.539	7.580	7.650	7.689	7.705	7.781	7.823
7.888	7.922	7.990	8.003	8.089	8.113	8.175	8.273
8.298	8.342	8.363	8.430	8.481	8.566	8.592	8.666
8.690	8.705	8.732	8.770	8.821	8.884	8.914	8.960
9.079	9.108	9.126	9.176	9.221	9.286	9.342	9.390
9.457	9.483	9.501	9.578	9.627	9.692	9.741	9.790
9.829	9.851	9.892	9.919	9.977.			

Ces obligations seront remboursables, coupon n° 13 du 15 juillet 1950 attaché, à partir du 15 janvier 1950.

Liste des obligations sorties aux tirages antérieurs et non encore présentées au remboursement.

695 5.763 8.723

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE : 1, RUE TAITBOUT, PARIS
DÉPARTEMENT DES TITRES :
68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 1.000 F 5 0/0 1930-1932
DE LA
société Energie électrique de Meuse et Marne.

Les porteurs d'obligations 5 0/0 de 1.000 F (émission 1930-1932) de la société Energie électrique de Meuse et Marne, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946), sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 1er mars 1950. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.
2.061	47	7.065	47
2.085	47	7.161	47
2.828	46	7.162	44
3.207	44	7.924	47
3.235	47	8.064	47
3.842	47	8.316	46
3.855	46	8.581	46
3.941	47	8.616	45
3.984	44	8.664	46
3.987	46	8.742	45
4.482	46	8.811	47
4.922	43	8.828	47
4.963	47	8.898	46
5.000	47	9.017	47
5.117	47	9.057	45
5.122	47	9.438	45
5.236	47	9.616	47
5.237	46	9.623	47
5.365	45	10.043	47
5.428	47	10.182	47
5.431	45	10.416	47
5.468	46	10.425	47
6.191	47	10.489	47
6.206	47	10.492	47

NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.
10.560	47	25.526	46
10.574	47	25.556	47
10.699	46	26.644	47
10.842	47	26.986	46
11.634	46	27.281	46
11.688	47	27.285	46
11.533	44	27.289	46
11.442	45	27.324	46
11.870	46	27.340	47
11.911	46	27.341	44
12.425	47	27.699	45
12.733	46	27.723	47
13.308	45	27.765	44
13.538	45	27.771	45
13.818	47	27.775	43
13.937	45	27.785	42
14.007	47	27.791	44
14.190	45	27.904	47
14.217	47	27.942	47
14.226	47	27.980	43
15.130	46	27.992	43
15.179	47	28.003	43
15.342	46	28.021	45
15.456	44	28.212	47
15.704	42	29.345	47
15.861	46	29.368	47
16.247	46	29.378	47
16.267	45	30.345	46
16.375	45	30.574	47
16.941	47	30.599	47
16.957	44	30.605	47
17.174	45	30.651	47
17.181	43	31.107	45
17.192	46	31.300	46
17.256	46	31.910	46
17.745	46	31.917	45
18.071	46	32.341	47
18.074	47	32.649	47
18.217	47	33.524	45
18.221	47	33.526	46
18.447	47	33.821	45
18.865	46	34.195	47
19.037	46	34.332	47
19.051	47	34.706	47
19.107	47	34.735	45
19.179	45	34.778	43
19.277	47	34.814	47
19.347	47	34.915	46
19.997	44	35.100	45
20.017	45	35.570	44
21.089	47	35.751	46
21.257	45	36.135	47
21.258	45	36.387	46
21.259	45	36.437	46
21.470	46	36.460	47
21.477	45	36.506	47
23.061	47	36.844	47
23.705	47	36.851	44
23.731	47	37.992	47
23.797	47	37.850	44
23.810	47	38.195	47
23.970	47	38.629	47
24.116	47	38.646	46
24.122	47	38.657	45
24.829	47	38.659	45
24.830	47	39.131	47
24.926	46	39.274	46
25.074	47	39.360	47
25.194	47	39.623	47
25.411	46	39.881	45

AVIS DIVERS

CHARGEURS REUNIS

SOCIÉTÉ ANONYME

COMPAGNIE FRANÇAISE DE NAVIGATION A VAPEUR

AU CAPITAL DE 500 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL:

3, BOULEVARD MALESHERBES, PARIS

Registre du commerce: Seine 29122.

Avis de convocation.

Deuxième insertion.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dite Chargeurs réunis (société anonyme) Compagnie française de navigation à vapeur qui avait été convoquée pour le 8 décembre 1949, n'ayant pu délibérer valablement faute de réunir le quorum légal des deux tiers du capital social.

MM. les actionnaires sont à nouveau convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le jeudi 29 décembre 1949 à onze heures en l'une des salles de l'hôtel de la Société des ingénieurs civils de France, 19, rue Blanche, à Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant qui faisait l'objet de la précédente assemblée du 8 décembre 1949.

ORDRE DU JOUR

1° Rapport du conseil d'administration;

2° Augmentation du capital social par voie d'incorporation directe de tout ou partie du « Fonds de renouvellement des stocks » et d'une partie du « Compte spécial de reconstitution » et par élévation de la valeur nominale des actions composant le capital social;

3° Décision à prendre en vue de l'acquit du droit d'enregistrement et de la taxe additionnelle exigible sur le montant de cette augmentation de capital;

4° Affectation concomitante au profit d'un compte propre aux porteurs de parts de fondateur;

5° Modifications à apporter comme conséquence des décisions prises à la rédaction de tels articles des statuts qu'il appartiendra et notamment à celle des articles 5 (capital social), 45 (bénéfices nets annuels) et 50 (bénéfices de liquidations) desdits statuts.

Pour assister ou se faire représenter à cette assemblée, MM. les propriétaires d'actions au porteur devront, conformément aux stipulations de l'article 36 des statuts, déposer, au siège social, cinq jours au moins à l'avance, soit leurs titres, soit le récépissé de dépôt de ces titres, dans toutes banques ou tous établissements de crédit, ainsi que dans leurs agences ou succursales.

Les actionnaires dont les titres sont déposés à la C. C. D. V. T. devront adresser, au même lieu et dans le même délai, une attestation délivrée par tous agents de change, courtiers en valeurs mobilières, banques ou établissements de crédit.

Il est rappelé que l'assemblée générale extraordinaire se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions dont ils sont propriétaires.

Lors du dépôt de leurs titres ou de la remise des récépissés de dépôt ou attestations au siège social, MM. les actionnaires sont priés d'indiquer s'ils ont l'intention d'assister en personne ou de se faire représenter à ladite assemblée; suivant le cas, une carte d'admission nominative et personnelle ou un pouvoir leur sera délivré.

Les dépôts d'actions ou de pouvoirs effectués en vue de l'assemblée générale qui avait été convoquée pour le 8 décembre 1949, demeurent valables (sauf demandes de retrait spécialement formulées) pour l'assemblée présentement convoquée.

Le texte imprimé des résolutions qui seront soumises au vote de ladite assemblée, a été tenu, dès le 22 novembre 1949, et demeure tenu à la disposition des actionnaires, au siège social.

Le conseil d'administration.

Société Générale Electrique de la Sicile

SOCIÉTÉ ANONYME

SIÈGE A PALERME (VIA LIBERTA, 46)

Augmentation du capital social de 4.500 millions de lires à 7.500 millions de lires.

En exécution des décisions de l'assemblée extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Rome le 5 décembre 1949, résolutions homologuées conformément à la loi, l'augmentation du capital social de 4.500 millions de lires à 7.500 millions de lires s'effectuera:

Pour la tranche de 4.500 millions de lires à 6 milliards de lires par augmentation à titre gratuit de la valeur nominale des actions en circulation qui sera portée de 1.500 lires à 2.000 lires;

Pour la tranche de 6 milliards de lires à 7.500 millions de lires, par l'émission de 750.000 actions au nominal de 2.000 lires chacune, qui seront attribuées gratuitement aux actionnaires actuels à raison d'une action nouvelle pour quatre actions anciennes.

Les actionnaires intéressés résidant hors d'Italie pourront faire le nécessaire du 15 au 30 décembre 1949 inclus par l'entremise de:

Banca nazionale del Lavoro, Banco di Sicilia, Banca commerciale italiana, Banco di Roma, Credito italiano, Banca popolare di Milano, Banca popolare di Novara, Banco Ambrosiano.

A la date du 30 décembre 1949, toutes les opérations relatives à l'augmentation de capital à titre gratuit devront être effectuées exclusivement au siège de la société.

Demandes de changement de nom

M. Raymond-Léon Blum, né à Paris (3e) le 2 novembre 1910, demeurant à Paris (17e), 20, rue Théodore-de-Banville, autorisé par décret en date du 11 octobre 1945 à s'appeler Lafont, demande au garde des sceaux l'autorisation pour ses enfants mineurs: Catherine-Blanche Blum, née le 7 juillet 1947 à Paris (17e), et Laurence-Anne Blum, née à Paris (17e) le 7 juillet 1947, de s'appeler également Lafont.

M. Leroy (René-Jacques-Victor), né à Boulogne-sur-Seine en juin 1907, demeurant à Casablanca, rue Clemenceau, agissant au nom de son fils adoptif, mineur, André-Henri-Michel Weil-Leroy, né à Casablanca le 9 septembre 1929, dépose auprès du garde des sceaux une requête en changement de nom aux fins de modifier le nom patronymique dudit enfant mineur de Weil-Leroy en celui de Leroy.

M. Kornwasser (Henri-Richard), né le 29 février 1917 à Varsovie, naturalisé Français par décret n° 18338×46 du 13 septembre 1947, demeurant à Paris, 22, rue Euryale-Dehaynin, agissant tant pour lui que pour sa fille mineure Jeannette, née le 17 août 1948 à Brighton (Angleterre), dépose une requête auprès du garde des sceaux en vue de changer son nom patronymique en celui de Covasseur ou, subsidiairement, Corvasseur.

M. Lejzerowicz (Mendel), commerçant, 4, rue Pierre-Hardie, à Metz (Moselle), né à Metz (Moselle) le 8 août 1921, de nationalité française, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique et à son prénom celui de Lacroix (Maurice).

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 décembre 1949: page 11907, 2e colonne, 1re annonce, concernant M. Rzecht, lire après: auprès du garde des sceaux: « tant pour lui-même que pour son fils mineur Bernard-Pierre Rzecht, né à Paris le 23 décembre 1935, à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Pinay ».

Demandes d'envoi en possession de successions

Etude de Me J. Jacques, avoué à Grenoble, 4, place Vaucanson.

(Extrait prescrit par l'article 770 du code civil.)

Le tribunal civil de première instance de Grenoble, par jugement en date du 8 juin 1949, enregistré, rendu sur la requête de Mme Geneviève-Marguerite Gerbault, épouse assistée et autorisée de M. Jacques-Nicolas Torreilles, demeurant ensemble à Montpellier (Hérault), 6, rue du Clos-René, ladite dame agissant en sa qualité de légataire universelle de M. le docteur Henri-Calixte Vallée, a donné acte à ladite dame Torreilles de sa demande d'envoi en possession de la succession de feu Léopoldine-Elisabeth Mialn, en son vivant épouse divorcée en premières noces de M. Léon-Joseph Thimann, et épouse en secondes noces du docteur Henri-Calixte Vallée, décédé à Allevard-les-Bains (Isère) le 23 novembre 1947, sans laisser aucun héritier connu au degré successible, et avant de faire droit à ladite demande, a prescrit l'exécution des formalités de publication voulues par la loi.

Pour extrait certifié conforme:

A Grenoble, le 13 décembre 1949.

Signé: J. JACQUES, avoué.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations: 75 le la ligne

(Décret du 16 avril 1948, art. 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

18 novembre 1949. Déclaration à la préfecture de la Haute-Saône. LES AMIS DU FOOTBALL. But: encourager et subvenir aux besoins de la société de football L'Espérance. Siège social: bar du Centre, 1, rue Thiers, Gray.

21 novembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de la Châtre. ASSOCIATION SPORTIVE DU COURS COMPLÉMENTAIRE ET DU CENTRE D'APPRENTISSAGE ANNEXE. But: organiser et favoriser la pratique des sports par les élèves fréquentant l'établissement; représenter l'établissement dans les épreuves sportives scolaires et universitaires. Siège social: 10, rue d'Olmor, la Châtre.

21 novembre 1949. Déclaration à la préfecture de Blois. ASSOCIATION SYMPHONIQUE DE BLOIS. But: organiser des concerts publics et gratuits ou à des prix extrêmement bas pour développer le goût de la musique à Blois. Siège social: 46, rue du Commerce, Blois.

21 novembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Montdidier. ASSOCIATION SPORTIVE SCOLAIRE DU COURS COMPLÉMENTAIRE DE FILLES DE MONTDIDIER. But: contrôle et organisation de la pratique des sports. Siège social: école des filles, Montdidier.

22 novembre 1949. Déclaration à la préfecture de Cahors. ASSOCIATION SAINT-HUBERT FRAYSSINETOISE. But: favoriser le repeuplement du gibier, limiter l'exercice de la chasse et réprimer le braconnage. Siège social: mairie de Frayssinet-le-Gélat.

22 novembre 1949. Déclaration à la préfecture du Rhône. AMICALE DES ANCIENS MILITAIRES DES TRANSMISSIONS DE LA 8e RÉGION. But: conserver les liens qui unissent fraternellement les anciens militaires des transmissions des 8e, 18e, 23e et 38e régiments du génie, ainsi que ceux des campagnes mixtes; secours aux membres nécessiteux. Siège social: café de la Manille, 33, rue Tupin, à Lyon.

23 novembre 1949. Déclaration à la préfecture de la Manche. ŒUVRE DES PETITES FAMILLES. But: recueillir les enfants malheureux et délaissés, spécialement les plus pauvres, les plus miséreux, les plus déshérités; élever ces enfants avec le souci de leur faire atteindre le niveau moral et intellectuel dont ils sont capables; leur donner, selon leurs goûts et aptitudes, le moyen de gagner honnêtement leur vie, de fonder un foyer et d'être utiles à leur pays. Siège social: presbytère de Besneville

23 novembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Narbonne. LA BOULE JOYEUSE DE COURSAN. But: pratique du jeu de boules. Siège social: café du Commerce, avenue Frédéric-Mistral, à Coursan.

24 novembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dié. FOOTBALL-CLUB DE VEXAINCOURT. But: par la pratique de l'éducation physique et des sports, préparer au pays des hommes robustes et créer entre tous les membres des liens d'amitié et de bonne camaraderie. Siège social: au domicile du président, M. Biolez (Marius), à Vexaincourt.

24 novembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Châtellerault. UNION CYNÉGÉTIQUE DE VELLÈCHES. But: amélioration de la chasse, repeuplement du gibier et répression du braconnage. Siège social: chez M. Baron (Daniel), Bas-Fleuret, commune de Vellèches.

28 novembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Forcalquier. COMITÉ DE GESTION DE LA CANTINE SCOLAIRE. But: fonctionnement de la cantine scolaire. Siège social: mairie de Forcalquier.

28 novembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Bône. COOPÉRATIVE SCOLAIRE DE L'ÉCOLE DE GARÇONS (SECTION B) DE DUZERVILLE. But: rendre agréable l'école; création d'une bibliothèque; aider les élèves nécessiteux. Siège social: école de garçons (section B) de Duzerville.

28 novembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Montbéliard. UNION SPORTIVE DE CROSEY-LE-GRAND. But: éducation populaire et pratique des sports. Siège social: école de Crosey-le-Grand.

29 novembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. LA SAINT-HUBERT DE MONTRAVERS. But: pratique de la chasse et protection du gibier. Siège social: château du Deffend, à Montravers.

29 novembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. SOCIÉTÉ DES FÊTES DE MAINVILLE. But: réalisation de différentes réjouissances pour la population (attractions, danses, sports, chants, jeux d'enfants, etc.). Siège social: 13, rue Gabriel-Péri, Mainville-Draveil.

30 novembre 1949. Déclaration à la préfecture de police. LA BALANCE, amicale nationale des agents balanciers de la S. N. C. F. But: maintenir et resserrer les liens d'amitié, de camaraderie et de solidarité entre tous les sociétaires. Siège social: 21, rue d'Amsterdam, Paris

30 novembre 1949. Déclaration à la préfecture de l'Orne. ASSOCIATION ALIX-LE VENEUR. But: instruction, éducation chrétienne de la jeunesse et organisation de ses loisirs. Siège social: route de Lignières-la-Doucelle, à Carrouges.

1er décembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. Association amicale SPORTS ET LOISIRS de Jeansagnière. But: développement des sports et loisirs dans la localité par la pratique des jeux de plein air, de la musique et du théâtre. Siège social: au domicile du président, à Provenchère, commune de Jeansagnière.

1er décembre 1949. Déclaration à la préfecture de police. ASSOCIATION DES PRÉCISIONNISTES DE LA MARINE PARIS-SEVRAN. But: défendre et représenter les précisionnistes de la marine nationale de la région parisienne. Siège social: 6, boulevard Victor, Paris.

1er décembre 1949. Déclaration à la préfecture de police. LES TROUBADOURS DU NOUVEL AGE. But: initiation au chant et aux jeux scéniques. Siège social: 21, rue Roque-de-Fillol, Puteaux.

2 décembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. SPORTS ET LOISIRS OUVRIERS GRASSOIS. But: sports, boxe, football, volley et autres sports; activité culturelle (conférences, chorale, théâtre, musique). Siège social: cercle J. Beaudoin (anciennes usines Selin), impasse Gambetta, Grasse.

2 décembre 1949. Déclaration à la préfecture de Pau. ASSOCIATION SAINTE-CROIX. But: organisation, dans le diocèse de Bayonne, de retraites fermées, recollections ou autres réunions à but exclusivement religieux ou social. Siège social: villa Sainte-Croix, boulevard Tourasse, à Pau.

2 décembre 1949. Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres. Association LES AMIS DU LOTO RÉUNIS. But: pratique du jeu de loto. Siège social: café Chanteclair, 110, rue de Fontenay, à Niort.

2 décembre 1949. Déclaration à la préfecture de Versailles. ASSISTANCE AU DEVOIR NATIONAL. But: collaboration avec les pouvoirs publics pour toutes les questions d'intérêt national (œuvres d'assistance aux vieillards, secours aux blessés civils, foyer du soldat et autres œuvres intéressant l'armée). Siège social : 66 *bis*, boulevard Carnot, le Vésinet.

3 décembre 1949. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. SOCIÉTÉ DES ENFANTS DE LA MARTE. But : grouper tous les originaires du hameau de Réaldo et défendre leurs intérêts. Siège social: hôtel Bonds, Beaulieu-sur-Mer.

3 décembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DES ÉCOLES PAROISSIALES DE SAINT-BONNET-LE-CHATEAU. But : assurer l'enseignement primaire et complémentaire aux enfants de la paroisse de Saint-Bonnet-le-Château. Siège social : chez le président, M. Jean Deville, avenue Président-Doumer, Saint-Bonnet-le-Château.

3 décembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de la Châtre. FOOTBALL-CLUB DE CROZON. But: pratique de tous les sports au sein du club. Siège social : mairie de Crozon-sur-Vauvre.

3 décembre 1949. Déclaration à la préfecture de police. L'Amicale auvergnate d'Alfortville change de titre et devient AMICALE AUVERGNATE D'ALFORTVILLE ET DE MAISONS-ALFORT. Siège social: 7, rue du Pont-d'Ivry, à Alfortville.

5 décembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. SYNDICAT DE DÉFENSE DES PROPRIÉTAIRES DE SAINT-THIBÉRY CONTRE LES GELÉES DE PRINTEMPS. But: lutter contre les gelées printanières à l'aide d'appareils fumigènes. Siège social: syndicat de la C. G. A., à Saint-Thibéry.

5 décembre 1949. Déclaration à la préfecture de police. CERCLE ET BIBLIOTHÈQUE POPULAIRES DES EPINETTES. But: enseignement populaire. Siège social: 59, rue des Epinettes, Paris.

7 décembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. ASSOCIATION FAMILIALE SCOLAIRE DU PENSIONNAT SAINT-CHARLES DE SAINT-BONNET-LE-CHATEAU. But: assurer le fonctionnement matériel de l'établissement d'enseignement primaire et complémentaire privé dénommé Pensionnat Saint-Charles. Siège social: chez le président, M. Jean Deville, avenue Président-Doumer, Saint-Bonnet-le-Château.

7 décembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. ASSOCIATION FAMILIALE SCOLAIRE DU PENSIONNAT SAINT-JOSEPH DE SAINT-BONNET-LE-CHATEAU. But: assurer le fonctionnement matériel de l'établissement d'enseignement primaire et complémentaire privé dénommé Pensionnat Saint-Joseph. Siège social: chez le président, M. Jean Deville, avenue Président-Doumer, Saint-Bonnet-le-Château.

8 décembre 1949. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. ASSOCIATION SPORTIVE SAINT-JOSEPH. But: organiser et contrôler la pratique des sports et de l'éducation physique dans le pensionnat Saint-Joseph. Siège social : chez M. Braut, directeur, rue de la Brèche, à Saint-Amour.

8 décembre 1949. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. AMIS DE LOURDES DU DIOCÈSE DE NICE. But: favoriser la piété mariale et les pèlerinages à Lourdes. Siège social: 5, rue Paganini, Nice.

8 décembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Carpentras. LA VIGILANTE DES ABEILLES. But: organisation de la chasse. Siège social; chez M. Vincent, les Abeilles, Monieux.

9 décembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. LES AMIS DES LIVRES. But: diffusion de la lecture publique. Siège social: bibliothèque municipale, boulevard Général-Leclerc, Toulon.

9 décembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE DE MEAUX. But: pratique et encouragement des sports et disputer des compétitions scolaires. Siège social: collège de Meaux.

10 décembre 1949. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. UNION DES ŒUVRES DE SAINT-ETIENNE. But: aide aux œuvres de la paroisse Saint-Etienne. Siège social: 32, rue Vernier, à Nice.

10 décembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture du Blanc. CANTINE SCOLAIRE DE LA CHÂTRE-L'ANGLIN. But: fournir aux enfants des écoles communales un repas chaud le midi, les jours de classe. Siège social: mairie de la Châtre-l'Anglin.

12 décembre 1949. Déclaration à la préfecture d'Orléans. AMICALE DES ANCIENS DÉPUTÉS DU TRAVAIL, RÉFRACTAIRES ET MAQUISARDS DE NEUVILLE-AUX-BOIS. But: créer une atmosphère d'amitié et entr'aider les camarades nécessiteux. Siège social: mairie de Neuville-aux-Bois.

12 décembre 1949. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. L'UNION SPORTIVE DES EMPLOYÉS DE BRASSERIE. But: pratique de tous les sports. Siège social: restaurant Emilion, 13, rue Defly, à Nice.

12 décembre 1949. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. GROUPE FRANCE DE L'UNION TOURISTIQUE DES AMIS DE LA NATURE (fédération des Alpes-Maritimes). But: faire connaître et aimer la nature; développer moralement et physiquement le peuple travailleur par la pratique des activités de plein air. Siège social: 5, rue de la Tour, à Nice.

12 décembre 1949. Déclaration à la préfecture de Nancy. ASSOCIATION SPORTIVE RENAULT. But: éducation physique et sports collectifs. Siège social: 41, rue Victor-Hugo, à Nancy.

13 décembre 1949. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. ASSOCIATION SPORTIVE POLICLISTE CORNICHE-FLEURIE-CAUCADE. But: pratique du jeu de boules. Siège social: 73, avenue de Caucade, Nice.

13 décembre 1949. Déclaration à la préfecture de police. ASSOCIATION DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE DES MÉDECINS DES SERVICES D'URGENCE DE LA PRÉFECTURE DE POLICE. But: défense des intérêts professionnels. Siège social: 60, boulevard de Latour-Maubourg, Paris.

Paris. — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.